

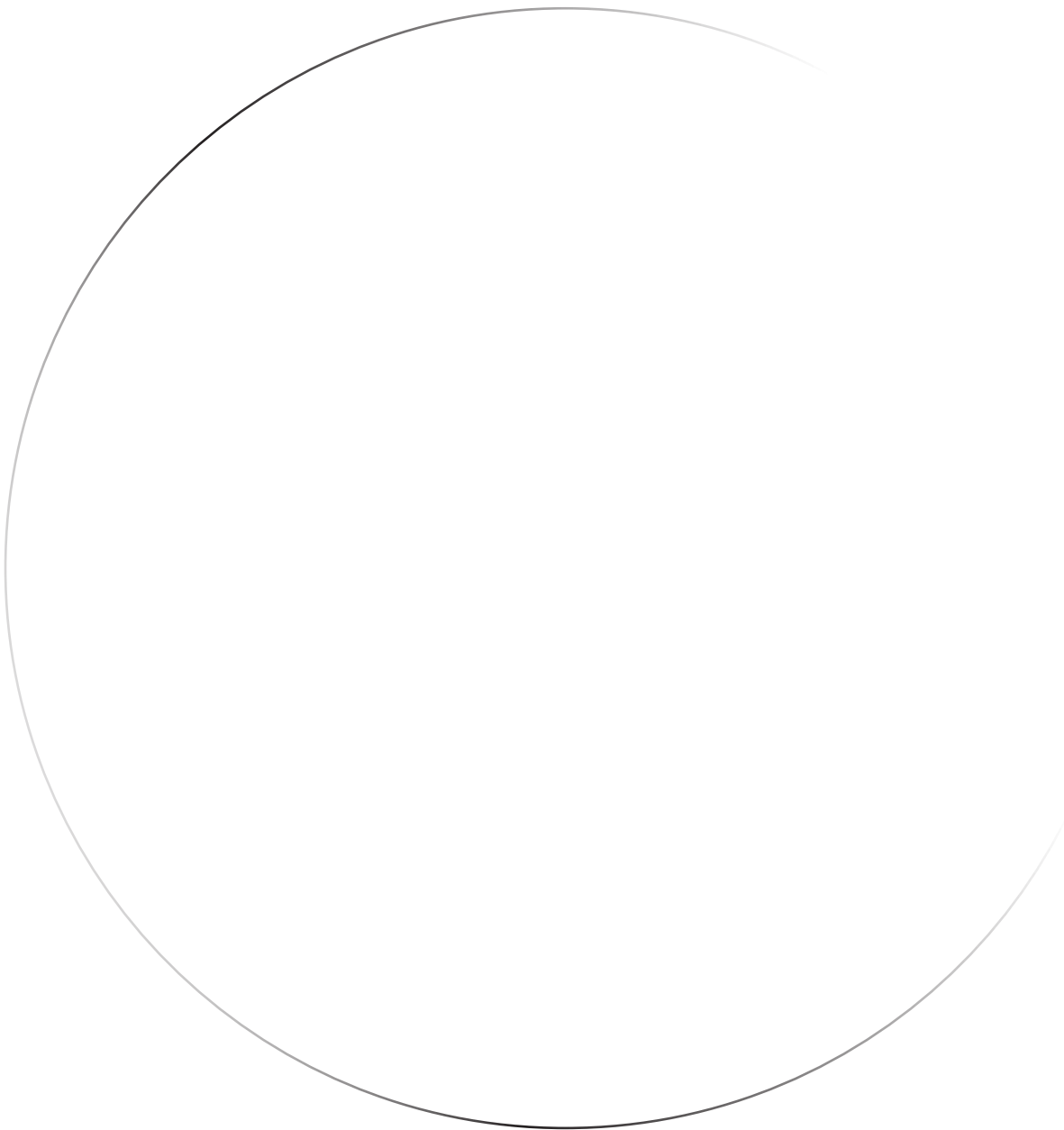


Commission de la représentation
électorale du Québec

Rapport annuel de gestion

2018 • 2019





Élections Québec contribue à la préservation de l'environnement
en imprimant ce document sur du papier contenant
50 % de fibres recyclées.



NOTE

Pour faciliter la lecture, les pages blanches
contenues dans le document imprimé ont été
retirées de la version PDF, et ce, sans que la
pagination soit modifiée. La pagination est
donc conforme à celle de la version papier.

Il est possible d'obtenir une copie de ce document sur notre site Web
à electionsquebec.qc.ca.

© Directeur général des élections du Québec et Commission de la représentation électorale du Québec, 2019
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2019
Bibliothèque et Archives Canada

ISBN 978-2-550-84666-6 (version imprimée)

ISSN 1708-542X (version imprimée)

ISBN 978-2-550-84667-3 (version PDF)

ISSN 1708-5438 (version PDF)

Table des matières

2018 • 2019

Le message du directeur général des élections et président de la Commission de la représentation électorale.....	5
La déclaration sur la fiabilité de données.....	6
Le rapport de validation du Bureau de l'audit interne.....	7
L'année en bref.....	8
1. LA PRÉSENTATION DES DEUX INSTITUTIONS.....	11
1.1 Élections Québec.....	13
1.1.1 La mission, la vision et les valeurs de l'institution.....	13
1.1.2 La structure organisationnelle.....	16
1.2 La Commission de la représentation électorale.....	22
1.2.1 La mission, la vision et les valeurs de l'institution.....	22
1.2.2 Les commissaires.....	23
2. LES FAITS SAILLANTS 2018-2019.....	25
Les élections générales 2018 en bref.....	27
2.1 Les élections générales provinciales.....	28
2.2 Les autres événements électoraux.....	36
2.3 Les petits bureaux de vote.....	36
2.4 À l'écoute des citoyens.....	37
3. LES PLANS STRATÉGIQUES : RÉSULTATS 2018-2019.....	39
3.1 Les résultats 2018-2019 d'Élections Québec.....	41
3.1.1 Orientation 1 – Assurer le bon déroulement des scrutins et une participation optimale des citoyens.....	46
3.1.2 Orientation 2 – Veiller à l'intégrité, à la transparence et à l'équité du financement politique.....	59
3.1.3 Orientation 3 – Assurer un leadership en matière de promotion des valeurs démocratiques.....	68
3.1.4 Orientation 4 – Maintenir et actualiser les compétences du personnel et son engagement envers l'institution.....	74
3.1.5 Orientation 5 – Être une institution efficiente et écoresponsable.....	79
3.2 Les résultats 2018-2019 de la Commission de la représentation électorale.....	81
4. LA DÉCLARATION COMMUNE DE SERVICES AUX CITOYENS.....	83
4.1 Les résultats 2018-2019.....	85
4.1.1 Les engagements généraux.....	85
4.1.2 Les engagements spécifiques.....	89
4.1.3 Le traitement des plaintes de service.....	90
5. LA GESTION DES RESSOURCES.....	93
5.1 Les ressources humaines.....	95
5.1.1 Le personnel en poste au 31 mars 2019.....	95
5.1.2 Le taux de départ volontaire du personnel régulier.....	97
5.1.3 Le recrutement et l'accès à l'égalité en emploi.....	98

5.2 Les ressources budgétaires et financières	102
5.2.1 Dépenses et investissements	103
5.3 Les ressources informationnelles	110
5.3.1 L'état d'avancement des principaux projets	111
5.3.2 Les coûts liés aux ressources informationnelles	112
6. L'APPLICATION DES LOIS ET DES POLITIQUES	113
6.1 Les lois électorales	115
6.1.1 Les activités de formation	115
6.1.2 Le traitement des plaintes, les enquêtes et les poursuites	116
6.2 La protection des renseignements personnels et l'accès à l'information	126
6.2.1 La protection des renseignements personnels.....	126
6.2.2 L'accès à l'information.....	126
6.2.3 Les demandes d'accès aux listes électorales.....	128
6.3 La divulgation des actes répréhensibles	130
6.4 La Politique linguistique	131
6.5 La Politique de la recherche	131
6.6 Le développement durable	133
7. LES RECOMMANDATIONS	139
7.1 Modifier la <i>Loi électorale</i> en ce qui concerne le personnel électoral	141
7.1.1 Confier le recrutement de l'ensemble du personnel électoral aux directrices et directeurs du scrutin.....	141
7.1.2 Abolir le poste de préposé à la liste électorale.....	142
7.1.3 Permettre l'embauche de personnel électoral dès l'âge de 16 ans.....	143
7.1.4 Confier des responsabilités de supervision du personnel électoral au préposé à l'information et au maintien de l'ordre (PRIMO).....	144
7.2 Modifier la <i>Loi électorale</i> afin d'harmoniser les modalités relatives aux différents types de votes	145
7.3 Réduire la période de révision de la liste électorale à l'occasion d'une élection	146
7.4 Réviser la <i>Loi électorale</i> afin de donner plus de latitude au directeur général des élections sur la manière d'informer les électeurs	147
7.4.1 Mettre à la disposition des électrices et des électeurs une vitrine d'information qui les renseignerait sur les personnes candidates, leurs priorités et leur programme électoral, en toute neutralité et impartialité	147
7.4.2 Améliorer l'information s'adressant aux électrices et aux électeurs.....	147
7.5 Modifier la <i>Loi électorale</i> afin de tenir les élections partielles à date fixe à deux moments de l'année, au printemps et à l'automne	148
7.6 Réviser la <i>Loi électorale</i> en matière de protection des renseignements personnels dans le domaine électoral	149
7.7 Modifier la <i>Loi électorale</i> pour permettre aux personnes qui résident temporairement dans les centres de traitement des dépendances ou dans les centres de fin de vie d'exercer leur droit de vote	150
7.8 Intégrer l'éducation à la démocratie dans le parcours scolaire des jeunes	151

Le message du directeur général des élections et président de la Commission de la représentation électorale



C'est avec plaisir que je vous présente le rapport annuel de gestion 2018-2019 d'Élections Québec et de la Commission de la représentation électorale (CRE). Ce rapport marque la fin d'un cycle de planification stratégique et témoigne des efforts fournis par l'ensemble des membres du personnel afin d'atteindre les objectifs institutionnels de nos plans stratégiques 2014-2018 (qui ont été prolongés en 2019) et de relever les multiples défis qui se sont présentés en cours d'exercice.

Je tiens à souligner le travail de mon équipe, qui s'est dévouée aux travaux préparatoires, à la tenue et au suivi des élections générales provinciales du 1^{er} octobre 2018.

Cette équipe a investi des efforts afin de rejoindre les électrices et les électeurs, notamment en diffusant une campagne de publicité qui a gagné plusieurs prix et dont un volet s'adressait spécifiquement aux jeunes. Un sondage postélectoral mené auprès des électrices et électeurs québécois confirme la très grande satisfaction de la population quant aux services offerts par notre institution.

Ce rapport annuel comprend une section spécialement consacrée à ce rendez-vous électoral, pour vous permettre d'en savoir davantage sur les activités réalisées.

D'autres événements électoraux ont aussi ponctué le dernier exercice : une élection partielle provinciale ainsi que, au municipal, plusieurs élections partielles, deux élections générales et des scrutins référendaires.

Ce rapport annuel de gestion constitue aussi une occasion de formuler des recommandations en vue d'améliorer notre système électoral et d'en faciliter son administration afin de mieux répondre aux besoins des électrices et des électeurs.

Je termine en remerciant l'ensemble de notre personnel qui, grâce à son expertise, a grandement contribué à nos réalisations au cours de l'exercice 2018-2019. Ce rapport témoigne de notre travail collectif en vue de remplir nos missions et d'atteindre nos objectifs; c'est avec fierté que je vous invite à en prendre connaissance.

Le directeur général des élections
et président de la Commission de la représentation électorale,

Pierre Reid
Québec, le 27 septembre 2019

La déclaration sur la fiabilité des données

À titre de directeur général des élections et de président de la Commission de la représentation électorale (CRE), j'assume la responsabilité des renseignements et des résultats contenus dans le présent rapport annuel de gestion. Cette responsabilité porte sur l'exactitude et la fiabilité de l'information.

Au cours de l'exercice financier 2018-2019, nous avons assuré un suivi régulier et rigoureux des objectifs fixés dans les plans stratégiques 2014-2018 (prolongés en 2019) et dans la *Déclaration commune de services aux citoyens*. Les membres du comité de direction de notre institution, de même que les commissaires de la CRE, ont approuvé et validé le contenu de ce rapport quant aux résultats obtenus dans leur domaine d'activité.

Le Bureau de l'audit interne a évalué le caractère plausible et la cohérence — au regard des objectifs des plans stratégiques pour l'exercice ainsi que de la *Déclaration commune de services aux citoyens* — de l'information présentée dans ce rapport annuel de gestion pour les deux institutions et a produit un rapport de validation à ce sujet.

J'atteste donc que les données présentées dans ce rapport sont, à ma connaissance, fiables et qu'elles correspondent à la situation des deux institutions au 31 mars 2019.

Le directeur général des élections
et président de la Commission de la représentation électorale,

Pierre Reid
Québec, le 27 septembre 2019

Le rapport de validation du Bureau de l'audit interne

Monsieur le directeur général des élections
et président de la Commission de la représentation électorale,

Conformément au mandat qui nous a été confié, nous avons procédé à l'examen des résultats obtenus et des explications données au regard des objectifs des plans stratégiques 2014-2018 (prolongés en 2019) et de la *Déclaration commune de services aux citoyens* des deux institutions, soit Élections Québec et la Commission de la représentation électorale. Cette dernière n'ayant pas été appelée à agir au cours de cet exercice financier, nous n'avons aucun résultat à examiner.

Cette information est présentée dans le présent rapport annuel de gestion pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2019. La responsabilité de veiller à l'exactitude, à l'intégralité, à la fiabilité et à la divulgation de ces données incombe à la direction des deux institutions. Soulignons que nous n'avons pas validé les données comparatives pour les deux premiers exercices des plans stratégiques 2014-2018 et la *Déclaration commune de services aux citoyens* des deux institutions.

Notre responsabilité consiste à évaluer le caractère plausible et la cohérence de l'information fournie en nous fondant sur les travaux réalisés au cours de notre examen, lequel ne constitue pas une vérification. Nous avons fait cet examen en nous inspirant des *Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne*. Les travaux ont consisté à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à mettre en œuvre des procédés analytiques, à réviser des calculs et à discuter de l'information fournie.

Au terme de notre examen, nous concluons que les informations contenues dans le rapport annuel de gestion pour l'exercice financier qui s'est terminé le 31 mars 2019 — au regard des objectifs des plans stratégiques de l'exercice et de la *Déclaration commune de services aux citoyens* — nous paraissent, dans tous leurs aspects, significatives, plausibles et cohérentes.

Le directeur du Bureau de l'audit interne,

Michel Richer
Québec, le 27 septembre 2019

L'année en BREF

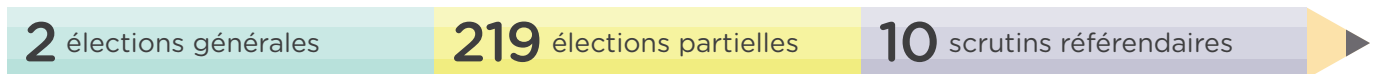
En plus de l'organisation et de la tenue des élections générales provinciales, les lois électorales confient plusieurs mandats au directeur général des élections.

Voici quelques données qui illustrent le travail accompli au cours de l'exercice.

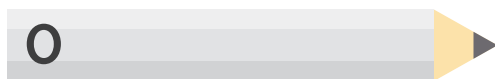
L'ORGANISATION ET LA TENUE D'ÉLECTIONS



NOMBRE D'ÉLECTIONS PROVINCIALES



NOMBRE D'ÉLECTIONS MUNICIPALES



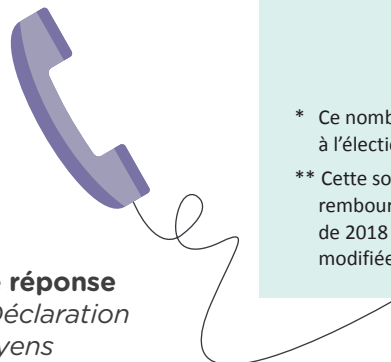
NOMBRE D'ÉLECTIONS SCOLAIRES

LE MAINTIEN DE LA LISTE ÉLECTORALE PERMANENTE



128 384
demandes reçues au
Centre de renseignements
(courriels et appels)

79,5%
des demandes ont obtenu une **réponse**
dans les délais prévus par la *Déclaration*
commune de services aux citoyens



LE FINANCEMENT DES PARTIS POLITIQUES

91 nouvelles autorisations au Registre des entités politiques autorisées du Québec, pour un total de

2 821* entités autorisées aux trois paliers électifs au 31 mars 2019

28 527 499 \$**
Montant de financement public attribuable aux entités politiques provinciales

3 890 294 \$
Montant traité en contributions destinées aux entités politiques provinciales

* Ce nombre inclut notamment les candidats indépendants autorisés à l'élection générale municipale du 5 novembre 2017.

** Cette somme inclut une estimation du montant final du remboursement de dépenses électorales des élections générales de 2018 ainsi que de l'élection partielle de Roberval et pourrait être modifiée au terme des travaux de vérification.

LES ENQUÊTES ET LES POURSUITES



Électeurs en herbe

169 804 jeunes rejoins par le programme

81 375 jeunes

ont participé à une simulation électorale organisée dans leur école ou leur organisme jeunesse et ont voté pour les vraies personnes candidates



179 174 enfants

ont voté dans les petits bureaux de vote des 125 circonscriptions lors des élections générales provinciales

LES ACTIVITÉS INTERNATIONALES

 **5 missions**

 **2 rencontres** avec des délégations étrangères

LA DÉLIMITATION DE LA CARTE ÉLECTORALE



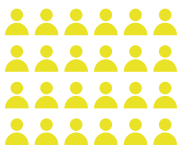
Entrée en vigueur d'une nouvelle carte électorale provinciale



VOX POPULI
TA DÉMOCRATIE À L'ÉCOLE!



261 écoles inscrites au programme



3 649 jeunes membres des conseils d'élèves ont participé au programme *Vox Populi*

LES RECOMMANDATIONS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS

 **8 recommandations formulées** en 2018-2019 à l'intention du législateur



1. LA PRÉSENTATION DES DEUX INSTITUTIONS

Élections Québec

1.1.1 La mission, la vision et les valeurs de l'institution

Élections Québec est une institution indépendante dirigée par le directeur général des élections du Québec qui relève de l'Assemblée nationale du Québec. Créée en 1945, l'institution est responsable de l'application de la *Loi électorale* (LE)¹, sa loi constitutive, et de la *Loi sur la consultation populaire*².

La mission de l'institution

L'institution a pour mission de veiller à l'intégrité du système électoral. À cette fin, l'institution :

- assure le bon déroulement des scrutins provinciaux;
- appuie l'organisation des scrutins municipaux et scolaires;
- veille à l'application des règles sur le financement politique;
- garantit le plein exercice des droits électoraux;
- agit en tant que poursuivant public;
- fait la promotion des valeurs démocratiques de la société québécoise en matière électorale.

Depuis 1978, le directeur général des élections est également responsable de l'application du chapitre XIII de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (LERM)³; depuis 2002, du chapitre XI de la *Loi sur les élections scolaires*⁴; et, depuis 2009, du chapitre XIV de la LERM. Aux paliers municipal et scolaire, l'institution fournit également aux présidentes et présidents d'élection toute l'assistance dont ils peuvent avoir besoin dans l'exercice de leurs fonctions.

Nous avons divers rôles et responsabilités en matière de scrutins et de financement électoral.

1. *Loi électorale*, RLRQ, chapitre E-3.3.

2. *Loi sur la consultation populaire*, RLRQ, chapitre C-64.1.

3. *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, RLRQ, chapitre E-2.2.

4. *Loi sur les élections scolaires*, RLRQ, chapitre E-2.3.

Scrutins : des responsabilités et des rôles différents à chaque palier

Au palier provincial

En tant que responsable de l'organisation des élections et des référendums provinciaux, Élections Québec assure l'intégrité et la transparence du processus électoral. Nous réalisons toutes les étapes menant à la tenue des scrutins, dont la réception des déclarations de candidature; l'envoi des avis aux électeurs; la diffusion d'information; le recrutement et la formation de plus de 70 000 personnes qui agissent comme membres du personnel électoral; la mise à jour de la liste électorale; l'administration des modalités de vote par anticipation et du vote le jour des élections; et le dépouillement et la publication des résultats.

Pour accomplir son mandat, le directeur général des élections bénéficie de l'appui de 125 directrices et directeurs du scrutin, qui sont chargés d'appliquer la *Loi électorale* dans autant de circonscriptions électorales. Ces derniers contribuent et veillent au bon déroulement de l'élection.

Enfin, nous administrons la liste électorale permanente, un outil au cœur de l'organisation des élections qui contribue à assurer la pleine participation des électrices et des électeurs québécois.

Aux paliers municipal et scolaire

Nous soutenons et formons les quelque 1 100 présidentes et présidents d'élections municipales et les 69 présidentes et présidents d'élections scolaires qui sont responsables de l'organisation et de la coordination des élections dans les municipalités et les commissions scolaires. Nous mettons à leur disposition des outils leur permettant de mener avec succès leurs élections. Nous produisons aussi les listes électorales pour les municipalités et les commissions scolaires dans le cadre de ces événements électoraux.

Financement : un rôle d'éducateur et de vérificateur

Le directeur général des élections veille à l'application des règles sur le financement politique provincial, municipal et scolaire. Nos activités dans ce domaine comprennent trois volets : l'autorisation des partis politiques et des candidats indépendants à récolter des fonds et à effectuer des dépenses; la vérification des dépenses électorales et des rapports financiers annuels; et la gestion du financement populaire et public.

De plus, nous veillons à ce que les partis politiques et les personnes candidates se conforment aux lois électorales à l'occasion des campagnes à la direction des partis politiques et lors de référendums municipaux et provinciaux.

Afin de nous assurer que le système de financement politique soit bien compris et respecté, nous jouons également un rôle de formateur et d'éducateur, notamment auprès des personnes chargées de la gestion des dépenses électorales et de la production des rapports de dépenses (les agentes officielles et agents officiels) ainsi qu'auprès des responsables de la sollicitation de contributions politiques (les représentantes officielles et représentants officiels) pour les partis politiques et les personnes candidates.

Rôle de poursuivant public

Nous agissons également en tant que poursuivant public. Cela signifie que nous avons le pouvoir d'enquêter et d'intenter des poursuites pénales pour toute infraction énoncée dans les lois électorales, qu'elle ait trait au financement politique ou aux scrutins.

La vision de l'institution

Élections Québec est une institution située au cœur d'un système électoral efficace et intègre, tant en matière d'organisation de scrutins que de financement politique, auquel les Québécoises et les Québécois s'identifient.

Les valeurs de l'institution

Au quotidien, les actions et la gestion de l'institution reposent sur les valeurs suivantes :



1.1.2 La structure organisationnelle

En vertu de la *Loi électorale*, la personne titulaire du poste de directeur général des élections est nommée par l'Assemblée nationale, sur proposition du premier ministre, par une résolution approuvée par les deux tiers des députées et députés.

Dans l'exercice de ses fonctions, le directeur général des élections est appuyé d'un secrétariat général et de cinq directions. Il fournit également l'apport de son personnel à la Commission de la représentation électorale (CRE).

Le Secrétariat général et le Secrétariat de la CRE

Le Secrétariat général, qui assure également le secrétariat de la CRE, exerce un rôle-conseil et des fonctions de coordination auprès des deux institutions. Il s'assure du dépôt officiel des documents à l'Assemblée nationale et est responsable des liens avec les partis politiques. Conformément aux dispositions de la *Loi électorale* et de la *Loi sur l'administration publique*⁵, il coordonne les activités en matière de recherche, de veille stratégique, de planification et de coopération internationale ainsi que de représentation électorale aux paliers provincial, municipal et scolaire. Le Secrétariat général assure en outre le lien avec les administrations électorales du Canada et avec les associations internationales. Il coordonne aussi les travaux du Réseau des compétences électorales francophones (RECEF) et est responsable du Bureau de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels.

La Direction des opérations électorales

La Direction des opérations électorales veille à l'application des dispositions relatives aux scrutins contenues dans la *Loi électorale* et dans la *Loi sur la consultation populaire*. Elle planifie et organise les événements électoraux, voit à leur bon déroulement et en fait l'évaluation. Pour ce faire, elle compte sur les 125 directrices et directeurs du scrutin sous sa responsabilité et sur leurs adjointes et adjoints.

Cette direction joue également un rôle dans l'application d'une partie de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* de même que de la *Loi sur les élections scolaires*. Elle forme, soutient et conseille les présidentes et les présidents d'élection des municipalités, des municipalités régionales de comté et des commissions scolaires.

5. *Loi sur l'administration publique*, RLRQ, chapitre A-6.01.

Cette direction est aussi responsable des activités liées à la Commission permanente de révision ainsi qu'à la mise à jour des données de la liste électorale permanente et des données géographiques. Elle produit les listes électorales et les documents cartographiques requis pour la tenue des événements électoraux ou pour la Commission de la représentation électorale.

Enfin, la Direction des opérations électorales modernise des processus électoraux afin de les simplifier et de les rendre plus accessibles pour les électrices et électeurs, le personnel électoral, les personnes candidates et les partis politiques.

La Direction du financement politique et des affaires juridiques

La Direction du financement politique et des affaires juridiques effectue différentes activités liées aux rôles d'éducateur, de contrôleur, de conseiller et de poursuivant public d'Élections Québec.

Elle veille à l'application et au respect des règles en matière d'autorisation des entités politiques, de financement et de contrôle des dépenses électorales. Elle exerce un rôle prépondérant en matière de formation et d'information auprès des acteurs politiques en leur faisant connaître les règles auxquelles ils sont assujettis. Afin de s'assurer du respect de ces règles, elle réalise des activités de vérification et d'examen.

Cette direction a, par ailleurs, la responsabilité de gérer l'ensemble des plaintes reçues par Élections Québec et la Commission de la représentation électorale, que celles-ci concernent l'application des lois électorales ou les services offerts. Elle mène toute enquête nécessaire et analyse la preuve recueillie en vue de conseiller le directeur général des élections quant aux mesures administratives à prendre ou aux poursuites pénales à intenter. Enfin, elle seconde le directeur général des élections dans son rôle de poursuivant public en le représentant devant les tribunaux.

La Direction des ressources informationnelles

La Direction des ressources informationnelles assure, réalise et coordonne l'ensemble des activités liées aux ressources informationnelles. Elle conseille le directeur général des élections et les gestionnaires sur l'utilisation optimale de ces ressources. Elle définit et schématise l'architecture d'affaires de l'institution. Elle établit les orientations stratégiques et mène des études en matière de technologies de l'information. Elle constitue une assise essentielle de la modernisation des processus électoraux en vue d'améliorer l'expérience des électrices et des électeurs. Elle assure le développement, l'entretien et l'évolution de l'ensemble des systèmes d'information d'Élections Québec et de la CRE. Cette direction établit aussi les normes et les règles à suivre en matière de sécurité de l'information et veille à ce qu'elles soient respectées. Enfin, elle voit à la sécurité des infrastructures ainsi qu'à la gestion, à l'exploitation, à la disponibilité et à l'accessibilité de l'ensemble des services informatiques auprès des deux institutions.

La Direction des services à la gestion

La Direction des services à la gestion veille à l'application de certains articles de la *Loi sur l'administration financière*⁶, de la *Loi sur l'administration publique*, de la *Loi sur la fonction publique*⁷ et de la *Loi électorale*. Elle conseille les différentes unités administratives en matière de gestion des ressources humaines, financières et matérielles. Elle coordonne également l'organisation des formations et des événements destinés aux clientèles internes et externes des deux institutions.

Cette direction fournit le soutien et le service-conseil nécessaires au directeur général des élections, aux gestionnaires et au personnel ainsi qu'aux directrices, directeurs, directrices adjointes et directeurs adjoints du scrutin afin qu'ils mènent à bien leurs activités.

La Direction des services à la gestion est également responsable de la gestion immobilière de l'édifice René-Lévesque, dont l'institution est propriétaire.

6. *Loi sur l'administration financière*, RLRQ, chapitre A-6.001.

7. *Loi sur la fonction publique*, RLRQ, chapitre F-3.1.1.

La Direction des communications et des affaires publiques

La Direction des communications et des affaires publiques exerce un rôle-conseil stratégique auprès du directeur général des élections ainsi que des unités administratives de l'institution. Elle leur propose des stratégies de communication, à l'interne comme à l'externe, liées à leur mission et à leurs orientations stratégiques. Elle est responsable des activités de communication destinées aux électrices, aux électeurs et aux partenaires d'Élections Québec et de la CRE de même que des relations avec les médias. Cette direction a aussi le devoir d'informer les électrices et électeurs et les diverses clientèles de l'institution, notamment par l'entremise du Centre de renseignements.

De plus, cette direction est responsable d'élaborer les moyens et les outils nécessaires pour mettre en œuvre les stratégies proposées (campagnes de communication, Web, édition, graphisme, etc.). Elle assure aussi la gestion de la documentation et des documents historiques des deux institutions.

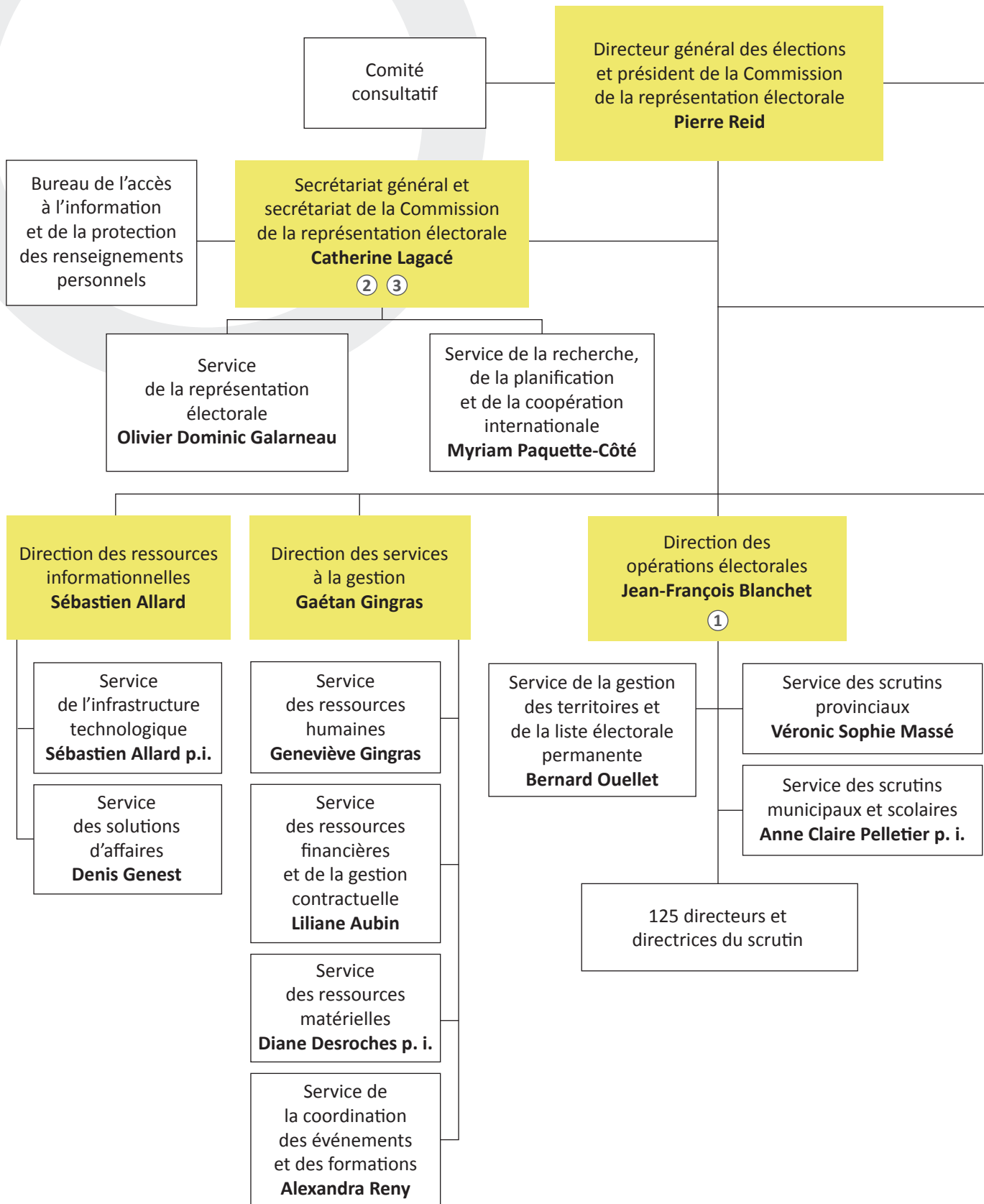
Enfin, la Direction des communications et des affaires publiques est chargée du mandat institutionnel d'éducation à la démocratie, qui permet notamment à Élections Québec d'éveiller les jeunes et les nouveaux arrivants à la vie démocratique.

L'organigramme qui suit présente la structure organisationnelle de l'institution au 31 mars 2019.

Organigramme

Administration du système électoral du Québec

Au 31 mars 2019



Commission
de la représentation
électorale (CRE)

Bureau
de l'audit interne
Michel Richer

Établissement principal :

Édifice René-Lévesque
3460, rue de La Pérade
Québec (Québec) G1X 3Y5

Autres établissements :

990, avenue de Bourgoigne
3^e et 4^e étage
Québec (Québec) G1W 0E8

Centre de distribution Roger-Lefrançois
2895, avenue Kepler
Québec (Québec) G1X 3V4

Direction du financement
politique et des affaires juridiques
M^e Lucie Fiset

①

Service du Registre,
de la coordination
et de la conformité des
contributions politiques
Julie Gauvin

Service de la conformité
et du soutien aux systèmes
informatiques en
financement politique
SaiHo Yuen

Service des affaires juridiques
Anne-Marie Brazeau p. i.

Service des enquêtes
et du soutien administratif
Stéphane D'Amours

Direction des communications
et des affaires publiques
Catherine Lagacé p. i.

Service des
communications
institutionnelles
Valérie Julien

Service de l'information
aux clientèles et de la
gestion documentaire
Cynthia Gagnon

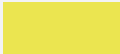
Service de l'éducation
à la démocratie
Monica Rosales

Légende :

- ① Adjointe ou adjoint
au directeur général
des élections
- ② Adjointe au président
de la Commission de la
représentation électorale

- ③ Responsable de l'accès
aux documents et de la protection
des renseignements personnels

Coordonnées
418-644-1090, poste 3216

 Membres du comité
de direction

p. i. Par intérim

1.2

La Commission de la représentation électorale

1.2.1 La mission, la vision et les valeurs de l'institution

La Commission de la représentation électorale (CRE) est une institution indépendante qui relève de l'Assemblée nationale. Créée en 1979, elle est responsable de l'application des dispositions prévues dans la *Loi électorale* en ce qui a trait au processus de délimitation des circonscriptions électorales du Québec. Elle s'assure également de l'application des chapitres III de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* ainsi que de la *Loi sur les élections scolaires*, qui traitent essentiellement de la division des territoires en districts électoraux et en circonscriptions électorales.

La mission de l'institution

La CRE a pour mission d'établir la carte électorale du Québec — et, lorsque cela est requis, celles de municipalités et de commissions scolaires — en favorisant la consultation des citoyens et en leur assurant une représentation juste et équitable.

La vision de l'institution

La CRE est une institution à l'écoute de la population reconnue comme une référence de qualité en matière de représentation électorale.

Les valeurs de l'institution

En tout temps, les activités de la CRE reposent sur les valeurs suivantes :

La **transparence** dans ses décisions à l'égard de la division du territoire.

La **compétence** dans la réalisation de sa mission.

L'**équité** dans la représentation des électrices et des électeurs.

L'**écoute**, pour prendre en considération toutes les représentations qui lui sont faites.

L'**impartialité** et l'**indépendance** dans l'exercice de ses fonctions.

1.2.2 Les commissaires

En vertu de la *Loi électorale*, la CRE se compose du directeur général des élections, qui en est président d'office, et de deux commissaires nommés par l'Assemblée nationale, sur proposition du premier ministre, par une résolution approuvée par les deux tiers des députées et députés.

Au 31 mars 2019, les commissaires de la CRE étaient M. Serge Courville et M. Bruno Jean.



2. LES FAITS SAILLANTS 2018-2019

Les élections générales 2018 en BREF

Les élections générales provinciales du 1^{er} octobre 2018 ont mené à l'élection des 125 députées et députés de l'Assemblée nationale dans autant de circonscriptions électorales. Voici, en quelques chiffres, un aperçu des coulisses de cet important exercice démocratique.

DURÉE DE LA PÉRIODE ÉLECTORALE :

 **39 jours**

LES CANDIDATURES

Nous avons reçu

940

déclarations de candidatures



39,89 %
de candidatures féminines



42,40 %
de femmes élues

18 partis politiques autorisés ont présenté des candidates et des candidats

LE VOTE

Taux de participation :

66,45 %

66,45 %

27,26 %

des électeurs ont voté par anticipation

27,26 %



3 dépouillements judiciaires ont eu lieu : à Gaspé, à Ungava et aux Îles-de-la-Madeleine

LE PERSONNEL ÉLECTORAL



Plus de **70 000** personnes engagées et formées pendant la période électorale

LES ÉLECTRICES ET LES ÉLECTEURS

6 169 772 personnes étaient inscrites sur la liste électorale

3 105 personnes se sont inscrites au vote hors Québec, réparties dans une **centaine de pays différents**

EN COULISSES

Nous avons traité **745 demandes** des médias et reçu **19 000 messages** sur les médias sociaux



Le jour du vote, les préposées et préposés du Centre de renseignements ont traité **9 633 appels** et **920 courriels**

300 tonnes de matériel ont été livrées dans les **125 circonscriptions** du Québec, dont **30 000 urnes** et **25 000 isoloirs**



6 126 000

Le jour du vote et le lendemain, les internautes qui ont visité nos sites Internet ont vu plus de **6 126 000 pages**

440 000

Plus de **440 000 internautes** ont consulté les résultats des élections



COOPÉRATION INTERNATIONALE

Nous avons reçu **23 visiteurs** provenant de 12 pays membres du RECEF, de 8 provinces et territoires du Canada, d'Élections Canada et de 2 organisations internationales

Les élections générales provinciales

Le décret du 23 août 2018 a donné le coup d’envoi à une période électorale de 39 jours menant aux élections générales du lundi 1^{er} octobre suivant. Une nouvelle carte électorale issue des travaux de la Commission de la représentation électorale est entrée en vigueur à l’adoption de ce décret.

Les élections générales du 1^{er} octobre ont été les premières, au Québec, à se tenir à date fixe, à la suite de l’adoption, en 2013, de la *Loi modifiant la Loi électorale afin de prévoir des élections à date fixe*⁸.

Après plusieurs mois d’activités préparatoires, nous avons assuré la tenue de ces élections provinciales, une partie importante de notre mission, en mettant à contribution toutes les ressources nécessaires pour assurer le plein exercice des droits électoraux des électrices et des électeurs du Québec.



Recrutement et formation du personnel électoral

En période électorale, Élections Québec est l’un des plus grands recruteurs et formateurs au Québec. Par l’intermédiaire des directrices et directeurs du scrutin, l’institution a engagé et formé plus de 70 000 membres du personnel électoral afin que cet événement soit conforme à la *Loi*.

8. En 2014, l’Assemblée nationale a été dissoute avant l’expiration de la législature.

La participation électorale

Le taux de participation aux élections générales du 1^{er} octobre 2018 a été de 66,45 %.

Il s'agit d'un taux inférieur à ceux de 2014 (71,4 %) et de 2012 (74,6 %), mais supérieur à celui de 2008 (57,43 %).

Le tableau ci-dessous permet de comparer certaines données relatives aux quatre dernières élections générales, notamment le nombre d'électorales et d'électeurs et le taux de participation électorale.

Tableau 1				
Participation électorale				
	42 ^{es} élections générales (2018)	41 ^{es} élections générales (2014)	40 ^{es} élections générales (2012)	39 ^{es} élections générales (2008)
Géographie et électeurs				
Nombre d'électeurs inscrits le jour des élections	6 169 772	6 012 440	5 919 808	5 738 811
Nombre de bureaux de vote le jour des élections	16 480	17 592	19 680	21 315
Nombre moyen d'électeurs inscrits par circonscription électorale*	49 358	48 100	47 358	45 910
Résultats des élections				
Nombre de votes exercés	4 099 623	4 295 055	4 416 437	3 295 914
Nombre de votes valides	4 033 538	4 232 262	4 362 688	3 246 333
Proportion de bulletins de vote rejetés	1,61 %	1,46 %	1,22 %	1,50 %
Taux de participation global	66,45 %	71,44 %	74,60 %	57,43 %
Proportion d'électeurs par rapport au nombre d'électeurs ayant exercé leur droit de vote				
▪ ayant voté par anticipation	27,26 %	27,01 %	22,38 %	20,50 %
▪ ayant voté le jour des élections	72,74 %	72,99 %	77,62 %	79,50 %
Taux de participation le plus élevé (circonscription électorale)	80,52 % (Louis-Hébert)	83,66 % (Louis-Hébert)	87,66 % (Montarville)	71,39 % (Marguerite- D'Youville)
Taux de participation le plus faible (circonscription électorale)	30,89 % (Ungava)	41,47 % (Ungava)	41,62 % (Ungava)	36,09 % (Ungava)
Nombre de sièges remportés par des femmes	53	34	41	37

* Il y a 125 circonscriptions électorales au Québec.

Notons que le taux de participation au vote par anticipation est en légère augmentation comparativement aux précédentes élections : il est passé de 27,01 %, en 2014, à 27,26 %, en 2018. Cette modalité de vote est de plus en plus populaire depuis les quatre dernières élections. L'augmentation des quinze dernières années est encore plus significative : lors des élections générales du 14 avril 2003, à peine 7,9 % des électrices et électeurs utilisaient cette modalité de vote, alors que 20,5 % d'entre eux l'ont fait en 2008. Cet accroissement est notamment attribuable à l'introduction de nouvelles mesures, comme le vote dans les installations d'hébergement, en 2006 ; le vote par anticipation sur deux jours complets et le vote au domicile de l'électrice ou l'électeur, en 2007 ; le vote au bureau de la directrice ou du directeur du scrutin, en 2008 ; le vote hors circonscription, en 2012 ; et le vote dans les établissements d'enseignement, en 2014.

Utilisation du système de gestion des événements provinciaux (GEP) sur l'ensemble du territoire

Le système GEP a été entièrement déployé, pour la première fois, dans l'ensemble des 125 circonscriptions à l'occasion des élections générales du 1^{er} octobre 2018. Lors des 14 élections partielles tenues entre 2015 et 2017, ce système avait démontré sa fiabilité et son efficacité pour les activités préparatoires et la gestion des processus liés à la révision de la liste électorale et au vote. En dépit des ralentissements causés par des pannes de serveur au cours des périodes de révision de la liste électorale et pendant le vote dans les bureaux des directrices et directeurs du scrutin et dans les établissements d'enseignement, le système GEP a répondu aux besoins opérationnels, des activités préparatoires jusqu'à la diffusion des résultats.

Les mesures favorisant l'accès au vote

La participation électorale est au cœur de nos préoccupations. Pour faciliter l'exercice des droits électoraux, nous avons mis différentes modalités de vote à la disposition des électrices et des électeurs à l'occasion des dernières élections. Les tableaux suivants présentent ces modalités, de même que le nombre et le taux d'électeurs qui en ont bénéficié lors des élections générales du 1^{er} octobre 2018.

Tableau 2 Modalités de vote		
	Nombre d'électeurs	% du vote exercé
Vote à domicile	13 139	0,32 %
Vote dans les installations d'hébergement reconnues par le ministère de la Santé et des Services sociaux	71 719	1,75 %
Vote au bureau de la directrice ou du directeur du scrutin	261 044	6,37 %
Vote hors circonscription au bureau de la directrice ou du directeur du scrutin	7 458	0,18 %
Vote dans un établissement d'enseignement (intracirconscription et hors circonscription)	43 634	1,06 %

Tableau 3 Vote par correspondance		
	Électeurs inscrits	Électeurs ayant voté
Hors Québec	3 105	2 063 (66,44 %)
Personnes détenues	1 590	1 310 (82,39 %)

Le pourcentage d'électeurs qui ont voté en se rendant au bureau de leur directrice ou de leur directeur du scrutin a augmenté, passant de 1,3 %, en 2014, à 6,37 %, en 2018.

Le dépouillement du vote hors circonscription

Le dépouillement du vote hors circonscription (le vote exercé au bureau de la directrice ou du directeur du scrutin, dans un établissement d'enseignement et dans une installation d'hébergement), du vote hors Québec et du vote des personnes détenues s'est effectué dans les locaux d'Élections Québec. Le 1^{er} octobre 2018, 58 personnes ont procédé au dépouillement d'environ 46 000 bulletins de vote.



Le vote hors Québec dans le Nord

Il ne nous aura fallu que six jours pour livrer le matériel nécessaire au vote hors Québec dans une région aussi lointaine que l'archipel du Svalbard, situé dans le cercle polaire arctique, au nord de la Norvège. Cela a permis à Amélie Desmarais, Pascal Bourgault et Charles Brunette, trois étudiants de l'Université McGill en mission scientifique sur le brise-glace Polarstern, dans l'océan Arctique, d'exercer leur droit de vote. Ils étaient si fiers de pouvoir voter dans ces circonstances exceptionnelles qu'ils ont transmis la photo ci-contre dans un courriel de remerciement à notre équipe des votes spéciaux.

Les candidatures

Des 22 partis politiques autorisés au moment des élections générales provinciales, 18 ont présenté des candidats. En plus des personnes candidates de partis, 19 candidats indépendants autorisés et deux candidats indépendants ont pris part à l'élection.

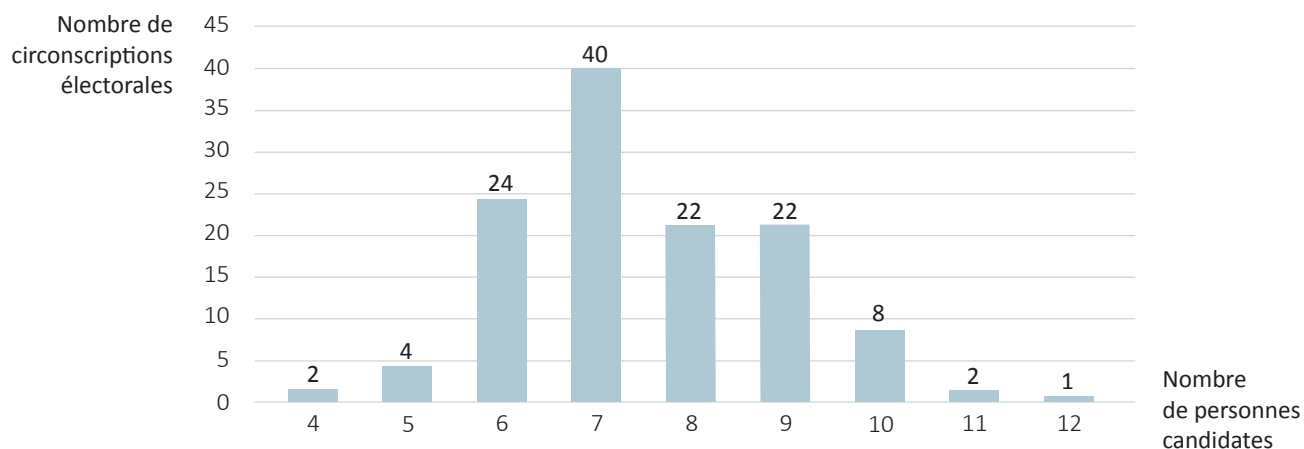
Tableau 4 Déclarations de candidature acceptées	
Parti politique ou candidat indépendant	Nombre de candidats
Alliance provinciale du Québec	2
Bloc pot	29
Changement intégrité pour notre Québec	7
Citoyens au pouvoir du Québec	56
Coalition avenir Québec – L'équipe François Legault	125
Droit des sans droits	0
Équipe autonomiste	12
Nouveau Parti démocratique du Québec	59
Parti 51	5
Parti conservateur du Québec/Conservative Party of Québec	101
Parti culinaire du Québec	1
Parti équitable	0
Parti libéral du Québec/Quebec Liberal Party	125
Parti libre	8
Parti marxiste-léniniste du Québec	25
Parti nul	16
Parti québécois	125
Parti vert du Québec/Green Party of Québec	97
Québec cosmopolitain/Cosmopolitan Québec	0
Québec en marche	0
Québec solidaire	125
Voie du peuple	1
Candidats indépendants ou sans désignation	21
Total	940

Le nombre de personnes candidates de même que le taux de candidatures féminines ont augmenté en 2018. En effet, le pourcentage de femmes candidates est passé de 29,61 %, en 2014, à 39,89 %, en 2018, ce qui constitue un sommet historique au Québec. Ce bond s'est d'ailleurs traduit par une augmentation similaire du taux de femmes élues, qui a atteint 42,40 %. Il s'agit du plus haut taux jamais enregistré à la suite d'une élection générale au Québec.

**Tableau 5
Candidatures**

	2018	2014	2012	2008
Nombre de personnes candidates	940	814	892	651
Taux de candidatures féminines	39,89 %	29,61 %	28,48 %	29,60 %
Taux de femmes élues	42,40 %	27,20 %	32,80 %	31,03 %

**Graphique 1
Nombre de circonscriptions électorales où le nombre de personnes candidates variait entre 4 et 12**



Les intervenants particuliers

Trois intervenants particuliers ont obtenu une autorisation du directeur général des élections leur permettant d'intervenir, au cours de la période électorale, sur des sujets d'intérêt public. Les sujets ciblés par ces intervenants particuliers étaient les accommodements religieux, la circulation de véhicules tout-terrain sur la voie publique ainsi que la création d'équipes sportives nationales. Ensemble, ces intervenants ont effectué un total de près de 300 \$ en dépenses de publicité.

La révision de la liste électorale

Au moment du décret, la liste électorale permanente comptait 6 160 157 électrices et électeurs inscrits. Après la période de révision, le nombre total d'électeurs inscrits pour le scrutin du 1^{er} octobre s'élevait à 6 165 077. Ce nombre exclut les électrices et électeurs inscrits au vote hors Québec de même que les électeurs en détention, qui ne sont pas inscrits dans une section de vote de leur circonscription électorale.

À titre de comparaison, mentionnons qu'à l'occasion des élections générales de 2014, 5 991 361 électrices et électeurs étaient inscrits après la révision de la liste électorale.

Le financement public

Élections Québec a versé un total de 15 millions de dollars en financement public pour les élections générales provinciales du 1^{er} octobre 2018. Ce montant comprend notamment un peu plus de 6 millions de dollars en allocations supplémentaires, qui ont été versées en début de période électorale. Le montant des allocations qui seront versées aux partis politiques au cours des quatre prochaines années sera établi en fonction des résultats de ces élections.

Un montant supplémentaire d'un million de dollars⁹ a été versé en revenus d'appariement aux partis politiques, alors que les candidats indépendants autorisés ont reçu 21 800 \$ à cet effet. Considérant le montant de plus de 23,1 millions de dollars investi en dépenses électorales dans le cadre de ces élections générales, nous avons versé une avance d'un peu plus de 8,6 millions de dollars¹⁰ aux partis dans les jours suivant le scrutin. Au terme des vérifications des rapports de dépenses électorales qui ont été produits, ces dépenses pourraient nous conduire à rembourser un total de 10,8 millions de dollars au bénéfice des partis politiques et des personnes candidates qui y ont droit.

Élections Québec devra vérifier 384 rapports de dépenses électorales de personnes candidates et 15¹¹ rapports de dépenses électorales de partis politiques. Ces travaux ont débuté le 29 janvier 2019 et dureront plusieurs mois.

La promotion de bonnes pratiques en matière de financement politique

Le directeur général des élections a profité des élections générales pour effectuer, avec la collaboration des partis politiques, des visites dans certains de leurs locaux. Cette démarche a notamment permis de promouvoir de bonnes pratiques en matière de financement politique. Il s'agissait aussi d'une occasion, pour les personnes présentes, de rencontrer les membres de notre équipe de vérification et d'échanger avec eux.

Les dépouillements judiciaires

Trois dépouillements judiciaires ont eu lieu à la suite des élections du 1^{er} octobre 2018.

Un premier dépouillement judiciaire a eu lieu le 10 octobre 2018 dans la circonscription de Gaspé à la suite d'une demande de M^{me} Méganne Perry Mélançon, candidate du Parti québécois.

Compte tenu des irrégularités observées lors de ce dépouillement, le directeur général des élections a mené une enquête pour faire la lumière sur les événements. Le rapport d'enquête rendu public en avril dernier¹² a permis d'expliquer les différentes irrégularités constatées et de confirmer qu'aucune tentative de fraude ni aucune infraction à la *Loi électorale* n'a eu lieu dans cette circonscription lors du dépouillement du vote.

9. De cette somme, nous avons versé un montant de 250 000 \$ en revenus d'appariement au cours de l'exercice financier 2017-2018.

10. À la suite de la réception des rapports de dépenses électorales, nous avons réclamé une somme de 672 765 \$ en avances versées en trop. Le montant net de l'avance s'élève donc à 7 969 020 \$. C'est le montant net qui a servi au calcul du montant total du financement public versé pour les élections générales provinciales.

11. Au total, 18 partis politiques ont présenté des personnes candidates, mais trois d'entre eux n'ont pas effectué de dépenses électorales.

12. Vous pouvez consulter le rapport sur l'enquête au sujet du dépouillement du vote dans la circonscription de Gaspé sur le site Web d'Élections Québec.

À la suite de ce dépouillement judiciaire, M^{me} Méganne Perry Mélançon a été élue avec une majorité de 41 voix.

Un deuxième dépouillement judiciaire s’est tenu le 10 octobre 2018 dans la circonscription des Îles-de-la-Madeleine à la demande de M^{me} Maryse Lapierre, candidate du Parti libéral du Québec. Ce dépouillement a permis de confirmer l’élection de M. Joël Arseneau, candidat du Parti québécois, avec une majorité de 15 voix.

Un troisième dépouillement judiciaire s’est tenu le 15 octobre 2018 dans la circonscription d’Ungava à la demande de M. Jonathan Mattson, candidat du Parti québécois. Il a permis de confirmer l’élection de M. Denis Lamothe, candidat du parti Coalition avenir Québec – L’équipe François Legault, avec une majorité de 46 voix.

Le coût des élections générales

Nous estimons que la tenue des 42^{es} élections générales entraînera des coûts totaux s’élevant à 93,6 millions de dollars. Même si ce montant ne sera confirmé que dans l’année qui suit la tenue des élections, le directeur général des élections peut comparer l’estimation des coûts des élections générales de 2018 avec les coûts réels des élections générales de 2014.

Tableau 6		
Élections générales – Données comparatives (en milliers de dollars)		
	Coûts estimés 2018	Coûts réels 2014
Dépenses avant le décret¹		
Rémunération	3 081,1	2 331,6
Fonctionnement	4 922,1	3 104,2
Transfert ²	1 000,0	–
	<u>9 003,2</u>	<u>5 435,8</u>
Dépenses à compter du décret		
Rémunération	47 967,4	45 153,5
Fonctionnement	19 806,9	18 591,6
Transfert ²	16 842,4	15 099,7
	<u>84 616,7</u>	<u>78 844,8</u>
Total	<u>93 619,9</u>	<u>84 280,6</u>

1. Les dépenses avant le décret comprennent les activités préparatoires et le réapprovisionnement en matériel électoral.

2. La dépense de transfert comprend l’appariement électoral aux contributions, l’allocation supplémentaire ainsi que les remboursements de dépenses électorales.

2.2

Les autres événements électoraux

Élection partielle provinciale

Une élection partielle a eu lieu en 2018-2019. Le 7 novembre 2018, un décret a autorisé la tenue d'une élection partielle dans la circonscription de Roberval à la suite de la démission de M. Philippe Couillard. Le 10 décembre 2018, jour de l'élection, M^{me} Nancy Guillemette a été élue dans cette circonscription.

Les sept personnes candidates à cette élection partielle ont effectué un total de près de 175 000 \$ en dépenses électorales. Trois candidats pourraient obtenir un remboursement de leurs dépenses électorales. Le montant total de ce remboursement serait d'un peu plus de 76 000 \$.

Élections et référendums municipaux

Plusieurs événements électoraux municipaux ont eu lieu au cours de l'exercice financier 2018-2019. L'institution a soutenu les présidentes et présidents d'élection des municipalités dans l'organisation de deux élections générales¹³, de 219 élections partielles, de 11 recommencements de procédure d'élection et de 10 scrutins référendaires.

Élections scolaires

Aucune élection scolaire partielle n'a eu lieu pendant cet exercice financier.

2.3

Les petits bureaux de vote



Lors des élections générales provinciales de 2018, les petits bureaux de vote du programme *Électeurs en herbe* ont été installés dans chaque circonscription. Après avoir observé leur parent, les enfants ont eu l'occasion de voter à leur tour en optant pour l'un des quatre choix de réponses proposés à la question « Pourquoi penses-tu qu'il est important de voter ? » Le choix de réponse gagnant a été « Pour que les idées de chaque personne soient entendues », avec 41,5 % des voix.

13. Dans la Ville de l'Épiphanie, le 18 novembre 2018, et dans la Municipalité de Laverlochère-Angliers, le 4 novembre 2018.

2.4

À l'écoute des citoyens

L'exercice financier 2018-2019 a été l'occasion, pour le directeur général des élections, de consolider ses nouveaux comités, qui lui permettent de recueillir l'avis et les conseils des électrices et des électeurs ainsi que des partis politiques sur l'évolution du système électoral.

Les membres de la Table citoyenne et du Comité accessibilité ainsi que les représentants des partis politiques autorisés ont notamment été consultés sur l'expérience qu'ils ont vécue lors des élections générales provinciales de 2018.

La Table citoyenne



La Table citoyenne est un comité consultatif paritaire créé en novembre 2017. Il est formé de 12 électrices et électeurs de tous les âges et de tous les horizons qui ont le mandat de nous donner leur avis de manière impartiale sur les façons d'améliorer le système électoral.

Nous avons tenu trois rencontres au cours de l'exercice financier : le 8 juin 2018, le 16 novembre 2018 et le 15 mars 2019.

En plus de faire le bilan de leur expérience, comme électrice et électeur, aux élections générales provinciales, les membres ont notamment discuté des obstacles à la participation électorale, d'un éventuel mode de votation par Internet, de la protection des renseignements personnels des électeurs, de l'âge du vote, du vote blanc, des mécanismes de démocratie directe et des quotas de candidatures pour favoriser la représentation des femmes en politique.

Les membres ont recommandé, entre autres, d'encadrer les partis politiques en matière de protection des renseignements personnels et de reconnaître le vote blanc. Ils considèrent qu'il faudrait améliorer la formation du personnel électoral pour les prochaines élections provinciales. En outre, ils aimeraient que les électrices et les électeurs puissent avoir accès à de l'information centralisée présentant les personnes candidates et leurs propositions.

Les comptes rendus des travaux de la Table citoyenne peuvent être consultés sur notre site Web.

Le Comité accessibilité

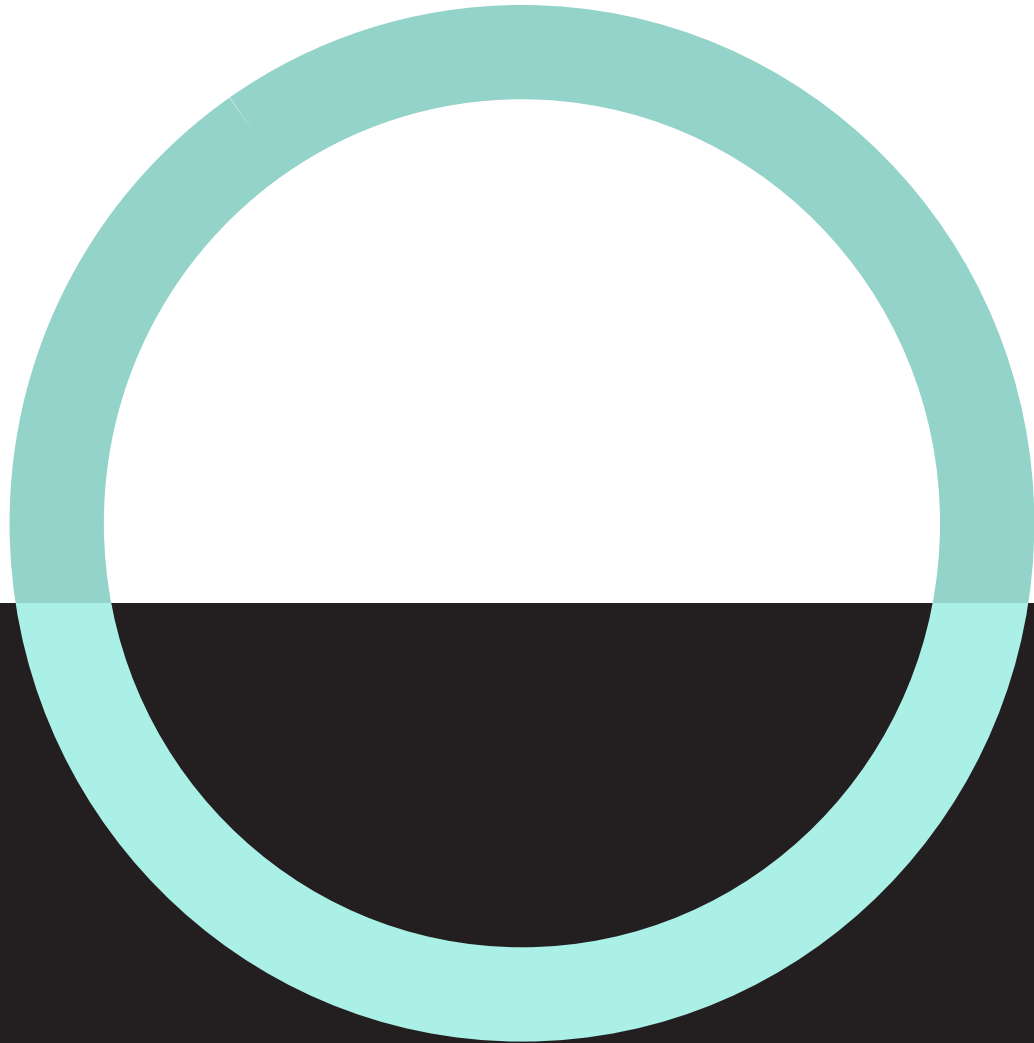
Le Comité accessibilité est un groupe de travail de nature consultative et non partisane. Il est formé d'électrices et d'électeurs québécois qui possèdent une expertise personnelle ou professionnelle sur les questions touchant les personnes handicapées et l'exercice du droit de vote. Ses membres nous conseillent sur nos actions en matière d'accessibilité. Ils participent à l'élaboration de solutions afin de favoriser l'accessibilité au vote pour les personnes handicapées.

Nous avons tenu deux rencontres au cours de l'exercice financier : le 1^{er} juin 2018 et le 7 décembre 2018.

Nous avons consulté les quatre hommes et cinq femmes qui composent le Comité accessibilité sur les actions à poser pour améliorer l'accès au vote pour les personnes ayant des besoins particuliers. À la suite de ces consultations et suivant leurs recommandations, nous avons amélioré certains de nos outils, comme l'avis à l'électeur et la carte de rappel.

Rencontre avec les partis politiques autorisés

Élections Québec tient à comprendre les besoins et les attentes de tous les acteurs concernés en matière électorale. C'est pourquoi nous avons invité l'ensemble des partis politiques autorisés à une rencontre visant à dresser le bilan des élections générales provinciales de 2018. Cette rencontre s'est tenue à Montréal le 4 décembre 2018. Les représentants de 14 partis politiques ont alors fait part de l'expérience de leur formation politique, en présence du directeur général des élections et des membres de son comité de direction, ainsi que des échos qu'ils ont reçus des électrices et des électeurs. Ils ont également souligné les aspects positifs du processus électoral ainsi que les éléments à améliorer, tant en matière d'élections et de financement politique qu'en ce qui a trait à nos processus administratifs.



3. LES PLANS STRATÉGIQUES : RÉSULTATS 2018-2019

3.1

Note Dans les chapitres 3 et 4 du rapport annuel de gestion, afin d'assurer la cohérence avec le plan stratégique rédigé en 2014, nous avons préservé les libellés d'origine, y compris les références à l'institution DGEQ, soit *Directeur général des élections du Québec*, même si nous utilisons désormais l'appellation Élections Québec.

Les résultats 2018-2019 d'Élections Québec

En 2018-2019, notre institution poursuivait la mise en œuvre du plan stratégique 2014-2018 pour une cinquième année. En effet, ce plan a été reconduit jusqu'au 1^{er} avril 2019 en raison des travaux préparatifs en vue des élections générales du 1^{er} octobre 2018. Les tableaux suivants présentent le sommaire des résultats du plan stratégique 2014-2018 (prolongé d'une année).

ORIENTATION

1 Assurer le bon déroulement des scrutins et une participation optimale des citoyens

Axe d'intervention :

- Efficacité des processus électoraux et accessibilité au vote

Principes de développement durable :

- Équité et solidarité sociales
- Participation et engagement

Objectif	Indicateur	Cible	Résultat					Page
			2018-19	2017-18	2016-17	2015-16	2014-15	
1.1 Viser l'excellence dans l'organisation et la tenue des scrutins	Réalisation des activités prévues dans le respect des calendriers	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	46
	Satisfaction des électeurs – Qualité des services	90 %	91 %	S. O. ¹	S. O. ¹	S. O. ¹	86 % ⁵	48
	Liste électorale permanente (LEP) – Taux de couverture ²	92 %	95,4 %	94,9 %	95,4 % ⁶	94,9 %	94,8 %	50
	LEP – Taux d'actualité ³	96 %	98,1 %	S. O.	S. O.	S. O.	97 % ⁵	50
	Mesures pour assurer la qualité du travail du personnel électoral	2/4 ans	0 mesure	0 mesure	2 mesures	1 mesure	3 mesures	51
1.2 Optimiser les processus afin de favoriser le plein exercice des droits électoraux	Endroits de vote non accessibles et électeurs dirigés vers ceux-ci	Diminution 10 %/4 ans	Augmentation de 7,0 % Augmentation de 12,5 %	Reporté en 2018-19	S. O.	S. O.	S. O.	52
	Mesures législatives	4/4 ans	0 mesure	1 mesure	0 mesure	0 mesure	1 mesure	54
	Mesures administratives	4/4 ans	0 mesure	3 mesures	2 mesures	0 mesure	1 mesure	55
1.3 Promouvoir la participation électorale et les mesures mises en place pour favoriser l'exercice du droit de vote	Mesures pour informer les électeurs et encourager le vote	2018-2019 : 4 2017-2018 : 3 2016-2017 : 2 2015-2016 : 2 2014-2015 : 2	4 mesures	3 mesures	2 mesures	2 mesures	2 mesures ⁴	55
	Satisfaction des électeurs – Information reçue	85 %	80 %	S. O. ¹	S. O. ¹	S. O. ¹	83 % ⁵	56
	Connaissance des modalités de vote	55 %	49,2 %	S. O. ¹	S. O. ¹	S. O. ¹	44,4 % ⁵	58

1. L'institution réalise un sondage uniquement à la suite d'élections générales.
2. Le taux de couverture indique la proportion d'électeurs inscrits sur la LEP par rapport à l'électorat estimé.
3. Le taux d'actualité indique la proportion d'électeurs inscrits sur la LEP à leur adresse de domicile par rapport à l'ensemble des électeurs inscrits. Ce taux est calculé seulement après des élections générales provinciales.
4. Ce résultat diffère de celui qui figure dans le *Rapport annuel de gestion 2014-2015*, bien qu'il s'agisse des mêmes activités. La méthode de calcul a été revue pour mieux refléter la nature du travail effectué (2 mesures déclinées en 18 activités).
5. Le résultat est obtenu à la suite des élections du 7 avril 2014.
6. Les données ont été ajustées à partir des nouvelles données issues du recensement de 2016.

Code de couleur pour les résultats :

- Cible atteinte
- Cible en voie d'être atteinte ou résultat considéré comme satisfaisant
- Cible à surveiller
- Cible fixée non atteinte

ORIENTATION

2 Veiller à l'intégrité, à la transparence et à l'équité du financement politique

Axe d'intervention :
 • De saines pratiques en matière de financement politique

Principe de développement durable :
 • Équité et solidarité sociales

Objectif	Indicateur	Cible	Résultat					Page
			2018-19	2017-18	2016-17	2015-16	2014-15	
2.1 Optimiser les connaissances des acteurs par des actions préventives visant le respect de leurs obligations légales	Acteurs informés ou joints dans le premier mois suivant leur désignation	100 %	98,9 %	100 %	100 %	100 %	100 %	59
	Outils pédagogiques mis à la disposition des acteurs	2018-2019 : 1 2017-2018 : 2 2016-2017 : 1 2015-2016 : 1 2014-2015 : 1	2 outils	2 outils	2 outils	0 outil	1 outil	62
	Satisfaction des acteurs – Prestation de services	90 %	Non réalisé	Non concluant	S. O.	94,5 %	91,4 %	62
2.2 Renforcer les activités de contrôle en matière de financement politique	Diffusion des rapports produits dans les trois mois suivant la réception	100 %	88,5 %	90,5 %	100 %	100 %	100 %	63
	Proportion du financement répondant à la conformité des règles ¹	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	63
	Proportion des dépenses électorales provinciales vérifiées	100 %	Élections partielles : en cours (54,7 %) Élections générales 2018 : en cours (15,7 %)	Élections partielles : en cours (97,5 %)	Élections partielles : 100 %	Élections générales 2014 : 100 % Élections partielles : en cours (65 %)	Élections générales 2014 : 70 % pour les candidats ; 89 % pour les partis	65
	Proportion des dépenses électorales municipales révisées	80 %	En cours (73,7 %)	En cours (6,4 %)	S. O.	Cible atteinte au 31 mars 2015	100 %	66
	Diffusion d'un greffe pénal	Mars 2015	Cible atteinte en mars 2018	Cible atteinte en mars 2018	Réalisation : en cours	Processus d'affaires déterminés	Reporté en 2015-2016	66
2.3 Évaluer l'efficacité des sources publiques et populaires de financement politique	Implantation d'un cadre d'évaluation de la mise en œuvre des récentes mesures de financement et publication de l'étude	Mars 2018	Non réalisé	Non réalisé	Reporté	S. O.	S. O.	67

1. Cet indicateur traite du financement public que nous versons et du financement populaire (contributions) qui transite par notre institution. Les contributions non conformes ne sont pas transmises aux entités politiques.

Code de couleur pour les résultats :

■ Cible atteinte

■ Cible en voie d'être atteinte ou résultat considéré comme satisfaisant

■ Cible à surveiller

■ Cible fixée non atteinte

Axe d'intervention :

- Présence active du DGEQ et diffusion de ses actions et services

Principes de développement durable :

- Participation et engagement
- Partenariat et coopération intergouvernementale

Objectif	Indicateur	Cible	Résultat					Page
			2018-19	2017-18	2016-17	2015-16	2014-15	
3.1 Exercer un rôle central en matière d'éducation à la démocratie et d'appui aux processus électoraux	Élaboration et mise en œuvre d'un plan d'action en matière d'éducation à la démocratie	Mars 2018	Mise en œuvre : cible annuelle atteinte à 96 %	Mise en œuvre : cible annuelle atteinte à 88 %	Mise en œuvre : cible annuelle atteinte à 88 %	Élaboration : terminée Mise en œuvre : en cours	Élaboration : 20 %	68
	Réalisation des actions prévues en matière de coopération internationale	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	95 %	70
3.2 Promouvoir les actions du DGEQ auprès du public	Élaboration et mise en œuvre d'un plan de relations publiques	Mars 2018	Mise en œuvre complétée	Mise en œuvre complétée	Mise en œuvre : en cours	Élaboration : terminée Mise en œuvre : en cours	Élaboration en cours	71
	Augmentation du niveau de connaissance du public au regard des activités et des services du DGEQ	10 % / 4 ans	Non atteint	Non atteint	S. O.	S. O.	S. O.	72

Code de couleur pour les résultats :

■ Cible atteinte

■ Cible en voie d'être atteinte ou résultat considéré comme satisfaisant

■ Cible à surveiller

■ Cible fixée non atteinte

Maintenir et actualiser les compétences du personnel et son engagement envers l'institution

Axe d'intervention :

- Un milieu de travail enrichissant et mobilisateur

Principes de développement durable :

- Santé et qualité de vie au travail
- Accès au savoir

Objectif	Indicateur	Cible	Résultat					Page
			2018-19	2017-18	2016-17	2015-16	2014-15	
4.1 Soutenir le développement continu de l'expertise et le partage des connaissances	Activités de développement et de soutien à la relève mises en place	2018-2019 : 3 2017-2018 : 3 2016-2017 : 4 2015-2016 : 4 2014-2015 : 3	3 activités	3 activités	4 activités	4 activités	3 activités	74
	Mesures de transfert des connaissances mises en place	2018-2019 : 2 2017-2018 : 3 2016-2017 : 3 2015-2016 : 3 2014-2015 : 3	2 mesures	3 mesures	3 mesures	3 mesures	3 mesures	75
	Employés ayant reçu une formation liée à l'emploi ou à la carrière	80 %	68 %	73 %	84 %	74 %	57 %	75
	Masse salariale investie en formation	1 %	1,1 %	1,3 %	1,5 %	1,3 %	1,3 %	75
	Mesures mises en place pour soutenir les gestionnaires	2018-2019 : 2 2017-2018 : 2 2016-2017 : 3 2015-2016 : 3 2014-2015 : -	2 mesures en continu	2 nouvelles mesures 2 mesures en continu	3 mesures	3 mesures	8 mesures	76
4.2 Assurer un climat de travail qui favorise la mobilisation du personnel en misant sur la communication et la reconnaissance	Taux de mobilisation du personnel	À déterminer	Non réalisé	Non réalisé	Non réalisé	Reporté	Reporté	76
	Actualisation de l'offre de services en matière de gestion des ressources humaines	Mars 2015	Cible atteinte au 31 mars 2015	Cible atteinte au 31 mars 2015	Cible atteinte au 31 mars 2015	Offre actualisée	Cible atteinte au 31 mars 2015	76
	Élaboration et mise en œuvre d'un plan de communication interne	Mars 2018	Mise en œuvre complétée	Mise en œuvre complétée	Mise en œuvre : cible annuelle atteinte à 95 %	Élaboration : en cours	Élaboration : en cours	77
	Mesures mises en place concernant la reconnaissance des employés	2/4 ans	0 mesure	0 mesure	1 mesure	2 mesures	0 mesure	77
	Mesures mises en place concernant l'attraction et la rétention du personnel	2/4 ans	0 mesure	0 mesure	2 mesures	1 mesure	0 mesure	78

Code de couleur pour les résultats :

■ Cible atteinte

■ Cible en voie d'être atteinte ou résultat considéré comme satisfaisant

■ Cible à surveiller

■ Cible fixée non atteinte

Axe d'intervention :

- Utilisation optimale et responsable des ressources

Principes de développement durable :

- Efficacité économique
- Production et consommation responsables

Objectif	Indicateur	Cible	Résultat					Page
			2018-19	2017-18	2016-17	2015-16	2014-15	
5.1 Consolider les processus internes	Processus transversaux révisés et optimisés	1/an	1 projet en cours	1 projet en cours 2 processus terminés	2 projets en cours	2 projets en cours	1 projet en cours	79
	Élaboration d'un cadre de référence en gestion du risque	Mars 2018	Cible atteinte au 31 mars 2015	Cible atteinte au 31 mars 2015	Cible atteinte au 31 mars 2015	Cible atteinte au 31 mars 2015	Élaboration : terminée	79
5.2 Réduire la consommation de ressources matérielles et la production de déchets	Élaboration et mise en œuvre d'un cadre de gestion environnementale	Mars 2018	Non réalisé	Non réalisé	Élaboration : 40 %	Élaboration : 40 %	Recherche réalisée	80
	Activités de sensibilisation du personnel	2/an	1 activité	2 activités	3 activités	4 activités	5 activités	80

Code de couleur pour les résultats :

■ Cible atteinte

■ Cible en voie d'être atteinte ou résultat considéré comme satisfaisant

■ Cible à surveiller

■ Cible fixée non atteinte

ORIENTATION

1 Assurer le bon déroulement des scrutins et une participation optimale des citoyens

Axe d'intervention :

L'efficacité des processus électoraux et l'accessibilité au vote

Par cet axe, le DGEQ contribue aux principes de développement durable suivants :

- Équité et solidarité sociales;
- Participation et engagement.

Objectif 1.1 Viser l'excellence dans l'organisation et la tenue des scrutins**La réalisation des activités entourant la tenue d'une élection**

Indicateur	Cible	Résultat
Taux de réalisation des activités entourant la tenue d'une élection ou d'un référendum dans le respect des calendriers électoraux	100 %	100 %

En 2018-2019, nous avons réalisé 100 % des activités prévues pour la tenue d'une élection ou d'un référendum.

Les élections tenues en 2018-2019**Les élections générales du 1^{er} octobre 2018**

Avec l'appui de nos équipes, les 125 directrices et directeurs du scrutin ainsi que leurs adjointes et adjoints ont réalisé la troisième et dernière phase des activités préparatoires aux élections générales provinciales. Les activités réalisées en 2018-2019 ont essentiellement visé à :

- assurer le recrutement et la formation du personnel du bureau principal du directeur du scrutin;
- communiquer avec les responsables des installations d'hébergement et le personnel des établissements d'enseignement;
- planifier les horaires du vote dans les installations d'hébergement;
- évaluer l'accessibilité des lieux utilisés lors de la révision et du vote;
- compléter les demandes d'ententes de location des divers locaux.

En prévision des élections générales d’octobre, nous avons également organisé une rencontre prééventuelle le 23 mai 2018. À cette occasion, les 125 directrices et directeurs du scrutin ainsi que leurs adjointes et adjoints ont pu prendre part à des ateliers de formation liés à l’organisation des élections abordant divers thèmes : la réception d’une déclaration de candidature, la communication aux électrices et aux électeurs et les divers services de soutien offerts par Élections Québec.

Nous avons également mis à jour les sections de vote afin que le nombre d’électrices et d’électeurs par bureau de vote soit conforme au seuil prévu à l’article 35 de la *Loi électorale*. Nous avons aussi produit les documents cartographiques requis.

Nous avons regroupé l’ensemble des données concernant ces élections générales dans le chapitre « Les faits saillants 2018-2019 ».

Les élections municipales et scolaires

Aucune élection scolaire partielle n’a été tenue en 2018-2019. En effet, le 1^{er} avril 2018, il restait moins de douze mois à écouler avant le 4 novembre 2018, jour prévu des élections générales (d’après l’article 199 de la *Loi sur les élections scolaires*). Cependant, l’adoption du projet de loi 185¹⁴ a eu pour effet de reporter au 1^{er} novembre 2020 les élections scolaires générales¹⁵.

De plus, au cours de l’exercice 2018-2019, nous devons assurer, en collaboration avec les commissions scolaires, la délimitation des secteurs de votation. À cette fin, nous avons communiqué avec toutes les commissions scolaires pour leur transmettre les instructions nécessaires et pour leur offrir un soutien téléphonique pendant les travaux. Plusieurs d’entre elles nous ont indiqué qu’elles avaient terminé leurs travaux de délimitation. L’adoption du projet de loi 185 a eu pour effet de mettre fin à l’opération de délimitation des secteurs de votation.

Par ailleurs, les activités nécessaires à la tenue de tous les événements électoraux municipaux ont été réalisées pour l’exercice 2018-2019. Le tableau suivant présente l’ensemble des événements tenus.

Tableau 7
Élections et référendums municipaux en 2018-2019

Type d’événement	Nombre d’événements
Élections générales	2 (14 postes)
Élections partielles	* 219 (258 postes)
Recommencements de procédure d’élection	11 (11 postes)
Scrutins référendaires	10
Procédures d’enregistrement nécessitant une liste référendaire	46
Nombre de listes produites	290

* Cette donnée inclut une élection partielle à la préfecture tenue dans une municipalité régionale de comté, celle de Montcalm.

14. Projet de loi 185 du 6 juin 2018, *Loi reportant la prochaine élection scolaire générale et permettant au gouvernement d’y prévoir l’utilisation d’un mode de votation à distance*.

15. Ce projet de loi reporte au 1^{er} novembre 2020 l’élection scolaire devant se tenir le 4 novembre 2018 et devance la période au cours de laquelle une vacance à un poste de commissaire est comblée par le conseil des commissaires plutôt que par la tenue d’une élection partielle.

Les intervenants municipaux et scolaires ont la responsabilité d'organiser et de voir à la bonne marche des événements électoraux dans le respect de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* et de la *Loi sur les élections scolaires*. L'assistance offerte par notre institution se traduit par un soutien dans la planification et l'exécution de leurs tâches tout au long de l'événement.

Lors d'une année d'élections générales, nous ajoutons à notre offre de service des activités de formation permettant aux présidentes et présidents d'élection de se familiariser avec les procédures électorales et de connaître l'ensemble des responsabilités et des gestes à poser pour la réalisation d'un événement électoral. Puisque des élections générales scolaires devaient avoir lieu en 2018, nous avons offert une formation d'une durée de deux jours aux présidentes et présidents d'élection et à leurs proches collaborateurs portant sur l'organisation d'une élection scolaire. Toutefois, seules deux des cinq séances de formation prévues ont été données, compte tenu du report des élections scolaires à l'année 2020. Les présidentes et présidents d'élection d'une douzaine de commissions scolaires, accompagnés de leurs secrétaires d'élection et de leurs adjointes et adjoints, y ont participé.

Nous mettons également à leur disposition une gamme complète de documents de référence et un soutien téléphonique, offert même les dimanches au cours desquels ont lieu les élections municipales.

L'élection partielle de Roberval

Le taux de participation à l'élection partielle de Roberval, tenue le 10 décembre 2018, était de 34,69 %. La proportion des électrices et électeurs ayant choisi de voter par anticipation était de 29,61 %. Sept candidatures ont été déposées lors de cette élection.

La satisfaction des électeurs quant aux services offerts

Indicateur	Cible	Résultat
Taux de satisfaction des électeurs quant à la qualité des services offerts à l'occasion d'un scrutin provincial	90 %	91 %

Les électrices et les électeurs québécois qui ont voté lors des élections générales du 1^{er} octobre 2018 sont, globalement, très satisfaits des services offerts par Élections Québec. En effet, d'après une évaluation menée à la suite des élections générales, notre institution a obtenu une note moyenne de 9,1 sur 10 en ce qui a trait à la satisfaction globale des électeurs. Nous avons donc atteint notre cible de 90 %.

La satisfaction des votants est aussi élevée dans l'évaluation de différentes dimensions liées aux bureaux de vote et aux services qui y sont offerts. Pour les neuf énoncés mesurés, les taux de satisfaction moyens se situent entre 9 et 9,7 sur 10. Le tableau de la page suivante permet de comparer les résultats de 2018 avec ceux des élections générales du 7 avril 2014.

Tableau 8
Satisfaction à l'égard des services offerts

Énoncés évalués ¹	2018 ²	2014 ²
Le bureau de vote était à une distance convenable	9,6	ND ³
Le bureau de vote était facile à trouver	9,5	9,7
Le bureau de vote était facile d'accès	9,6	ND ³
L'accessibilité était adéquate pour les personnes à mobilité réduite	ND ³	9,0
La signalisation était adéquate	9,0	9,1
Le personnel a été courtois	9,6	9,6
Les informations reçues sur place étaient faciles à comprendre	9,6	9,6
L'aménagement assurait la confidentialité du vote	9,7	9,7
Vous avez apprécié que le bulletin de vote comporte la photo des candidats	9,2	8,6
Le service que vous avez obtenu répondait à vos attentes	9,5	9,5
Satisfaction globale à l'égard des services offerts par Élections Québec	9,1	8,6

1. Pour les questions posées uniquement aux votants, la marge d'erreur était de 3,8 % 19 fois sur 20, en 2018, et de 3,3 % 19 fois sur 20, en 2014.

2. L'appréciation des électeurs est évaluée sur une échelle de 0 à 10.

3. ND : information non disponible parce que cette question n'a pas été posée dans le sondage de l'année en question.

L'évaluation de la satisfaction des citoyens du Québec à la suite des élections générales du 1^{er} octobre 2018

Depuis 2003, à la suite de chaque élection générale, Élections Québec évalue la satisfaction des citoyennes et des citoyens à l'égard des services qu'elle a offerts. Cette évaluation prend la forme d'un sondage téléphonique. En 2018, ce mandat a été confié à BIP Recherche.

Des entrevues téléphoniques ont été menées du 2 au 23 octobre 2018, en français et en anglais, auprès de 1 003 électrices et électeurs. Pour la première fois, l'évaluation de 2018 a permis de prendre en compte le poids réel des non-votants dans l'échantillonnage, afin de refléter plus fidèlement le portrait de l'ensemble des électrices et électeurs du Québec.

Le sondage portait sur différentes thématiques. En 2018, les questions posées aux électrices et aux électeurs visaient à évaluer leur perception d'Élections Québec, leur connaissance des services offerts, leur satisfaction à l'égard des services d'information et des services offerts dans les bureaux de vote, l'importance de certains facteurs liés à la satisfaction et leur opinion sur certains enjeux liés à la protection des renseignements personnels.

Le sondage d'évaluation est disponible sur le site Web d'Élections Québec.

La qualité de la liste électorale permanente (LEP)

Indicateur	Cible	Résultat
Qualité de la liste électorale permanente		
– Taux de couverture	92 %	95,4 %
– Taux d’actualité	96 %	98,1 %

Nous utilisons deux paramètres pour mesurer la qualité de la liste électorale permanente (LEP) :

- le taux de couverture, qui indique la proportion d’électrices et d’électeurs inscrits sur la LEP par rapport à l’électorat estimé ;
- le taux d’actualité, qui indique la proportion d’électrices et d’électeurs inscrits sur la LEP à leur adresse de domicile par rapport à l’ensemble des électeurs inscrits.

Comme l’illustre le tableau 9, ci-dessous, nous avons atteint les cibles fixées pour ces deux paramètres.

L’inscription sur la LEP étant facultative, le taux de couverture est tributaire du nombre d’inscriptions. La qualité de la LEP, qui s’exprime par des taux de couverture et d’actualité élevés, repose sur la vigilance que nous exerçons et sur les liens que nous entretenons avec nos partenaires pour la mise à jour des données. Pendant l’exercice financier 2018-2019, nos efforts se sont principalement traduits par les mesures suivantes :

- la collaboration avec nos partenaires, dans un souci d’amélioration continue, afin de bonifier les échanges entre nos institutions ;
- le traitement de 328 620 changements d’adresse provenant du Service québécois de changement d’adresse et de 488 562 changements d’adresse provenant de la Régie de l’assurance maladie du Québec, pour un total de 817 182 changements ;
- la transmission de 215 622 avis divers (p. ex., avis d’inscription, avis de modification, avis de péremption d’adresse), certains d’entre eux étant liés à des modifications apportées au dossier de 55 838 électrices et électeurs à la suite du traitement des demandes de changement faites dans le contexte d’élections municipales, provinciales ou à la suite d’appels d’électeurs ;
- la transmission de 1 069 dossiers d’électrices et d’électeurs à la Commission permanente de révision ;
- les révisions provinciales effectuées dans le cadre des élections générales 2018, qui ont généré 48 321 demandes de changement (ce qui représente 0,8 % des 6 169 772 électrices et électeurs).

Notons que le taux d’actualité de la liste électorale permanente ne peut être calculé qu’au moment des élections générales provinciales.

Tableau 9
Indicateurs de qualité de la liste électorale permanente

	Cible	Au 31 mars 2019	Au 31 mars 2018
Nombre d’électeurs inscrits sur la LEP		6 183 442	6 138 891
Taux de couverture ¹ (%)	92	95,4	94,9
Taux d’actualité ² (%)	96	98,1	S. O.

1. La démarche méthodologique appliquée dans ce cas a été mise au point par l’Institut de la statistique du Québec pour notre *Rapport annuel de gestion 2013-2014*. Les données sont estimées en date du 31 mars 2019.

2. Le taux d’actualité de la liste électorale permanente est calculé au moment des élections générales provinciales.

Tableau 10
Coût de la gestion de la LEP (en milliers de dollars)

Élément 01 – Gestion interne et soutien	
Salaires et avantages sociaux du personnel	1 031,7
Services professionnels, administratifs et autres	800,4
	<hr/> 1 832,1
Élément 03 – Activités électorales	
Commission permanente de révision	96,2
Amortissement des immobilisations	13,1
	<hr/> 109,3
Coût total de gestion de la LEP	<hr/> 1 941,4 <hr/>

Les mesures pour assurer la qualité du travail du personnel électoral

Indicateur	Cible	Résultat
Nombre de mesures mises en place pour assurer la qualité du travail du personnel électoral	2 mesures /4 ans	0 mesure

Nous n’avons mis en place aucune nouvelle mesure pour assurer la qualité du travail du personnel électoral en 2018-2019, puisque la cible avait été atteinte dès l’exercice 2014-2015. Un nombre total de six mesures ont été mises en place durant les cinq années prévues au plan stratégique 2014-2018 (qui a été prolongé d’une année).

Par ailleurs, avant le début des élections générales du 1^{er} octobre 2018, nous avons mis à jour l’ensemble des procédures destinées aux directrices et directeurs du scrutin et à leur personnel. Nous avons également actualisé différents outils de formation conçus pour le personnel du bureau des directrices et directeurs du scrutin ainsi que pour celui de la révision et du vote.

Des outils pédagogiques adaptés pour la formation du personnel de la révision et du vote

Afin d’assurer l’uniformité des formations dans toutes les circonscriptions et d’accroître la performance du personnel électoral, nous avons :

- créé 63 capsules de formation interactives et 50 exercices pour la formation du personnel de la révision ;
- mis 40 documents différents à la disposition des directrices et directeurs du scrutin et de leurs formatrices et formateurs pour la formation du personnel du vote ;
- réalisé une vidéo de formation sur le déroulement du vote, à l’aide d’images tournées à l’occasion des élections générales du 1^{er} octobre 2018, qui montre le personnel électoral en action afin d’illustrer concrètement leurs rôles et responsabilités. Cette vidéo sera utilisée pour les prochaines formations du personnel du vote.

Objectif 1.2 Optimiser les processus afin de favoriser le plein exercice des droits électoraux

L'accessibilité des endroits de vote

Indicateur	Cible	Résultat
Diminution de la proportion : – des endroits de vote non accessibles – des électeurs dirigés vers ceux-ci	Diminution 10 % / 4 ans	Augmentation de 7,0 % Augmentation de 12,5 %

Nous avons pour objectif de diminuer de 10 %, sur une période de quatre ans, la proportion d'endroits de vote non accessibles aux personnes à mobilité réduite et la proportion d'électrices et d'électeurs dirigés vers ces endroits. Cette cible s'appliquait d'abord et avant tout aux élections générales provinciales.

L'article 303 de la *Loi électorale* stipule que le jour des élections, les endroits de vote doivent être accessibles aux personnes à mobilité réduite. Toutefois, une directrice ou un directeur du scrutin peut demander une dérogation au directeur général des élections si un endroit n'est pas accessible et qu'aucun autre endroit n'est disponible.

C'est cependant impossible de demander une telle dérogation pour les endroits de votes par anticipation. En effet, ceux-ci doivent obligatoirement être accessibles. C'est pourquoi le présent indicateur rend compte uniquement de l'accessibilité des endroits de vote le jour des élections.

Lors des élections générales de 2018, tous les endroits de votes par anticipation étaient accessibles, conformément à l'exigence de l'article 300 de la *Loi électorale*. Cela inclut les bureaux principaux des directrices et directeurs du scrutin, leurs bureaux secondaires ainsi que les endroits de vote par anticipation.

Le 1^{er} octobre 2018, soit le jour des élections, 98,63 % des endroits de vote étaient accessibles, dans l'ensemble des 125 circonscriptions électorales du Québec, comparativement à 98,72 % en 2014. Cela représente 39 endroits de vote non accessibles sur un total de 2 841, en 2018, soit une augmentation de deux endroits de vote non accessibles par rapport à 2014. La proportion des endroits de vote non accessibles est passée de 1,28 %, en 2014, à 1,37 %, en 2018, ce qui représente une hausse de 7,0 %.

La proportion d'électrices et d'électeurs assignés à un endroit de vote non accessible est passée de 1,04 %, en 2014, à 1,17 %, en 2018, ce qui représente une augmentation de 12,5 %.

Le tableau de la page suivante présente des statistiques sur l'accessibilité des endroits de vote.

Tableau 11
Accessibilité des bureaux de vote le jour des élections

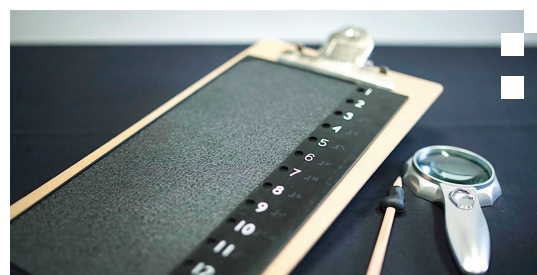
	2018		2014		Variation de la proportion
	Nombre	Proportion	Nombre	Proportion	%
Endroits de vote accessibles	2 802	98,63 %	2 846	98,72 %	
Endroits de vote non accessibles	39	1,37 %	37	1,28 %	+7,0 %
Endroits de vote le jour des élections	2 841	100 %	2 883	100 %	
Nombre d'électeurs associés à des endroits de vote non accessibles	72 301		62 472		
Proportion d'électeurs associés à des endroits non accessibles (excluant le vote hors Québec et le vote de personnes détenues)		1,17 %		1,04 %	+12,5 %
Nombre de circonscriptions électorales touchées sur 125	26		22		

Bien que les pourcentages des endroits de vote non accessibles et d'électrices et d'électeurs associés à ces endroits soient légèrement plus élevés qu'en 2014, ces résultats ne constituent pas nécessairement un recul. En effet, les critères de vérification de l'accessibilité sont maintenant plus exigeants et les assistantes et assistants à l'accessibilité ont vérifié les endroits de vote de façon exhaustive. Étant donné la rigueur avec laquelle les travaux ont été réalisés, nous considérons que la qualité globale de l'accessibilité s'est améliorée et qu'il faut interpréter la variation des données en conséquence.

Par exemple, lors des élections générales provinciales de 2018, des rampes ont été construites, des rampes passe-seuils ont été installées et nous avons engagé du personnel supplémentaire pour pallier certaines difficultés en matière d'accessibilité. Lors des activités préparatoires, les directrices et directeurs du scrutin ont été formés et sensibilisés à l'importance de l'accessibilité, ce qui a contribué à l'amélioration des services. De plus, l'ajout du poste d'assistant à l'accessibilité a contribué à l'identification d'endroits de vote qui ne se conformaient pas à nos critères. Grâce à leurs travaux, plusieurs lieux de vote ont été remplacés par de nouveaux locaux accessibles.

Nous avons aussi envoyé, dans chaque endroit de vote, une trousse d'accessibilité contenant différents outils qui facilitaient l'exercice du droit de vote.

Nous avons consulté les membres du Comité accessibilité sur les actions que nous devrions poser pour améliorer l'accès au vote. Leurs recommandations nous ont notamment permis d'apporter des améliorations à l'avis à l'électeur et à la carte de rappel.



La trousse d'accessibilité

La trousse d'accessibilité contenait une loupe éclairante, un crayon avec un embout pour assurer une meilleure prise et une tablette rigide avec une pince pour tenir fermement le bulletin de vote ou pour remplacer la table de vote. Ces outils s'ajoutaient aux autres déjà offerts, comme le gabarit pour personne non voyante ou malvoyante et l'affiche des personnes candidates en gros caractères.

Précisons que les électrices et électeurs à mobilité réduite dont l'endroit de vote n'était pas accessible disposaient de deux solutions pour exercer leur droit : le vote à domicile et l'obtention d'une autorisation du directeur général des élections pour aller voter dans un autre endroit accessible de leur circonscription. Nous avons fourni de telles autorisations à 55 électrices et électeurs le jour de l'élection.

Les mesures législatives favorisant l'exercice des droits électoraux

Indicateur	Cible	Résultat
Nombre de mesures législatives mises en œuvre afin de favoriser le plein exercice des droits électoraux	4 mesures / 4 ans	0 mesure

Aucune mesure législative favorisant l'exercice des droits électoraux n'a été mise en œuvre en 2018-2019. Au total, sur la période couverte par le plan stratégique, deux mesures ont été mises en œuvre en cinq ans.

Dans les rapports annuels de gestion couvrant la période d'avril 2014 à mars 2018, le directeur général des élections a formulé de nombreuses recommandations d'amélioration à la *Loi électorale*. Ces recommandations touchent, entre autres, le personnel électoral, l'harmonisation des modalités liées au vote, la tenue d'élections partielles à date fixe, la réduction de la période de révision de la liste électorale au cours d'un événement électoral ainsi que la protection des renseignements personnels.

Bien que le directeur général des élections dispose d'un important pouvoir de recommandation, toute modification à la *Loi électorale* relève exclusivement de la responsabilité et de la volonté des personnes élues.

Par conséquent, le directeur général des élections profite de chaque tribune qui lui est offerte pour réitérer ces propositions de modification, que ce soit auprès du Comité consultatif ou de la Commission des institutions, par exemple. L'institution demeure active afin que la *Loi électorale* puisse être actualisée pour mieux répondre aux différents enjeux identifiés ces dernières années.

Le Comité consultatif

Le Comité consultatif se compose du directeur général des élections et de trois représentantes ou représentants de chacun des partis autorisés représentés à l'Assemblée nationale. Le directeur général des élections le préside, dirige ses activités et coordonne ses travaux.

Le chef de chacun des partis désigne les représentantes et représentants de son parti. Au moins l'un d'entre eux doit être membre de l'Assemblée nationale.

À la demande du président ou du tiers des membres, le Comité peut se réunir aussi souvent que nécessaire pour accomplir ses fonctions et attributions.

Le Comité consultatif a pour fonction de donner son avis sur toute question relative à la *Loi électorale*, sauf celles ayant trait à la représentation électorale.

Les mesures administratives favorisant l'exercice des droits électoraux

Indicateur	Cible	Résultat
Nombre de mesures administratives mises en place afin de favoriser le plein exercice des droits électoraux	4 mesures / 4 ans	0 mesure

La cible a été atteinte en 2017-2018 : nous avons mis en place six mesures administratives favorisant l'exercice des droits électoraux en cinq ans.

Objectif **1.3** Promouvoir la participation électorale et les mesures mises en place pour favoriser l'exercice du droit de vote

Les mesures pour informer les électeurs et encourager le vote

Indicateur	Cible	Résultat
Nombre de mesures mises en place pour informer les électeurs et encourager le vote	4 mesures	4 mesures

Nous avons élaboré et mis en œuvre deux grandes stratégies de communication pour informer et sensibiliser les électrices et les électeurs en vue des élections générales provinciales du 1^{er} octobre 2018. Nous avons élaboré deux stratégies : l'une destinée aux électrices et électeurs de 18 à 24 ans, et l'autre, aux électeurs de 25 ans et plus. Nous avons déployé une multitude de moyens afin de rejoindre ces clientèles spécifiques et de les encourager à se prévaloir de leur droit de vote. Nous avons notamment diffusé une campagne de publicité à la télévision, à la radio, au cinéma, sur le Web et dans les réseaux sociaux. Nous avons aussi préparé une campagne d'affichage adaptée à chaque support et à chaque clientèle afin que tous se sentent interpellés. Sur notre site Web, nous avons actualisé la section relative aux élections provinciales et nous l'avons mise en ligne plus tôt qu'à l'habitude (dès le mois de mai 2018, plutôt qu'au déclenchement de la période électorale, comme nous le faisons auparavant). Enfin, toujours dans l'objectif de rejoindre le plus grand nombre de personnes, nous avons fait appel à des influenceurs Web de différents milieux pour encourager les électrices et électeurs à aller voter, surtout ceux qui utilisent moins les médias traditionnels.

Lors d'un sondage visant à évaluer l'efficacité de ces campagnes, plus de 90 % des répondants ont indiqué avoir été exposés à au moins une publicité les incitant à exercer leur droit de vote. De plus, 75 % des répondants de 25 ans et plus qui ont été exposés à notre campagne ont indiqué avoir voté. Du côté des 18-24 ans, 71 % des répondants qui ont vu ou entendu les messages publicitaires ont exercé leur droit de vote.

Nous avons aussi créé et mis en œuvre une stratégie de communication pour l'élection provinciale partielle qui s'est tenue le 10 décembre 2018 dans la circonscription de Roberval.

Enfin, en amont des élections générales provinciales de l'automne, nous avons déployé une campagne d'information, dans les journaux et dans les réseaux sociaux, afin de sensibiliser les électrices et les électeurs à l'importance de vérifier leur inscription sur la liste électorale. Cette campagne a commencé tôt en 2018 et s'est poursuivie jusqu'au mois d'août. Sa diffusion a été plus intense en juin et en juillet, lors de la période des déménagements.

La qualité de l'information reçue lors des élections générales provinciales

Indicateur	Cible	Résultat
Proportion d'électeurs considérant qu'ils ont été bien informés par le DGEQ	85 %	80 %

Dans le contexte de l'*Évaluation de la satisfaction des citoyens du Québec à la suite des élections générales du 1^{er} octobre 2018* (voir la capsule d'information à ce sujet à la [page 49](#)), nous avons interrogé les électrices et les électeurs sur leur niveau de satisfaction globale à l'égard de l'information que nous leur avons communiquée pendant les élections générales provinciales de 2018. Les répondants nous ont attribué une note moyenne de 8 sur 10, ce qui témoigne de la satisfaction généralement élevée des électeurs. Ce résultat est cependant inférieur à notre cible de 85 %, qui visait une augmentation par rapport à la moyenne de 8,3 sur 10 obtenue à la suite des élections générales du 7 avril 2014.

Toujours dans le contexte de cette évaluation, nous avons demandé aux électrices et aux électeurs d'évaluer leur niveau de satisfaction pour chacun des outils d'information qu'ils ont utilisés. Le taux moyen de satisfaction pour les treize aspects mesurés est de 8,6 sur 10, un résultat légèrement au-dessus de la cible de 85 %. Le tableau de la page suivante permet de comparer les résultats des élections générales du 1^{er} octobre 2018 avec ceux des élections générales du 7 avril 2014.

Tableau 12
Satisfaction à l'égard de l'information reçue

Énoncés évalués	2018	2014
Carte d'information		
Réception de la carte d'information	90 %	93 %
La carte contenait des informations claires ¹	8,9	9,1
La carte contenait toutes les informations nécessaires ¹	9,0	9,1
Manuel de l'électeur		
Consultation du manuel (lecture du manuel, en 2014)	43 %	23 %
Le manuel contenait des informations claires ¹	8,7	8,9
Le manuel contenait toutes les informations nécessaires ¹	9,0	9,1
Le manuel était utile ¹	8,6	8,5
Carte de rappel		
Réception de la carte de rappel	69 %	86 %
La carte contenait des informations claires ¹	9,2	9,6
La carte contenait toutes les informations nécessaires ¹	9,1	9,5
Communications avec Élections Québec		
Avez-vous communiqué avec Élections Québec ?	6 %	ND ²
Vous avez obtenu une réponse rapide ¹	8,4	ND ²
L'information fournie était complète ¹	8,4	ND ²
Site Web		
Avez-vous visité le site Web d'Élections Québec dédié aux élections provinciales ?	12 %	ND ²
L'information était facile à trouver ¹	8,4	ND ²
L'information était complète ¹	8,6	ND ²
Médias sociaux		
Avez-vous suivi Élections Québec sur les médias sociaux ?	20 %	ND ²
L'information était pertinente ¹	7,6	ND ²
L'information était facile à trouver ¹	8,1	ND ²
Satisfaction globale à l'égard de l'information reçue d'Élections Québec¹	8,0	8,3

1. L'appréciation des électrices et des électeurs est évaluée sur une échelle de 0 à 10.

2. ND : information non disponible, car la question n'a pas été posée dans le sondage de l'année en question.

Les 205 répondants qui se sont dits insatisfaits ou moyennement satisfaits à l'égard de l'information reçue d'Élections Québec ont principalement mentionné les raisons suivantes.

- Je n'ai pas reçu l'information (30 % des répondants) ;
- Il manquait de l'information importante (17 % des répondants) ;
- L'information n'était pas claire, pas facile à comprendre (16 %).

La connaissance des modalités alternatives de vote

Indicateur	Cible	Résultat
Taux de connaissance des modalités alternatives de vote	55 %	49,2 %

L'évaluation de la satisfaction des citoyens du Québec à la suite des élections générales du 1^{er} octobre 2018 nous a permis de mesurer le taux de connaissance des différentes modalités de vote offertes dans le cadre de la dernière élection générale provinciale. Le taux de connaissance moyen des cinq modalités alternatives de vote évaluées est de 49,2 %. Ce résultat est inférieur à la cible de 55 % que nous nous étions fixée. Puisque nous avons modifié le questionnaire (nous avons regroupé trois modalités dans un même énoncé en 2018), nous ne pouvons déterminer si ce résultat est supérieur à celui des élections générales du 7 avril 2014. Le tableau ci-dessous présente néanmoins les taux de connaissance enregistrés pour chacune des modalités de vote lors des deux dernières élections générales.

Tableau 13
Taux de connaissance des modalités de vote

Modalité	2018	2014
Vote au bureau du directeur du scrutin de la circonscription de l'électeur	61 %	57 %
Vote dans les CHSLD et les résidences privées pour aînés de 50 résidents et plus	54 %	47 %
Vote au domicile de l'électeur incapable de se déplacer pour des raisons de santé		35 %
Vote dans les résidences privées pour aînés de moins de 50 résidents, dans les centres hospitaliers et dans les centres de réadaptation		28 %
Vote dans les établissements d'enseignement pour les électeurs étudiants	47 %	45 %
Vote au bureau d'un directeur du scrutin pour les électeurs temporairement absents de leur circonscription	42 %	54 %
Vote par la poste pour les électeurs à l'extérieur du Québec	42 %	45 %

Le taux de connaissance relativement bas des modalités alternatives de vote s'explique en partie par le fait qu'elles sont généralement réservées à certains groupes d'électorales et d'électeurs. Par opposition, 95 % des répondants savaient qu'ils devaient être inscrits sur la liste électorale pour voter et 90 % d'entre eux ont affirmé connaître le vote par anticipation du dimanche et du lundi, offert à l'ensemble des électrices et des électeurs.

ORIENTATION

2 Veiller à l'intégrité, à la transparence et à l'équité du financement politique

Axe d'intervention :

De saines pratiques en matière de financement politique

Par cet axe, le DGEQ contribue au principe de développement durable suivant :

- Équité et solidarité sociales.

Objectif 2.1 Optimiser les connaissances des acteurs par des actions préventives visant le respect de leurs obligations légales

Les acteurs informés ou joints par le DGEQ

Indicateur	Cible	Résultat
Proportion d'acteurs informés ou joints au cours du premier mois suivant leur désignation	100 %	98,9 %

Nous exerçons deux rôles majeurs en matière de financement politique au Québec. Nous jouons d'abord un rôle d'éducateur à l'égard des acteurs politiques québécois et de nos partenaires¹⁶ en matière de financement politique, mais aussi un rôle de contrôleur auprès de ces mêmes acteurs. En effet, les lois et règlements doivent être connus, compris et appliqués par tous les acteurs visés par le financement politique. Ces derniers doivent pouvoir s'acquitter de façon optimale de leurs responsabilités au regard des lois électorales et des règles relatives à l'autorisation, au financement et aux dépenses courantes et électorales auxquelles ils sont assujettis.

Afin de nous assurer que les nouveaux acteurs soient informés rapidement de leurs obligations légales, nous avons mis en place un Programme d'accueil, d'accompagnement et de fidélisation. Il nous permet de les joindre, de rester en contact avec eux et de leur offrir les outils dont ils ont besoin. Grâce à ce programme, les nouvelles entités politiques autorisées et les personnes candidates peuvent se familiariser rapidement avec les règles et les procédures à suivre dans le cadre de leurs nouvelles responsabilités et ils sont informés sur une base régulière des sujets importants en matière de financement politique.

Nous transmettons automatiquement à tous les nouveaux acteurs politiques provinciaux et municipaux, dans les 24 heures suivant leur inscription au registre, un courriel comprenant la procédure leur permettant d'accéder à un extranet personnalisé. L'ensemble de la documentation nécessaire à leurs activités relatives au financement politique s'y trouve. Par ailleurs, nous formons d'une manière personnalisée la ou le chef, la représentante officielle ou le représentant officiel et les dirigeantes et dirigeants de tout parti politique provincial nouvellement autorisé.

16. Les trésorières et trésoriers des municipalités ainsi que les directrices générales et directeurs généraux des commissions scolaires.

Le Programme d'accueil, d'accompagnement et de fidélisation est mis en œuvre lorsque l'une des situations décrites ci-dessous se produit.

- Au provincial, lors de l'autorisation d'un nouveau parti politique, d'une nouvelle instance de parti, d'une nouvelle candidate indépendante ou d'un nouveau candidat indépendant et d'une nouvelle députée indépendante ou d'un nouveau député indépendant ;
- Au municipal, lors de la nouvelle nomination d'une personne à titre de chef d'un parti politique, de dirigeante ou dirigeant, de représentante officielle ou représentant officiel, d'agente officielle ou agent officiel, de déléguée ou délégué ou encore d'adjointe ou adjoint.

Nous transmettons également une correspondance aux personnes concernées par les élections scolaires pour les informer que le *Guide du candidat autorisé* ainsi qu'une formation sont mis à leur disposition sur le site Web de notre institution.

Au cours de l'exercice financier 2018-2019, nous avons communiqué avec 712 nouveaux acteurs au cours du mois suivant leur inscription au registre, dont 288 agentes officielles et agents officiels de personnes candidates de partis et de candidats indépendants autorisés dans le cadre des élections générales provinciales d'octobre 2018.

Nous n'avons pu communiquer avec huit des acteurs nommés dans les délais prévus, notamment à cause de changements d'adresse électronique. Nous avons tout de même communiqué avec la majorité de ces acteurs dans des délais raisonnables.

Tableau 14
Acteurs informés et joints par Élections Québec au cours du premier mois suivant
leur désignation pour la période allant du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019

Palier électif	Acteur nouvellement désigné	Nombre d'acteurs nouvellement désignés	Nombre d'acteurs joints et informés
Provincial	Chef de parti politique	9	9
	Représentant officiel de parti politique et d'instance ¹	139	134
	Agent officiel de parti politique ¹	13	13
	Dirigeant de parti politique	17	17
	Agent officiel de candidat de parti politique	269	268
	Candidat indépendant autorisé	20	20
	Représentant/agent officiel de candidat indépendant autorisé	20	20
	Député indépendant autorisé	0	0
	Représentant officiel de député indépendant autorisé	2	2
	Total partiel	489	483
Municipal	Chef de parti politique	21	21
	Représentant officiel de parti politique ²	27	27
	Agent officiel de parti politique ²	27	27
	Dirigeant de parti politique	67	65
	Candidat indépendant autorisé ³	44	44
	Représentant/agent officiel de candidat indépendant autorisé	44	44
		Total partiel	230
Scolaire	Candidat autorisé ³	1	1
		Total partiel	1
Total global		720	712

1. LE, art. 405 : « (...) Le représentant officiel du parti est l'agent officiel du parti à moins qu'une autre personne ne soit désignée par écrit à cette fin par le chef du parti (...) ».

2. LERM, art. 382 : « Le représentant officiel et l'agent officiel d'un parti sont une même personne, à moins que le chef n'en décide autrement (...) ».

3. Y compris les électeurs autorisés.

Les outils pédagogiques mis à la disposition des acteurs

Indicateur	Cible	Résultat
Nombre d'outils pédagogiques mis à la disposition des acteurs	1 outil	2 outils

Dans une perspective d'amélioration continue de nos services et de l'accompagnement que nous offrons aux entités politiques autorisées, nous avons mis à la disposition des partis politiques provinciaux et municipaux deux nouveaux outils au cours de l'exercice 2018-2019. Il s'agit de formations en ligne portant sur la production de leur rapport financier annuel.

Plus des trois quarts des partis politiques municipaux utilisent une application fournie par Élections Québec afin d'effectuer la tenue de leurs livres comptables et de faciliter la production annuelle de leur rapport financier. Ce logiciel comptable (RCM, pour Registre comptable municipal) permet à la représentante officielle ou au représentant officiel d'un parti politique de comptabiliser ses revenus et ses dépenses au fur et à mesure. Chaque année, au cours de la période de production des rapports financiers, Élections Québec offre des formations présentielles afin de permettre aux utilisateurs de se familiariser avec le logiciel. Puisque les représentants officiels peuvent l'utiliser tout au long de l'année, il nous semblait primordial qu'ils puissent suivre une formation en tout temps. Ainsi, une version de cette formation est disponible depuis le 22 février 2019 sur l'extranet des entités municipales.

Nous avons mis en ligne une autre formation, le 19 février 2019, pour les représentantes officielles et les représentants officiels d'instances de partis politiques provinciaux. Le formulaire que ces derniers utilisent fait référence à certaines notions comptables et inclut des calculs automatisés, tout comme RCM. Comme au municipal, nous offrons des formations présentielles au cours de la période de production des rapports financiers afin de permettre aux représentants officiels d'apprendre à utiliser l'outil mis à leur disposition. Cette nouvelle formation en ligne, accessible en tout temps, est un complément tout indiqué pour répondre aux besoins continus de ces utilisatrices et utilisateurs.

La satisfaction des acteurs au regard de la prestation de services du DGEQ

Indicateur	Cible	Résultat
Taux de satisfaction des acteurs au regard de la prestation de services du DGEQ	90 %	Non réalisé

Nous n'avons pas réalisé de sondage pour mesurer la satisfaction des acteurs au regard de la prestation de services de notre institution au cours de l'exercice financier 2018-2019.

Objectif 2.2 Renforcer les activités de contrôle en matière de financement politique

La diffusion sur le Web des rapports des entités politiques autorisées

Indicateur	Cible	Résultat
Diffusion sur le Web des rapports produits dans un délai de trois mois suivant leur réception	100 %	88,5 %

Nous nous sommes fixé pour cible de rendre accessible, sur le Web, l'ensemble des rapports produits par les entités politiques autorisées au plus tard trois mois après leur réception. Nous diffusons également les contributions versées aux différents partis politiques et aux personnes candidates autorisées.

Au cours de l'exercice financier 2018-2019, nous avons diffusé 88,5 % des 3 715 rapports reçus dans les délais prévus. Notons que nous n'avons pu diffuser dans les délais prévus 98 % des 376 rapports financiers provinciaux que nous avons reçus pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2017 : nous les avons diffusés le 7 août 2018, soit plus de 90 jours après leur réception. Par ailleurs, certains rapports financiers de partis politiques municipaux pour l'année 2017 n'ont pas été affichés automatiquement sur notre site Web. Nous avons rectifié la situation le 11 juillet 2018, c'est-à-dire onze jours après le délai prévu. Ainsi, l'ensemble des rapports financiers municipaux de l'exercice 2017 que nous avons reçus sont accessibles sur notre site Web.

Nous avons diffusé la grande majorité des sommaires des dépenses électorales produits à la suite d'élections générales et partielles au cours des 90 jours suivant leur date limite de production, et ce, tant au palier municipal qu'au palier provincial.

La conformité du financement au palier provincial

Indicateur	Cible	Résultat
Proportion du financement répondant à la conformité des règles	100 %	100 %

Le financement populaire

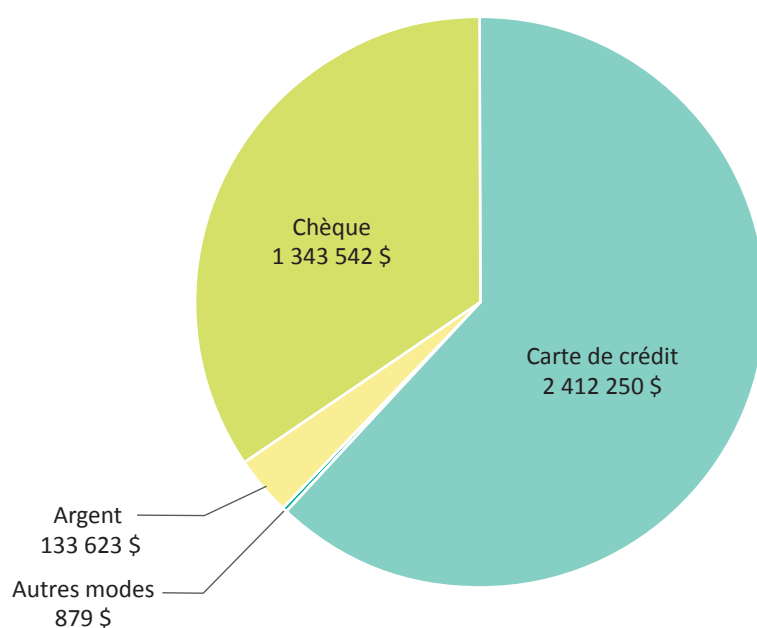
Depuis le 1^{er} mai 2011, le directeur général des élections est responsable de recevoir les contributions des électrices et des électeurs, d'en vérifier la conformité et de les transmettre aux entités politiques autorisées visées.

Nous vérifions toutes les contributions qui transitent par Élections Québec avant que les entités politiques puissent en bénéficier. Nous vérifions également, a posteriori, l'ensemble des contributions versées en argent comptant (qui peuvent, sous certaines conditions, être encaissées directement par la représentante officielle ou le représentant officiel de l'entité politique) ainsi que celles des campagnes à la direction d'un parti politique. Ce processus permet d'assurer la conformité de 100 % des contributions.

En 2018-2019, l'institution a traité un total de 43 411 contributions provinciales, totalisant 3 890 294 \$ (voir le graphique 2). De plus, elle a traité 14 contributions, totalisant 1 972 \$, dans le cadre des deux campagnes à la direction d'un parti politique qui ont pris fin au cours de l'exercice financier 2018-2019.

Enfin, 163 contributions traitées (ce qui représente 0,38 % de l'ensemble des contributions traitées) ont été jugées non conformes. Ces contributions totalisent 21 137 \$. Une entité politique ne peut pas conserver une contribution non conforme.

Graphique 2
Répartition des modes de paiement des contributions traitées,
totalisant 3 890 294 \$



Le financement public

Le financement public peut prendre la forme d'allocations, de revenus d'appariement, de remboursement de dépenses électorales ou de frais de vérification. Au 31 mars 2019, les sommes attribuables aux entités politiques provinciales à titre de financement public pour l'exercice 2018-2019 totalisent plus de 28,5 millions de dollars¹⁷.

En effet, l'allocation annuelle versée aux partis politiques en fonction du nombre de votes obtenus aux dernières élections générales s'est élevée à près de 9,7 millions de dollars. Un peu plus de 1,1 million de dollars ont été versés à titre de revenus d'appariement annuels.

17. Le montant indiqué est établi selon la comptabilité d'exercice. Cette somme inclut donc une estimation du montant final du remboursement de dépenses électorales des élections générales de 2018 ainsi que de l'élection partielle de Roberval et pourrait être modifiée au terme des travaux de vérification.

Nous avons aussi versé 750 000 \$ en revenus d'appariement supplémentaires et un peu plus de 6 millions de dollars en allocations supplémentaires aux entités politiques dans le cadre des élections générales du 1^{er} octobre 2018. De plus, nous avons versé aux partis politiques des avances d'un peu plus de 8,6 millions de dollars¹⁸ sur le remboursement de leurs dépenses électorales. Nous estimons que le remboursement total pourrait s'élever à 10,8 millions de dollars. Nous poursuivons des travaux de vérification à ce sujet.

Nous sommes responsables d'administrer l'ensemble de ce soutien financier de l'État et, à ce titre, nous nous assurons que les sommes versées aux partis sont conformes aux exigences de la *Loi*, ce qui nous permet d'atteindre un taux de conformité de 100 %.

La vérification au palier provincial

Indicateur	Cible	Résultat
Proportion des dépenses électorales provinciales vérifiées	100 %	Élections partielles : en cours (54,7 %) Élections générales : en cours (15,7 %)

Le résultat de 54,7 % représente l'état d'avancement moyen, au 31 mars 2019, de la vérification de tous les rapports de dépenses électorales produits à la suite des deux dernières élections partielles.

Le 2 octobre 2017, une élection partielle s'est tenue dans la circonscription de Louis-Hébert. Les neuf personnes candidates de partis politiques devaient remettre leur rapport de dépenses électorales en janvier 2018. Nous avons commencé la vérification de ceux-ci dans les semaines qui ont suivi. Nous avons effectué 90 % de ce processus de vérification au 31 mars 2019.

Le 10 décembre 2018, une élection partielle a eu lieu dans la circonscription de Roberval. Six des sept personnes candidates ont déposé leur rapport de dépenses électorales dans les délais impartis par la *Loi*, soit au plus tard le 11 mars 2019. Nous commencerons les travaux de vérification de ces rapports au cours de l'exercice financier 2019-2020.

Les 42^{es} élections générales provinciales québécoises ont eu lieu au cours de l'exercice financier 2018-2019. Plus de 900 personnes candidates et 18 partis politiques y ont pris part. Ils devaient déposer leur rapport de dépenses électorales au plus tard les 4 et 29 janvier 2019, respectivement. Le 31 mars 2019, les travaux de vérification étaient bien amorcés : l'état d'avancement était de 15,7 %. Nous avons effectué une analyse préliminaire de ces rapports pour les partis ayant obtenu au moins 1 % des votes valides, qui sont admissibles à un remboursement partiel de leurs dépenses électorales. Ces analyses nous ont permis d'adresser plusieurs demandes de renseignements aux agentes officielles et agents officiels de partis. Ces demandes nous permettront notamment de rassembler les documents manquants et de poursuivre nos travaux de vérification. Nous avons réalisé une analyse similaire des rapports de dépenses électorales des personnes candidates de partis politiques. Les travaux de vérification se poursuivront au cours du prochain exercice financier.

18. À la suite de la réception des rapports de dépenses électorales, nous avons réclamé une somme de 672 765 \$ en avances versées en trop. Le montant net des avances s'élève donc à 7 969 020 \$. C'est le montant net qui a servi au calcul du total du financement public pour l'exercice financier 2018-2019.

La révision au palier municipal

Indicateur	Cible	Résultat
Proportion des dépenses électorales municipales révisées	80 %	En cours (73,7 %)

La vérification des rapports de dépenses électorales municipales est sous la responsabilité des trésorières et des trésoriers des municipalités, qui appliquent les directives d'Élections Québec. L'équipe de vérification de notre institution révisé ensuite la totalité des rapports produits en procédant à un examen ou à une vérification. Elle peut effectuer cette révision sur place ou à distance et peut demander de l'information additionnelle ou des pièces justificatives supplémentaires aux agents officiels, selon les circonstances, avant d'autoriser le remboursement de dépenses électorales ou le paiement des revenus d'appariement.

La révision des rapports de dépenses électorales des partis politiques et des personnes candidates aux élections générales du 5 novembre 2017 a progressé à un rythme soutenu. Le 31 mars 2019, l'équivalent de 73,7 % des dépenses électorales avaient fait l'objet d'une révision, sous forme de vérification, par nos équipes. Ce pourcentage représente un montant équivalant à près de 7,7 millions de dollars sur un total de 10 385 136 \$ de dépenses électorales.

La diffusion sur le Web d'un greffe pénal

Indicateur	Cible	Résultat
Diffusion sur le Web d'un greffe pénal	Mars 2015	Cible atteinte en mars 2018

Afin de rendre le processus pénal plus transparent, nous souhaitons diffuser un greffe pénal, sur notre site Web, indiquant les principales étapes des poursuites pénales entreprises par le directeur général des élections.

Nous avons mis en ligne le greffe pénal sur notre site Web le 22 mars 2018.

Objectif **2.3** Évaluer l'efficacité des sources publiques et populaires de financement politique

L'évaluation de la mise en œuvre des récentes mesures de financement

Indicateur	Cible	Résultat
Implantation d'un cadre d'évaluation de la mise en œuvre des récentes mesures de financement et publication de l'étude	Mars 2018	Non réalisé

L'environnement dans lequel évoluent les partis politiques s'est transformé depuis 2012 : il est passé d'un financement provenant essentiellement d'électrices et d'électeurs à un financement majoritairement public.

Afin de nous assurer que les règles demeurent efficaces et équitables pour tous les acteurs politiques, nous élaborerons, en 2019-2020, un cadre d'évaluation de la mise en œuvre des modifications adoptées depuis 2012 et nous évaluerons les sources publiques et populaires de financement politique sur la scène provinciale.

Cette analyse de l'efficacité des sources de financement politique nous permettra, par la suite et au besoin, de proposer des adaptations au cadre législatif actuel.

ORIENTATION

3 Assurer un leadership en matière de promotion des valeurs démocratiques

Axe d'intervention :

Présence active du DGEQ et diffusion de ses actions et services

Par cet axe, le DGEQ contribue aux principes de développement durable suivants :

- Participation et engagement;
- Partenariat et coopération.

Objectif 3.1 Exercer un rôle central en matière d'éducation à la démocratie et d'appui aux processus électoraux

Un plan d'action en matière d'éducation à la démocratie

Indicateur	Cible	Résultat
Élaboration et mise en œuvre d'un plan d'action en matière d'éducation à la démocratie	Mars 2018	Cible annuelle atteinte à 96 %

Des actions porteuses pour cultiver l'intérêt pour la démocratie

L'éducation à la démocratie constitue une priorité institutionnelle. Marqué par les élections générales provinciales, le dernier exercice a été l'occasion de déployer nos programmes phares afin d'initier les électrices et électeurs présents et futurs au fonctionnement de nos institutions politiques et à l'importance de participer à la vie démocratique.

Les simulations électorales du programme *Électeurs en herbe* rayonnent toujours plus auprès des écoles et des organismes jeunesse. En 2018-2019, nous avons reçu 1 267 inscriptions, alors qu'on en comptait 376 au cours de l'exercice précédent. En tout, 169 804 jeunes ont pu participer au programme.

Pour la première fois, les petits bureaux de vote du programme *Électeurs en herbe* ont été offerts dans toutes les circonscriptions du Québec à l'occasion des élections générales de 2018, et ce, tant lors de la période du vote par anticipation que le jour des élections. Après avoir observé leur parent voter, plus de 179 000 futures électrices et futurs électeurs ont eu l'occasion de remplir leur bulletin.

Pas moins de 261 écoles primaires et secondaires se sont inscrites au programme *Vox populi : Ta démocratie à l'école !*¹⁹ en 2018-2019 (comparativement à 253 en 2017-2018). Plus de 3 600 jeunes y ont participé et 1 928 élèves élus dans le réseau scolaire du Québec ont bénéficié de l'une des 153 séances de formation offertes au cours de la dernière année scolaire.

Lors de l'élection partielle de Roberval, deux jeunes de l'école secondaire de la Cité étudiante ont eu l'occasion de participer au programme *Vivre les coulisses d'une élection*. Ces jeunes ont observé l'ensemble des activités nécessaires au bon déroulement d'une élection provinciale et ils ont également raconté leur expérience à leurs pairs.

Enfin, 15 séances de formation *Je vote au Québec* ont permis à 252 personnes, notamment des nouveaux arrivants, des élèves du secondaire en adaptation scolaire ainsi que des jeunes ou des adultes en intégration sociale ou en démarche d'insertion à l'emploi, de se familiariser avec le système électoral québécois.

Travailler en partenariat

Nous continuons de travailler en partenariat pour favoriser la participation des jeunes à la vie démocratique. Avec l'Institut du Nouveau Monde (INM), nous avons participé à deux écoles citoyennes, l'école d'été et l'école d'hiver, qui permettaient aux personnes participantes de développer leurs compétences civiques. De plus, dans le cadre du programme *Vox populi : Ta démocratie à l'école !*, nous avons travaillé en étroite collaboration avec l'INM à l'organisation du premier Rendez-vous national des jeunes élus, qui s'est tenu en mars 2018.

Simulations électorales dans les écoles et les organismes jeunesse

Électeurs en herbe permet aux jeunes d'expérimenter la démocratie grâce à des activités pédagogiques et à une simulation au cours de laquelle ils peuvent voter pour les personnes candidates dans leur circonscription.

- Des simulations électorales ont été organisées dans les 125 circonscriptions du Québec.
- 836 établissements ont tenu des simulations électorales et transmis leurs résultats.
- 129 714 jeunes étaient inscrits sur la liste électorale des simulations et ont été invités à voter.
- 81 375 jeunes se sont présentés aux urnes pour exercer leur droit de vote, ce qui représente un taux de participation de 62,73 %.

19. Fruit d'un partenariat entre notre institution, l'Assemblée nationale et la Fondation Jean-Charles-Bonenfant, *Vox populi* offre aux milieux scolaires un mode de fonctionnement pour leurs conseils d'élèves.

La coopération électorale sur la scène canadienne et internationale

Indicateur	Cible	Résultat
Degré de réalisation des actions prévues en matière de coopération internationale	100 %	100 %

En 2018-2019, nous avons poursuivi nos partenariats sur la scène canadienne et internationale. Nous avons pris part à neuf activités de collaboration et de coopération : quatre activités en partenariat avec nos homologues canadiens et cinq missions internationales. Par ailleurs, nous avons accueilli deux délégations étrangères à Québec, dont l'une dans le cadre des élections générales du Québec du 1^{er} octobre 2018.

Les activités de collaboration et de partage d'expertise au Canada

Nous avons participé aux deux rencontres annuelles avec les administrations électorales du Canada : la Conférence des administrateurs d'élections du Canada, qui s'est tenue à Terre-Neuve-et-Labrador en juillet 2018, et la rencontre du Comité consultatif des partenaires électoraux du Canada, qui s'est déroulée à Ottawa en mars 2019.

Nous avons aussi participé à deux programmes d'accueil organisés dans le cadre d'événements électoraux provinciaux : le premier à l'occasion des élections générales provinciales ontariennes du 7 juin 2018, et le deuxième lors du référendum sur le mode de scrutin en Colombie-Britannique, réalisé entre le 22 octobre et le 7 décembre 2018.

Les activités de coopération internationale

Sur la scène internationale, nous avons réalisé cinq missions, dont deux dans le cadre d'importants événements électoraux. D'abord, dans le cadre des élections générales mexicaines du 1^{er} juillet 2018, un expert d'Élections Québec a offert son appui à une mission d'observation électorale de la Confédération parlementaire des Amériques. Ensuite, notre rôle de secrétariat général du Réseau des compétences électorales francophones (RECEF) nous a amenés à coordonner, avec l'appui de la direction générale des élections sénégalaises, une mission d'étude à l'occasion des élections présidentielles sénégalaises du 24 février 2019.

En mai 2018, toujours dans le cadre de nos fonctions au sein du RECEF, nous avons participé aux 6^{es} Journées des réseaux institutionnels de la Francophonie, à Paris. Nous avons eu, à cette occasion, des échanges avec le bureau des élections ainsi qu'avec la Commission nationale de l'informatique et des libertés de la France. En octobre 2018, nous avons représenté le RECEF à la conférence annuelle de l'Association francophone des autorités de protection des données personnelles.

Enfin, en décembre 2018, Élections Québec s'est rendu à Philadelphie pour la conférence annuelle du Council on Governmental Ethics Laws, une association nord-américaine regroupant des représentants d'organismes dont la mission est liée aux élections, au financement politique, à l'éthique gouvernementale, au lobbyisme et à l'accès à l'information.

Un accueil important à l'occasion des élections générales provinciales du 1^{er} octobre 2018

À l'occasion des élections générales du 1^{er} octobre 2018, Élections Québec s'est jointe au RECEF pour accueillir une importante délégation étrangère composée de 23 personnes provenant du Canada, d'Europe, d'Afrique et d'organisations internationales (l'Organisation internationale de la Francophonie et l'International Foundation for Electoral Systems). Durant deux jours, nous avons offert différentes présentations aux personnes participantes afin d'approfondir leur connaissance du système électoral québécois et des enjeux de la présente élection. Le jour du vote, huit équipes ont observé le déroulement des élections dans différents bureaux de vote de quatre circonscriptions de la région de Québec.

L'accueil des membres du Conseil électoral provisoire de la République d'Haïti

En janvier 2019, six membres du Conseil électoral provisoire haïtien ont effectué une visite de travail à Élections Québec afin d'en apprendre davantage sur le système électoral québécois dans le contexte des élections à venir en Haïti.

Objectif **3.2** Promouvoir les actions du DGEQ auprès du public

Les relations publiques

Indicateur	Cible	Résultat
Élaboration et mise en œuvre d'un plan de relations publiques	Mars 2018	Mise en œuvre complétée

La mise en œuvre du plan de communication institutionnel 2015-2018 a été complétée en 2017-2018.

En cette année d'élections générales provinciales, nous avons poursuivi nos efforts afin d'informer et de sensibiliser les électrices et les électeurs à l'importance d'exercer leur droit de vote. Nous avons ainsi effectué une multitude d'actions afin d'informer les électrices et les électeurs de la tenue de cet événement important.

En plus de promouvoir l'inscription sur la liste électorale et de renseigner l'électorat touché par les modifications apportées à leur circonscription électorale, nous avons pour objectifs d'inciter les gens à aller voter et de leur expliquer comment le faire. Nous avons aussi informé la population sur les grands principes du financement des partis politiques et sur l'importance d'effectuer son changement d'adresse avant le début de la période électorale. Enfin, nous avons soutenu, par de multiples actions de communication, les activités du programme *Électeurs en herbe*, en faisant la promotion des petits bureaux de vote ou des simulations électorales dans les écoles.

En plus de lancer une toute nouvelle section Web sur les élections générales provinciales en mai 2018, nous avons élaboré, pour la première fois, une campagne d'information et de sensibilisation en deux volets : l'un destiné aux jeunes de 18 à 24 ans, et l'autre visant la population de 25 ans et plus. Cette campagne s'est déclinée dans de nombreux médias, dans un format adapté à chacun d'eux, pour atteindre nos groupes-cibles.

Le projet *Parlons démocratie* a également fait partie de nos initiatives en matière de relations publiques en 2018-2019. Ce projet a permis au directeur général des élections d'aller à la rencontre des jeunes électrices et électeurs des régions afin de mettre la démocratie et le vote au menu local, le temps d'une série d'activités sur le terrain.

Le 10 décembre 2018, une élection partielle s'est tenue dans la circonscription de Roberval. Un plan de communication a été élaboré et mis en œuvre afin d'inciter les électrices et électeurs de cette circonscription à se prévaloir de leur droit de vote.

Puis, en février 2019, nous avons élaboré et mis en œuvre un plan de communication afin de promouvoir la sortie du rapport *Partis politiques et protection des renseignements personnels : exposé de la situation québécoise, perspectives comparées et recommandations*.

Enfin, nous avons déployé notre nouvelle signature visuelle tout au long de l'exercice, plus particulièrement sur tout le matériel électoral utilisé pendant les élections générales provinciales, de même que dans tous les moyens de communication déployés pour la campagne d'information et de sensibilisation aux élections. Les électrices et électeurs ont ainsi pu apprécier cette nouvelle signature pour la première fois à l'occasion d'un événement à grand déploiement.

Le niveau de connaissance du public au regard des activités et des services du DGEQ

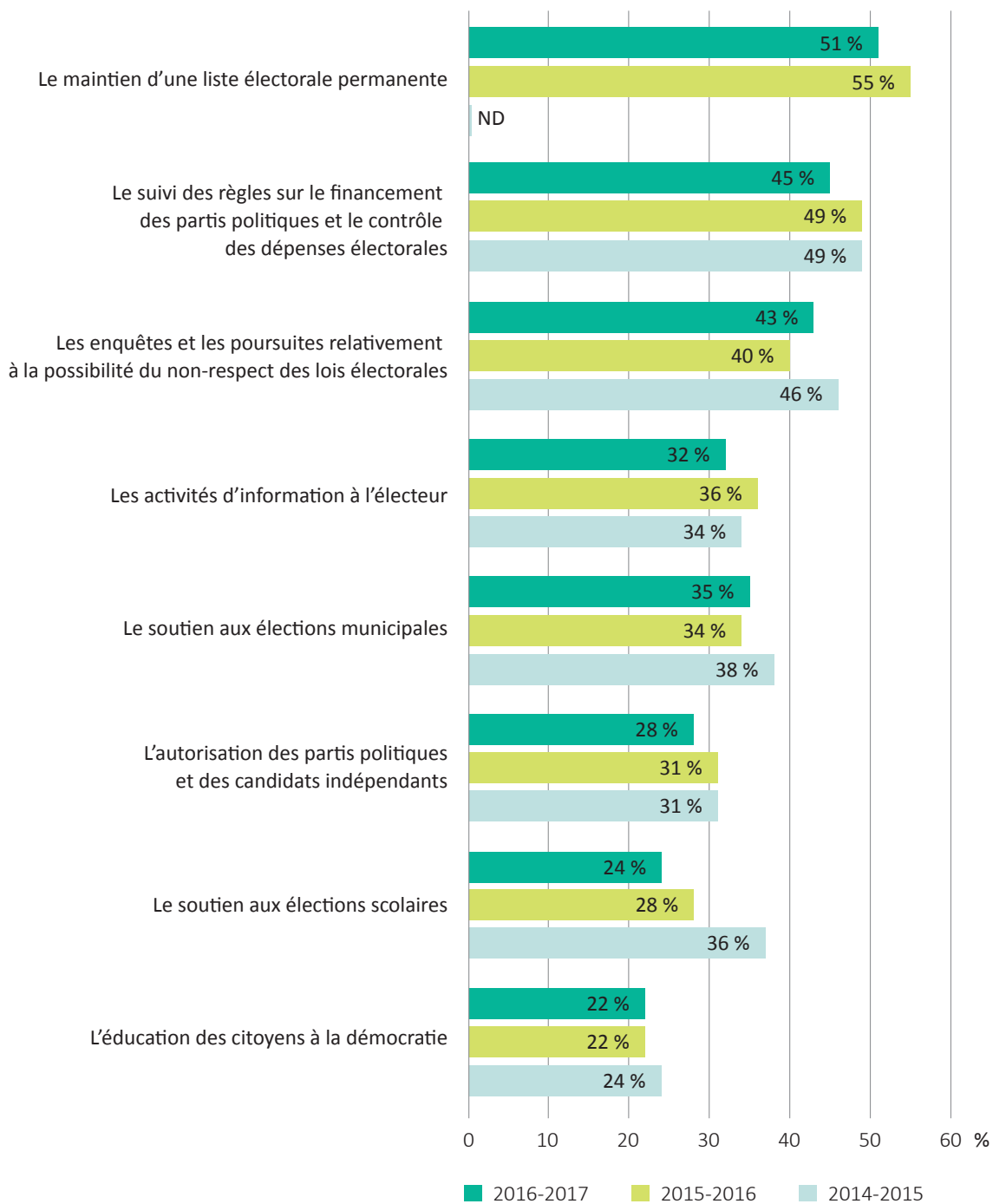
Indicateur	Cible	Résultat
Augmentation du niveau de connaissance du public au regard des activités et des services du DGEQ	10 %/4 ans	Non atteint

Nous avons mesuré cet indicateur sur trois exercices (2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017) grâce à un sondage mené dans le cadre de notre entente avec la Chaire de recherche sur la démocratie et les institutions parlementaires. Les principales conclusions de ces sondages sont disponibles dans le *Rapport annuel de gestion 2016-2017*. Nous n'avons pas repris ce sondage dans les deux derniers exercices du plan stratégique.

Le graphique à la page suivante rappelle les résultats diffusés en 2016-2017. Les personnes sondées ont obtenu une moyenne de 35 % quant à leur connaissance de nos activités. Cette moyenne était de 37 % pour les deux premiers exercices du cycle de planification stratégique. Cela représente une baisse de deux points de pourcentage. Nous n'avons donc pas atteint la cible pour cet indicateur.

Graphique 3 Niveau de connaissance des activités du DGEQ

Question posée : Le Directeur général des élections du Québec tient différentes activités en dehors de l'organisation des élections provinciales. Avez-vous eu connaissance de ces activités ?



ORIENTATION

4 Maintenir et actualiser les compétences du personnel et son engagement envers l'institution

Axe d'intervention :

Un milieu de travail enrichissant et mobilisateur

Par cet axe, le DGEQ contribue aux principes de développement durable suivants :

- Santé et qualité de vie;
- Accès au savoir.

Objectif 4.1 Soutenir le développement continu de l'expertise et le partage des connaissances

Le développement et le soutien à la relève

Indicateur	Cible	Résultat
Nombre d'activités de développement et de soutien à la relève mises en place	3 activités	3 activités

Élections Québec déploie des efforts soutenus afin de favoriser le développement et le soutien de la relève. Les activités décrites dans cette section sont offertes sur une base régulière aux membres du personnel.

Lors de leur nomination, les nouveaux cadres sont invités à participer au Programme gouvernemental d'apprentissage du gestionnaire leader (PGAGL) de la fonction publique québécoise. Le premier niveau de ce programme, conçu par l'École nationale d'administration publique (ENAP), a pour objectif de développer et d'améliorer les compétences de gestion et le leadership, en conformité avec le Référentiel de compétences du gestionnaire leader de la fonction publique québécoise. Le second niveau est également offert aux gestionnaires d'expérience. En 2018-2019, trois nouveaux cadres ont participé au niveau 1 du PGAGL.

Afin de favoriser l'intégration des nouveaux gestionnaires dans leurs fonctions, Élections Québec leur offre le Programme 100 jours. Offert sur une base volontaire, ce programme permet aux nouveaux gestionnaires de bénéficier d'un accompagnement à l'occasion de trois rencontres personnalisées. Trois gestionnaires ont participé au programme.

Finalement, nous élaborons un plan de développement annuel pour le personnel d'encadrement. Cette fois, nous y avons ajouté une dimension pour les chefs d'équipe. Deux formations leur ont été proposées : l'une qui concerne le rôle de chef d'équipe et une autre qui concerne la gestion disciplinaire et la santé psychologique au travail.

Le partage des connaissances et de l'expertise

Indicateur	Cible	Résultat
Nombre de mesures de transfert des connaissances mises en place	2 mesures	2 mesures

En 2018-2019, nous avons mis en place deux mesures pour favoriser le partage de connaissances.

Nous avons analysé les besoins en matière de ressources humaines. Étant donné les priorités à venir et les nouveaux mandats qui nous ont été confiés, cette analyse a permis de mettre en lumière un besoin de main-d'œuvre grandissant.

Pour optimiser les façons de faire et améliorer la fluidité des processus de travail, nous avons invité les gestionnaires à faire une démarche de cartographie et à élaborer un plan d'action spécifique en vue de diminuer la vulnérabilité d'un poste ou de procéder au partage des connaissances d'une personne qui prend sa retraite. Cette démarche a permis de documenter les différentes étapes du processus pour un meilleur partage de connaissances.

La formation liée à l'emploi ou à la carrière

Indicateur	Cible	Résultat
Proportion d'employés ayant reçu une formation liée à l'emploi ou à la carrière	80 %	68 %

Le développement des compétences du personnel est au cœur de nos préoccupations. Nous préparons un plan annuel de développement des ressources humaines (PDRH) sur la base des besoins recueillis auprès de l'ensemble du personnel. En 2018-2019, 68 % des membres du personnel ont bénéficié d'une activité de formation, ce qui ne nous permet pas d'atteindre la cible, établie à 80 %. Cet écart est attribuable aux activités liées à l'organisation et à la tenue des élections générales provinciales, qui ont mobilisé l'ensemble du personnel au cours du dernier exercice financier.

La masse salariale investie en formation

Indicateur	Cible	Résultat
Proportion de la masse salariale investie en formation	1 %	1,1 %

Le suivi du plan de développement des ressources humaines (PDRH) nous permet de nous assurer que nous consacrons au moins 1 % de la masse salariale en formation. À cet effet, nous aidons les membres du personnel à cibler les formations répondant le mieux à leurs besoins. Chaque année, nous soumettons un rapport faisant état de la masse salariale investie en formation à Revenu Québec pour répondre aux exigences de la *Loi sur les compétences*.

Les mesures de soutien aux gestionnaires

Indicateur	Cible	Résultat
Nombre de mesures mises en place pour soutenir les gestionnaires	2 mesures	2 mesures en continu

Le soutien et l'accompagnement offerts aux gestionnaires sont de première importance pour notre institution. À cet effet, nous réalisons deux mesures en continu. Chaque année, nous concevons un plan de développement pour le personnel d'encadrement, qui propose différentes activités en fonction des quatre grandes étapes de la carrière du gestionnaire. L'exercice 2018-2019 étant marqué par la tenue des activités préparatoires en vue des élections générales provinciales et par l'élaboration de la nouvelle planification stratégique de l'institution, deux formations ont été proposées aux gestionnaires.

Objectif 4.2 Assurer un climat de travail qui favorise la mobilisation du personnel en misant sur la communication et la reconnaissance

La mobilisation du personnel

Indicateur	Cible	Résultat
Taux de mobilisation du personnel	À déterminer	Non réalisé

Notre institution a travaillé à mettre en place des conditions favorables à la mobilisation du personnel. Toutefois, nous n'avons pas mesuré le taux de mobilisation pendant la période couverte par le plan stratégique actuellement en vigueur.

Nous avons cependant élaboré un plan d'action en matière de mobilisation, qui a été approuvé et présenté aux gestionnaires. Ce plan, basé sur le cadre de référence du Secrétariat du Conseil du trésor, s'articule autour de quatre grands leviers qui permettent à l'organisation d'agir concrètement et directement sur les facteurs qui contribuent à rendre son milieu de travail plus mobilisant.

L'institution a commencé des recherches et des consultations afin de concevoir un sondage qui permettra de mesurer le taux de mobilisation du personnel.

L'offre de service en matière de gestion des ressources humaines

Indicateur	Cible	Résultat
Actualisation de l'offre de service en matière de gestion des ressources humaines	Mars 2015	Cible atteinte au 31 mars 2015

Nous avons lancé l'offre de service en matière de gestion des ressources humaines en 2015, ce qui nous a permis d'atteindre la cible fixée.

Le plan de communication interne

Indicateur	Cible	Résultat
Élaboration et mise en œuvre d'un plan de communication interne	Mars 2018	Mise en œuvre complétée

Nous avons complété la mise en œuvre du plan de communication interne 2016-2018 en 2017-2018.

Nous avons planifié d'autres activités de communication interne au cours de l'exercice ; nous avons donc poursuivi les efforts en ce sens, dans le respect des priorités institutionnelles. En cette année d'élections générales provinciales, la diffusion et le partage de l'information étaient essentiels afin de garder nos équipes mobilisées et bien informées. Nous avons ainsi profité de cet événement pour mettre en valeur le travail de plusieurs équipes.

Nous avons réalisé un total de 23 activités de communication interne et nous avons diffusé 371 actualités dans l'intranet, en cohérence avec notre politique de communication interne et notre plan stratégique.

Les mesures concernant la reconnaissance des employés

Indicateur	Cible	Résultat
Nombre de mesures mises en place concernant la reconnaissance des employés	2 mesures / 4 ans	0 mesure

Nous n'avons mis en place aucune nouvelle mesure pour la reconnaissance des membres du personnel en 2018-2019. Nous avons cependant atteint la cible en 2015-2016. Au total, nous avons mis en place trois mesures en cinq ans.

Notre institution organise différentes activités visant à renforcer le sentiment d'appartenance des membres du personnel, à améliorer leur qualité de vie et à reconnaître leur contribution. Au cours du dernier exercice, nous avons mis en œuvre les mesures déjà en place en matière de reconnaissance.

Nous avons souligné les 25 années de service au sein de la fonction publique des membres du personnel lors d'un événement au cours duquel le directeur général des élections et les gestionnaires ont eu l'occasion de leur rendre hommage. Lors de cette rencontre, nous avons également souligné l'apport des personnes retraitées ainsi que de celles ayant cumulé 5, 10, 15 et 20 ans d'ancienneté au sein de notre institution. Au total, nous avons remercié et félicité plus de 45 jubilaires en présence du dirigeant de l'institution et de leurs collègues.

Nous avons également organisé deux rencontres avec le personnel au cours du dernier exercice. Ces rencontres ont permis de préparer la tenue des élections générales, de souligner l'apport de chaque direction, de dresser le bilan des élections générales et d'aborder les différents dossiers prioritaires de l'institution.

Comme à l'habitude, l'institution a diffusé sa programmation annuelle *Votre accès santé*. À l'occasion de la Semaine sur la santé mentale, elle a offert une conférence portant sur la résilience à l'ensemble du personnel, de même qu'une autre abordant la gestion du stress.

Les mesures concernant l'attraction et la rétention du personnel

Indicateur	Cible	Résultat
Nombre de mesures mises en place concernant l'attraction et la rétention du personnel	2 mesures / 4 ans	0 mesure

Aucune nouvelle mesure en matière d'attraction et de rétention du personnel n'a été mise en place en 2018-2019. Nous avons toutefois atteint la cible en 2016-2017 : nous avons mis en place trois mesures en cinq ans.

L'attraction et la rétention du personnel sont des enjeux liés à la gestion des ressources humaines, et ce, à l'échelle gouvernementale. Dans le contexte où il y a une importante pénurie de main-d'œuvre dans plusieurs catégories d'emploi, notre institution multiplie ses efforts pour attirer de la main-d'œuvre et retenir le personnel à son emploi.

Nous avons élaboré, en 2018-2019, un plan d'action visant l'attraction des talents. À cet effet, nous avons misé sur l'actualisation et le développement d'outils visant à promouvoir notre image d'employeur et nos emplois. Nous avons conçu une nouvelle bannière pour les activités de recrutement de même qu'une nouvelle image pour les offres d'emplois.

La section carrière du site Web d'Élections Québec a aussi fait l'objet d'une révision.

Afin de susciter l'intérêt pour ses emplois, l'institution a participé à plusieurs activités promotionnelles et de recrutement, certaines liées à des domaines où il y a pénurie de main-d'œuvre. Nous accueillons et embauchons aussi régulièrement des étudiantes, des étudiants et des stagiaires, qui peuvent constituer une relève intéressante.

ORIENTATION

5 Être une institution efficiente et écoresponsable**Axe d'intervention :**

L'utilisation optimale et responsable des ressources

Par cet axe, le DGEQ contribue aux principes de développement durable suivants :

- Efficacité économique;
- Production et consommation responsables.

Objectif 5.1 Consolider les processus internes**Les processus transversaux révisés et optimisés**

Indicateur	Cible	Résultat
Nombre de processus transversaux révisés et optimisés	1 processus / année	1 projet en cours de réalisation

Nous poursuivons le déploiement du projet de gestion des documents numériques. Les équipes de projet et les membres du personnel épurent et classent leurs documents dans la nouvelle structure de classification bureautique. Nous avons entamé des travaux visant à bonifier les outils de référence essentiels au projet, soit le plan de classification et le calendrier de conservation, en vue de les adapter au contexte organisationnel et de simplifier le travail du personnel.

La gestion des documents numériques est une étape préliminaire à l'implantation de la gestion intégrée de documents. Ces travaux se poursuivront au cours du prochain exercice.

Un cadre de référence en gestion des risques

Indicateur	Cible	Résultat
Élaboration d'un cadre de référence en gestion du risque	Mars 2018	Cible atteinte au 31 mars 2015

Nous avons atteint la cible liée au cadre de référence en gestion des risques dès l'exercice 2014-2015. Aucune activité n'était prévue dans le plan d'action annuel pour cet indicateur.

Objectif **5.2** Réduire la consommation des ressources matérielles et la production de déchets

Un cadre de gestion environnementale

Indicateur	Cible	Résultat
Élaboration et mise en œuvre d'un cadre de gestion environnementale	Mars 2018	Non réalisé

En 2014-2015, nous avons réalisé une étude sur les cadres de gestion environnementale. Par la suite, nous avons choisi de mettre en place une politique en matière de développement durable. Cette politique vient structurer nos actions non seulement dans la dimension environnementale, mais aussi dans les dimensions sociale, économique et culturelle. Nous avons déterminé des mesures, en début d'exercice, en vue de favoriser la réduction et le réemploi des fournitures de bureau, de l'équipement, du mobilier et des biens excédentaires.

Les activités de sensibilisation du personnel

Indicateur	Cible	Résultat
Nombre d'activités de sensibilisation du personnel	2 activités / année	1 activité

Les activités de sensibilisation au développement durable visent d'abord à conscientiser les membres du personnel à la réduction des ressources consommées et des déchets produits. Elles cherchent également à favoriser l'adhésion des membres du personnel aux principes de développement durable sur les plans environnemental, social, économique et culturel.

En 2018-2019, nous avons installé des îlots de récupération sur tous les étages de nos édifices afin d'optimiser la gestion des déchets et des matières résiduelles au sein de notre organisation. À cette occasion, nous avons diffusé un mini-questionnaire et une capsule, sur l'intranet de notre institution, pour inciter les gens à disposer de leurs déchets et de leurs matières recyclables dans les bacs destinés à cette fin.

Au cours des cinq derniers exercices, nous avons réalisé quinze activités de sensibilisation du personnel sur la réduction de la consommation de ressources matérielles et de la production de déchets.

3.2

Les résultats 2018-2019 de la Commission de la représentation électorale

En 2018-2019, la Commission de la représentation électorale n'a pas été appelée à agir aux paliers électifs provincial, municipal et scolaire.

Les tableaux suivants offrent une présentation sommaire des résultats du plan stratégique 2014-2018 (prolongé d'une année).

ORIENTATION

1 Assurer une représentation juste et équitable des électeurs

Axe d'intervention :

- L'établissement de la carte électorale du Québec

Principe de développement durable :

- Équité et solidarité sociales

Objectif	Indicateur	Cible	Résultat				
			2018-19	2017-18	2016-17	2015-16	2014-15
1.1 Réaliser les travaux relativement à l'établissement de la prochaine carte électorale du Québec	Suivi du processus de délimitation conformément aux dispositions de la <i>Loi électorale</i>	100 %	S. O.	100 %	100 %	70 %	100 %
	Publication de la nouvelle délimitation	Une fois la décision rendue	Cible atteinte au 2 mars 2017	Cible atteinte au 2 mars 2017	Cible atteinte au 2 mars 2017	S. O.	S. O.

Axe d'intervention :

- Le soutien et la formation aux paliers municipal et scolaire

Principe de développement durable :

- Équité et solidarité sociales

Objectif	Indicateur	Cible	Résultat				
			2018-19	2017-18	2016-17	2015-16	2014-15
1.2 Former et soutenir les responsables municipaux et scolaires	Activités de formation proposées	2016-2017 : 7 2015-2016 : 11	S. O.	S. O.	7 activités	11 activités	S. O.
	Avant-projets vérifiés	65 %	Palier municipal : S. O.	Palier municipal : S. O.	Palier municipal : 64 %	Palier municipal : 43 % (en cours)	Palier municipal : S. O.
			Palier scolaire : S. O.	Palier scolaire : 75,4 %	Palier scolaire : 16 % (en cours)	Palier scolaire : S. O.	Palier scolaire : S. O.
1.3 Réaliser les analyses nécessaires à l'examen ou à l'établissement de la carte électorale d'une municipalité ou d'une commission scolaire	Analyses réalisées	100 %	Palier municipal : S. O.	Palier municipal : S. O.	Palier municipal : 100 %	Palier municipal : S. O.	Palier municipal : S. O.
			Palier scolaire : S. O.	Palier scolaire : 100 %	Palier scolaire : S. O.	Palier scolaire : S. O.	Palier scolaire : S. O.

Code de couleur pour les résultats :

■ Cible atteinte

■ Cible en voie d'être atteinte ou résultat considéré comme satisfaisant

■ Cible à surveiller

■ Cible fixée non atteinte

ORIENTATION

2

Accroître la visibilité de la CRE dans la population et chez ses partenaires

Axe d'intervention :

- Des activités et des communications bien ciblées

Principe de développement durable :

- Accès au savoir

Objectif	Indicateur	Cible	Résultat				
			2018-19	2017-18	2016-17	2015-16	2014-15
2.1 Faire connaître le rôle de la CRE ainsi que les principes de la représentation électorale et les règles de la délimitation territoriale	Création d'un site Web	7 avril 2015	Cible atteinte au 31 mars 2015	Cible atteinte au 31 mars 2015	Cible atteinte au 31 mars 2015	Cible atteinte au 31 mars 2015	Mise en ligne le 17 mars 2015
	Élaboration d'un plan de relations publiques	Mars 2018	Cible atteinte au 31 mars 2016	Cible atteinte au 31 mars 2016	Cible atteinte au 31 mars 2016	Élaboration : terminée	En cours



4. LA DÉCLARATION COMMUNE DE SERVICES AUX CITOYENS

4.1

Les résultats 2018-2019

La *Déclaration commune de services aux citoyens* définit les engagements généraux et spécifiques auxquels nous souhaitons souscrire. Elle précise les délais de service auxquels les citoyennes et citoyens sont en droit de s'attendre lorsqu'ils s'adressent aux institutions ou lorsqu'ils formulent une plainte.

Le Centre de renseignements en période électorale

Notre Centre de renseignements a un caractère plutôt unique au sein de l'administration publique. En temps normal, il compte cinq préposées et préposés. Mais en période d'élections générales provinciales, il passe à 73, afin que nous puissions répondre aux demandes des électrices et des électeurs. Aux élections générales provinciales de 2018, l'équipe a répondu à 80 502 appels téléphoniques, à 8 279 courriels et à 2 647 demandes de clavardage en direct. Au cours de la seule journée du 1^{er} octobre, elle a traité 9 633 appels téléphoniques et 920 courriels.



Le Centre de renseignements en période électorale

4.1.1 Les engagements généraux

Nous visons à offrir des services de qualité à toutes les citoyennes et à tous les citoyens. Ainsi, nous avons pris cinq engagements généraux qui englobent différents aspects de notre offre de service, allant de l'accueil fait aux citoyens jusqu'à l'accessibilité des services pour tous, en passant par la qualité du traitement des demandes.

Engagement 1 : Une réponse rapide et courtoise

La rapidité et la courtoisie sont des qualités essentielles à une bonne prestation de services. Ainsi, chaque année, un sondage est mené à trois reprises auprès des citoyennes et des citoyens qui ont communiqué avec le Centre de renseignements pour mesurer leur taux de satisfaction au regard de ces deux aspects.

Engagement 2 : Une information de qualité

Nous avons à cœur de fournir des informations complètes, claires et faciles à comprendre aux citoyennes et citoyens qui communiquent avec nous, et ce, afin de bien répondre aux besoins de la population. Ainsi, les sondages menés auprès des citoyens ayant communiqué avec le Centre de renseignements comportent des questions sur la qualité de l'information fournie.

Nous avons mesuré l'atteinte de ces deux engagements à l'aide d'un sondage sur la satisfaction, que nous avons mené à trois moments différents dans l'exercice : en juillet et novembre 2018 ainsi qu'en février 2019.

Tableau 15 Taux de satisfaction des citoyens ayant communiqué avec le Centre de renseignements	
Rapidité	99 % des répondantes et répondants ayant utilisé le service téléphonique se sont dits satisfaits du délai pour obtenir une réponse. De ce nombre, 79 % se sont estimés très satisfaits.
Courtoisie	100 % des répondants ayant utilisé le service téléphonique se sont dits satisfaits de la courtoisie démontrée à leur égard et pas moins de 94 % se sont estimés très satisfaits à cet égard.
Capacité à répondre	99 % des répondants ayant utilisé le service téléphonique se sont dits satisfaits de la capacité du personnel à répondre de façon adéquate, et 84 % se sont estimés très satisfaits à cet égard.
Clarté	100 % des répondants ayant utilisé le service téléphonique se sont dits satisfaits de la clarté de la réponse qu'ils ont obtenue, 84 % s'étant même estimés très satisfaits.

Engagement 3 : La confidentialité des renseignements personnels

Nous nous assurons de la protection des renseignements personnels des citoyennes et citoyens qui communiquent, entre autres, avec le Centre de renseignements, et ce, conformément aux lois.

Pour ce faire, nous utilisons plusieurs moyens.

- Nous validons annuellement la liste du personnel du Centre de renseignements pouvant avoir accès aux différents systèmes informatiques contenant des renseignements personnels sur les électrices et électeurs;
- Un protocole d'identification informatique nous permet de protéger les renseignements personnels des citoyens et des électeurs en limitant l'accès aux seuls membres du personnel autorisés;
- Le personnel du Centre de renseignements signe chaque année un formulaire d'engagement au respect de la confidentialité;
- Le Service des ressources humaines accueille et assermente individuellement tous les membres du personnel de l'institution. L'assermentation fait partie intégrante du dossier du membre du personnel. En 2018-2019, le Service des ressources humaines a assermenté 100 % des nouvelles employées et des nouveaux employés, ce qui représente 243 personnes.

Le chapitre 6 du présent rapport, qui porte sur l'application des lois et des politiques, offre davantage d'information sur nos activités en matière de protection des renseignements personnels.

Engagement 4 : Un accès facile aux services

Nous nous assurons que les citoyennes et citoyens peuvent avoir accès aux services dont ils ont besoin.

Les citoyens peuvent nous joindre par téléphone, par courrier, par courriel, par clavardage, sur les médias sociaux ou en personne à notre siège social. Nous mettons également à leur disposition une ligne téléphonique sans frais partout au Canada et aux États-Unis. Au cours de la période électorale, qui s'étendait du 23 août au 1^{er} octobre 2018, nous avons prolongé les heures d'ouverture du Centre de renseignements pour répondre à une plus grande demande.

Le tableau suivant présente quelques statistiques sur le nombre de demandes reçues au Centre de renseignements en 2018-2019.

Nombre d'appels	113 076
Nombre de courriels	15 308
Taux d'appels en dehors des heures d'ouverture	1,6 % ¹

1. Nous avons répondu à l'ensemble des 1 774 appels reçus en dehors des heures d'ouverture du Centre de renseignements le jour même ou le jour ouvrable suivant.

Engagement 5 : Une offre de service adaptée

L'accessibilité des services signifie également que ceux-ci sont adaptés aux besoins de l'ensemble de la population. Nous nous sommes donc engagés à prendre les mesures nécessaires afin que nos services répondent le mieux possible aux besoins de chacun.

À cette fin, nous avons adopté différentes mesures.

- En tout temps, nous fournissons l'assistance nécessaire à toute personne éprouvant des difficultés à naviguer sur notre site ou à utiliser l'un de nos documents.
- Pendant la période électorale, des efforts supplémentaires ont été consentis pour rendre accessibles les contenus numériques de nos sites Web. De plus, des sections regroupaient l'ensemble des informations et des documents portant sur les mesures spéciales prévues pour faciliter l'exercice du droit de vote.
- Nous avons produit des affiches et des bulletins de vote avec une photographie des personnes candidates et nous les avons envoyés dans les lieux de vote pour faciliter l'exercice du droit de vote pour toutes et tous.
- Tous les bureaux de vote disposaient d'une trousse d'accessibilité comprenant notamment une loupe lumineuse, un crayon avec un embout permettant une meilleure prise, un gabarit de vote en braille et une affiche agrandie présentant les personnes candidates, entre autres.
- Sur la carte de rappel destinée aux électrices et aux électeurs et sur le site Web d'Élections Québec, nous avons ajouté un logo présentant une personne en fauteuil roulant en mouvement pour que les personnes à mobilité réduite puissent savoir si leur bureau de vote était accessible (ou non).
- Nous avons élaboré un manuel de l'électeur simplifié, décrivant les grandes étapes pour voter sous forme de courts textes et à l'aide d'images.
- Les électrices et électeurs pouvaient commander gratuitement le manuel de l'électeur en version audio, sur CD, ou en version vidéo, sur DVD, en langue des signes québécoise.
- En tout temps, les citoyens peuvent transmettre leur demande à l'aide d'un service de téléscripteur (ATS) et obtenir une réponse au cours de la journée ou du jour ouvrable suivant.

4.1.2 Les engagements spécifiques

Dans la *Déclaration commune de services aux citoyens*, nous nous engageons également à respecter des délais précis en matière de communication avec les citoyens. Le tableau suivant présente les résultats obtenus dans ce domaine.

Tableau 17 Résultats 2018-2019 au regard des délais de réponse du Centre de renseignements						
Service téléphonique						
Service	Délai maximal visé	2018-2019	2017-2018	2016-2017	2015-2016	2014-2015
Temps d'attente avant de parler à une personne ¹	2 minutes	76,7 % ²	77,3 % ³	95,9 % ⁴	98,3 % ⁵	85,6 % ⁶
Délai de réponse après avoir laissé un message	Le jour même ou le jour ouvrable suivant	100 % (1 774 messages)	100 % (873 messages)	100 % (497 messages)	100 % (983 messages)	100 % (1 812 messages)
Courriel						
Service	Délai maximal visé	2018-2019	2017-2018	2016-2017	2015-2016	2014-2015
Délai de réponse (ou de l'accusé de réception)	Le jour même ou le jour ouvrable suivant	100 % (15 308 courriels)	100 % (11 205 courriels)	100 % (3 525 courriels)	100 % (3 317 courriels)	100 % (6 732 courriels)
Accueil au siège social						
Service	Délai maximal visé	2018-2019	2017-2018	2016-2017	2015-2016	2014-2015
Temps d'attente lorsqu'une personne se présente au siège social	5 minutes	100 % (129 personnes)	100 % (58 personnes)	100 % (108 personnes)	100 % (55 personnes)	100 % (160 personnes)

1. La méthode de calcul pour les exercices 2014-2015 et 2015-2016 se base sur le nombre d'appels auxquels une préposée ou un préposé a répondu, alors que la méthode utilisée pour les trois exercices subséquents se base sur le nombre d'appels entrants, c'est-à-dire tous les appels logés sur notre ligne, incluant ceux des personnes qui ne réussissent pas à parler à un préposé ou qui ont obtenu leur réponse sur notre menu interactif.
2. Dans le contexte des élections générales provinciales tenues en octobre, nous avons donné une réponse à 74,2 % des appels à l'intérieur de deux minutes.
3. Dans le contexte des élections municipales tenues en novembre, nous avons donné une réponse à 77,3 % des appels à l'intérieur du délai de deux minutes.
4. 15 328 appels ont obtenu une réponse en moins de deux minutes sur les 15 981 appels reçus.
5. 27 627 appels ont obtenu une réponse en moins de deux minutes sur les 28 113 appels reçus.
6. Dans le contexte des élections générales provinciales tenues en avril, nous avons donné une réponse à 77,5 % des appels à l'intérieur de deux minutes.

L'achalandage lors de la période électorale provinciale de l'automne 2018 a eu une incidence importante sur le temps d'attente avant de pouvoir parler à une préposée ou un préposé aux renseignements. En effet, au cours de cette période, le Centre de renseignements a répondu à près de 15 150 appels en plus de deux minutes, alors qu'il a traité plus de 65 350 appels en respectant cette cible. L'ensemble des courriels reçus au cours de cette même période ont cependant été traités à l'intérieur de la cible établie.

4.1.3 Le traitement des plaintes de service

Nous invitons les citoyennes et citoyens insatisfaits des services rendus par le personnel d'Élections Québec ou par le personnel électoral à communiquer avec le Centre de renseignements. Le Bureau des plaintes d'Élections Québec assure ensuite un suivi rigoureux de toute plainte ou de tout commentaire formulé à l'égard des services reçus.

Le Bureau des plaintes collige chaque plainte de service et l'achemine à la direction concernée pour traitement. Il envoie ensuite la réponse au plaignant.

Nous nous engageons à respecter un délai de réponse de 20 jours ouvrables à la suite de la réception de la plainte. Le tableau suivant présente les résultats obtenus quant au respect de ce délai en 2018-2019 ainsi qu'au cours des quatre exercices précédents.

Tableau 18 Plaintes formulées à l'égard des services reçus						
Délai maximal visé		Résultat				
		2018-2019	2017-2018	2016-2017	2015-2016	2014-2015
Délai de réponse	20 jours ouvrables	89 % 139/156	100 % 20/20	82 % 9/11	72 % 8/11	85 % 22/26

En 2018-2019, nous avons traité 139 plaintes de service en 20 jours ou moins. Le délai moyen de réponse aux plaintes reçues était de sept jours.

Nous avons constaté une hausse significative des plaintes de service liées aux élections générales provinciales, en comparaison avec celles du 7 avril 2014 : à cette occasion, nous avons reçu seulement 26 plaintes de service.

Parmi les 156 plaintes reçues en 2018-2019, 103 portaient sur le comportement et le travail du personnel électoral lors des élections générales provinciales du 1^{er} octobre 2018; 27 portaient sur les documents d'information transmis à l'électrice ou à l'électeur par Élections Québec; 14, sur une défectuosité du système informatique lors des journées de vote par anticipation; huit, sur les délais de traitement pour le remboursement des dépenses électorales à la suite des élections générales municipales de 2017; deux, sur une défectuosité du système permettant d'effectuer des contributions politiques par carte de crédit; une, sur une défectuosité du système téléphonique; et une autre, sur un hyperlien non fonctionnel sur le site Web d'Élections Québec.

La Commission de la représentation électorale n'a reçu aucune plainte de service au cours de l'exercice financier 2018-2019.

Les plaintes formulées par les citoyennes et citoyens nous permettent de cibler les améliorations que nous pouvons apporter à notre prestation de service. C'est pourquoi ces plaintes sont transmises aux directions concernées, afin qu'elles puissent élaborer des pistes de solution.



5. LA GESTION
DES RESSOURCES

5.1

Les ressources humaines

5.1.1 Le personnel en poste au 31 mars 2019

Le 31 mars 2019, notre institution comptait 281 employées et employés nommés en vertu de la *Loi sur la fonction publique*. De ce nombre, 235 avaient le statut d'employé régulier ; 40 avaient le statut d'employé occasionnel ; et six, le statut d'étudiant ou de stagiaire. De plus, 31 employés temporaires étaient nommés en vertu de la *Loi électorale*.

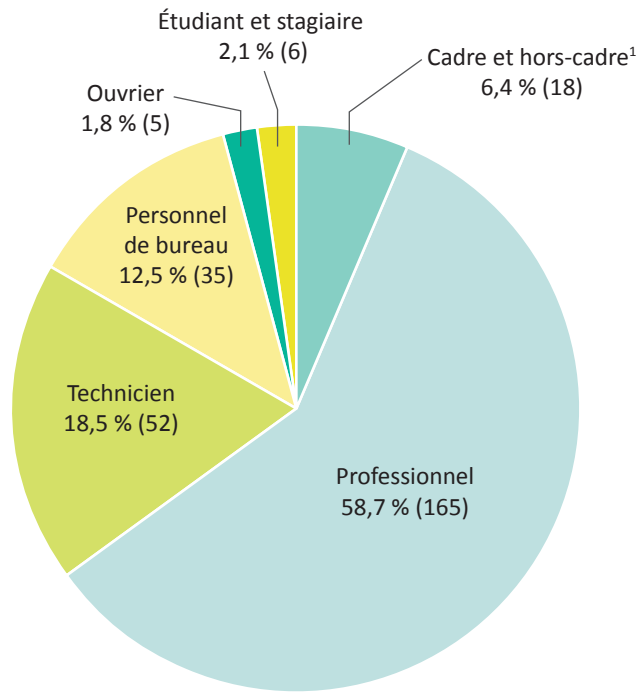
En 2018-2019, le nombre d'effectifs de notre institution est demeuré stable, passant de 278 à 281 membres du personnel. Cependant, en cours d'exercice, les effectifs totaux ont considérablement varié, en raison des élections générales provinciales du 1^{er} octobre 2018. En effet, le 30 septembre 2018, l'institution comptait 430 membres du personnel, y compris plus de 160 employées et employés temporaires embauchés en vertu de la *Loi électorale*.

Tableau 19
Évolution de la répartition du personnel selon la catégorie d'emploi*

Catégorie d'emploi	31 mars 2019	31 mars 2018	31 mars 2017
Hors cadre	1	1	1
Cadre	17	20	19
Professionnel	165	154	143
Technicien	52	58	59
Personnel de bureau	35	32	34
Ouvrier	5	5	4
Étudiant	3	6	5
Stagiaire	3	2	0
Total	281	278	265

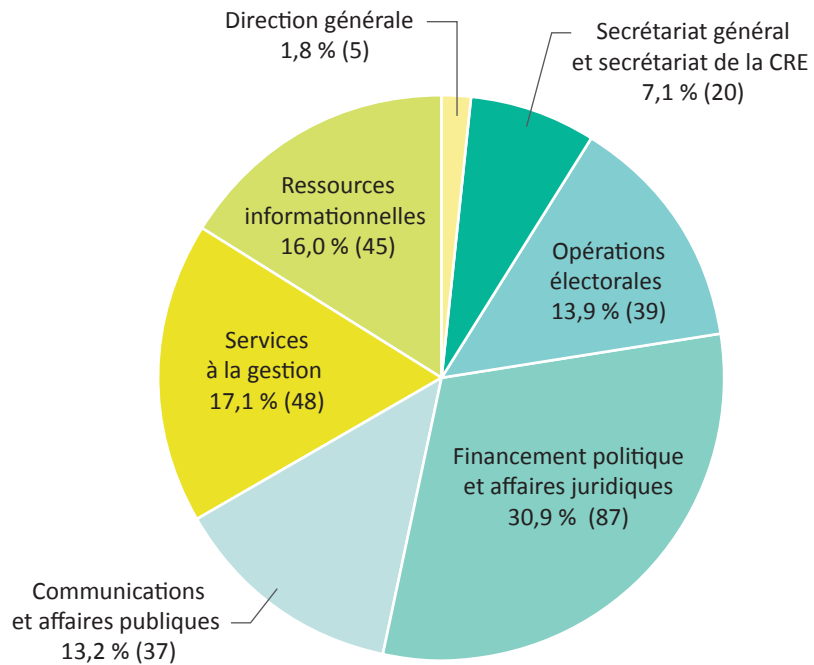
*Ces données excluent le personnel temporaire nommé en vertu de la *Loi électorale*.

Graphique 4
Répartition du personnel au 31 mars 2019 selon la catégorie d'emploi

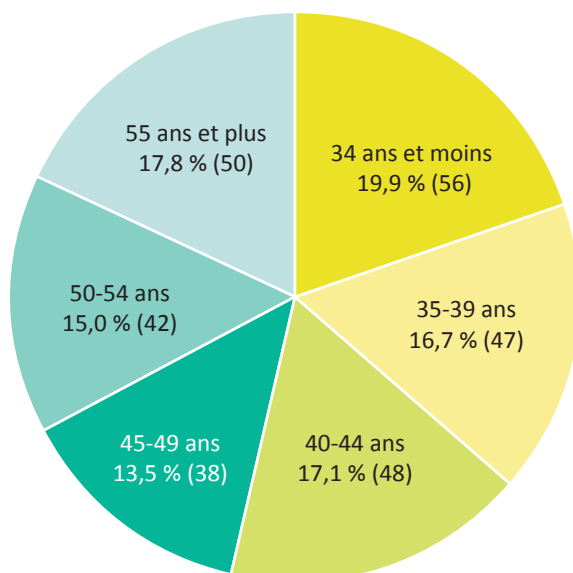


1. Au 31 mars 2019, le personnel comptait une personne hors cadre et 17 cadres.

Graphique 5
Répartition du personnel au 31 mars 2019 selon le secteur d'activité



Graphique 6
Répartition du personnel au 31 mars 2019 selon l'âge



5.1.2 Le taux de départ volontaire du personnel régulier

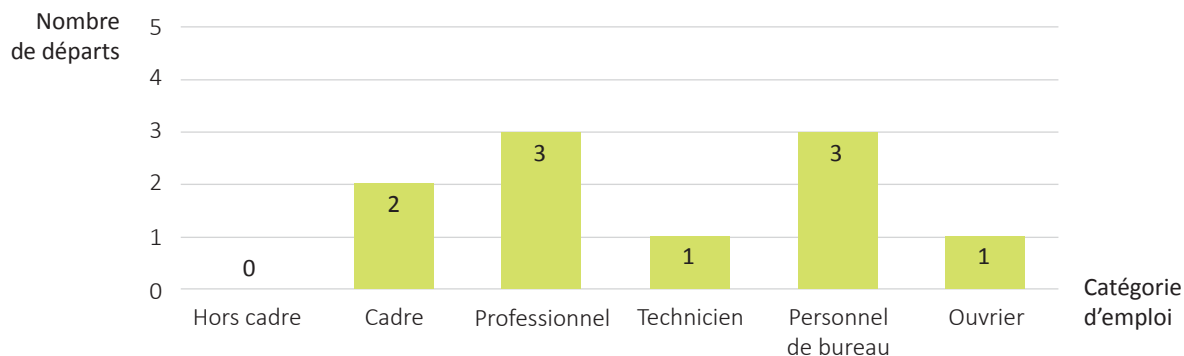
Le taux de départ volontaire comprend les démissions, les retraites et les mutations. Nous obtenons ce taux en divisant le nombre total de départs par le nombre moyen de membres du personnel permanents.

Le taux de départ volontaire de l'exercice 2018-2019 est supérieur à celui de l'exercice précédent. Le nombre de départs en mutation et le nombre de départs à la retraite ont considérablement augmenté par rapport aux exercices précédents.

Tableau 20			
Évolution du taux de départ volontaire du personnel régulier			
	2018-2019	2017-2018	2016-2017
Nombre moyen d'employés réguliers	241	233	229
Nombre de démissions	0	3	5
Nombre de retraites	10	4	8
Nombre de mutations	27	24	13
Nombre total de départs	37	31	26
Taux de départ (%)	15,3	13,3	11,4

En 2018-2019, 10 employés réguliers ont pris leur retraite, ce qui représente un taux de 4,1 %.

Graphique 7
Répartition des départs à la retraite selon la catégorie d'emploi



5.1.3 Le recrutement et l'accès à l'égalité en emploi

Le recrutement

Le nombre total de membres du personnel embauchés en vertu de la *Loi sur la fonction publique* a diminué, en 2018-2019, par rapport à l'exercice précédent. En 2017-2018, le nombre d'embauches était particulièrement élevé, étant donné les activités préparatoires en vue des élections générales provinciales de 2018. Le nombre de contrats occasionnels a notamment crû pendant cette période.

Puisqu'il y a eu des élections générales provinciales en 2018-2019, nous avons embauché de nombreux employés et employées temporaires nommés en vertu de la *Loi électorale* afin d'accomplir les activités liées aux élections. Conséquemment, nous avons offert moins de contrats occasionnels à des membres du personnel nommés en vertu de la *Loi sur la fonction publique*. Les données du tableau ci-dessous ne font pas état du personnel nommé en vertu de la *Loi électorale*.

Tableau 21
Le recrutement

	Régulier	Occasionnel	Étudiant ou stagiaire	Total
Nombre total d'employés embauchés	17 ¹	32 ²	16 ²	65
Nombre total d'employés	235	40	6	281

1. Recrutement seulement.

2. Nouveaux contrats.

L'accès à l'égalité en emploi

Notre institution est très sensible aux orientations gouvernementales en matière d'accès à l'égalité en emploi et déploie des efforts importants pour atteindre les objectifs qui y sont liés. D'ailleurs, pour l'exercice 2018-2019, notre taux d'embauche annuel des groupes cibles par rapport à l'ensemble du personnel de l'institution était de 38,5 %, un taux trois fois plus élevé que celui de l'exercice 2017-2018 (12,9 %).

Tableau 22
Taux d'embauche des membres de groupes cibles selon le statut d'emploi en 2018-2019

Statut d'emploi	Embauche totale	Groupe cible				Embauche totale	Taux d'embauche (%)
		Communautés culturelles	Anglophones	Autochtones	Personnes handicapées		
Régulier	17	2	1	1	–	4	23,5
Occasionnel	32	14	–	3	2	19	59,4
Étudiant ou stagiaire	16	–	–	1	1	2	12,5
Total	65	16	1	5	3	25	38,5

Tableau 23
Évolution du taux d'embauche des membres de groupes cibles selon le statut d'emploi

Exercice	Régulier (%)	Occasionnel (%)	Étudiant ou stagiaire (%)
2018-2019	23,5	59,4	12,5
2017-2018	13,3	13,2	17,4
2016-2017	25,0	1,9	16,7
2015-2016	13,3	7,1	54,5

Les cibles gouvernementales en matière de représentation des groupes cibles sont de 9 % du personnel régulier pour les membres des communautés culturelles et de 2 % pour les personnes handicapées. En 2018-2019, nous avons encore dépassé l'objectif pour les personnes handicapées et nous poursuivons nos efforts pour atteindre la cible pour les communautés culturelles.

Tableau 24
Évolution du taux de représentativité des membres des groupes cibles au sein du personnel régulier

Groupe cible	31 mars 2019		31 mars 2018		31 mars 2017	
	Nombre d'employés réguliers	Taux de représentativité (%)	Nombre d'employés réguliers	Taux de représentativité (%)	Nombre d'employés réguliers	Taux de représentativité (%)
Communautés culturelles	15	6,3	13	5,3	13	5,7
Anglophones	4	1,7	5	2,1	6	2,6
Autochtones	6	2,6	5	2,1	3	1,3
Personnes handicapées	6	2,6	6	2,5	6	2,6
Total	31	13,2	29	12,0	28	12,2
Personnel régulier	235		242		229	

Tableau 25
Taux de représentativité des membres de groupes cibles au sein du personnel régulier selon la catégorie d'emploi au 31 mars 2019

Groupe cible	Personnel d'encadrement		Personnel professionnel		Personnel technicien		Personnel de bureau		Personnel ouvrier		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Communautés culturelles	1	5,5	9	6,6	4	8,3	1	3,7	–	–	15	6,3
Anglophones	–	–	2	1,5	2	4,2	–	–	–	–	4	1,7
Autochtones	–	–	4	2,9	1	2,1	1	3,7	–	–	6	2,6
Personnes handicapées	–	–	3	2,2	–	–	3	11,1	–	–	6	2,6
Total	1	5,5	18	13,2	7	14,6	5	18,5	–	–	31	13,2
Personnel régulier	18		137		48		27		5		235	

L'accès à l'égalité en emploi des femmes

En 2018-2019, l'institution a embauché 67,7 % de femmes.

Tableau 26				
Taux d'embauche des femmes selon le statut d'emploi en 2018-2019				
	Régulier	Occasionnel	Étudiant ou stagiaire	Total
Nombre total d'employés embauchés	17	32	16	65
Nombre de femmes embauchées	9	27	8	44
Taux d'embauche (%)	52,9	84,4	50,0	67,7

La représentation des femmes au sein du personnel régulier

Au sein de notre institution, 57 % des membres du personnel régulier étaient des femmes au 31 mars 2019. Ce taux demeure stable par rapport à l'exercice précédent : en effet, il était de 57 % au 31 mars 2018.

Tableau 27						
Taux de représentativité des femmes au sein du personnel régulier selon la catégorie d'emploi au 31 mars 2019						
	Personnel d'encadrement	Personnel professionnel	Personnel technicien	Personnel de bureau	Personnel ouvrier	Total
Nombre total d'employés réguliers	18	137	48	27	5	235
Nombre de femmes ayant le statut d'employée régulière	9	71	33	21	–	134
Taux de représentativité (%)	50,0	51,8	68,8	77,8	–	57,0

Les ressources budgétaires et financières

Pour appliquer les dispositions de la *Loi électorale* et exercer les responsabilités que prévoient la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* et la *Loi sur les élections scolaires* ou tout autre mandat qui leur est confié par l'Assemblée nationale, Élections Québec et la Commission de la représentation électorale (CRE) puisent les sommes nécessaires à même le Fonds consolidé du revenu du Québec.

Nos dépenses sont comptabilisées dans le programme Administration du système électoral des personnes désignées par l'Assemblée nationale. À même ses dépenses, le directeur général des élections fournit à la CRE toute l'aide nécessaire à l'accomplissement de ses fonctions, en particulier les services de son personnel.

Conformément aux exigences de la *Loi électorale*, cette section présente le rapport financier de nos deux institutions et permet de comparer les dépenses de l'exercice financier 2018-2019 avec le budget remis au président de l'Assemblée nationale et les dépenses de 2017-2018.

Un résumé des dépenses pour l'exercice financier 2018-2019

L'élément 1 regroupe les dépenses liées à la gestion interne et au soutien administratif nécessaire à la tenue des activités électorales. Au 31 mars 2019, ces dépenses s'élevaient à 27 066 400 \$. Elles sont inférieures de 3 226 400 \$ aux prévisions budgétaires, qui étaient de 30 292 800 \$. L'écart s'explique principalement par des dépenses salariales moins élevées qu'il était prévu, ce qui est attribuable à des postes permanents non pourvus au cours de l'année financière et à des dépenses de fonctionnement moindres que les prévisions budgétaires, principalement en ce qui a trait aux services de nature technique et aux services professionnels.

L'élément 2 présente les dépenses sous la responsabilité de la CRE. Au 31 mars 2019, ces dépenses s'élevaient à 800 \$. Elles sont inférieures de 5 300 \$ aux prévisions budgétaires, qui étaient de 6 100 \$. Cet écart s'explique par les dépenses administratives de la CRE au palier électif scolaire, qui ont été moindres que prévu.

Enfin, l'élément 3 réunit les dépenses consacrées aux activités électorales, à certains projets spéciaux ainsi qu'aux dépenses de transfert. Les notes complémentaires (voir les [pages 107 à 109](#)) fournissent une ventilation détaillée de ces dépenses. Au 31 mars 2019, les dépenses liées à l'élément 3 s'élevaient à 102 403 500 \$. Elles sont inférieures de 413 800 \$ aux prévisions, qui étaient de 102 817 300 \$. Cet écart s'explique principalement par le report des élections générales scolaires. En contrepartie, certaines dépenses n'étaient pas prévues, dont le report de dépenses à 2018-2019 pour la réalisation d'activités préparatoires et le réapprovisionnement en matériel électoral pour les élections générales provinciales tenues le 1^{er} octobre 2018 ainsi que les coûts de l'élection partielle tenue dans la circonscription de Roberval.

5.2.1 Dépenses et investissements

Année financière terminée le 31 mars 2019 (en milliers de dollars)

	2019		2018
	Budget ¹	Réel	Réel ²
Dépenses			
Élément 1 : Gestion interne et soutien	30 292,8	27 066,4	26 420,3
Élément 2 : Commission de la représentation électorale	6,1	0,8	18,3
Élément 3 : Activités électorales	102 817,3	102 403,5	21 218,5
	<u>133 116,2</u>	<u>129 470,7</u>	<u>47 657,1</u>
Investissements			
Élément 1 : Gestion interne et soutien	600,0	241,7	879,4
Élément 3 : Activités électorales	1 200,0	1 225,1	593,0
	<u>1 800,0</u>	<u>1 466,8</u>	<u>1 472,4</u>

1. Le budget 2018-2019 exclut les sommes requises pour l'élection partielle tenue le 10 décembre 2018.

2. Les dépenses 2017-2018 incluent les coûts des élections partielles tenues le 29 mai 2017 et le 2 octobre 2017.

Élément 1 : Gestion interne et soutien

Année financière terminée le 31 mars 2019
(en milliers de dollars)

	2019		2018
	Budget	Réel	Réel
DÉPENSES			
Rémunération			
Salaires et avantages sociaux des employés	21 411,0	20 353,9	19 634,4
Fonctionnement			
Services de transport et de communication	676,2	422,9	480,3
Services professionnels, administratifs et autres	5 298,0	3 421,6	3 568,9
Loyers	1 670,7	1 659,1	1 580,0
Fournitures et approvisionnement	473,7	406,2	395,3
Autres dépenses	18,2	5,7	3,3
Amortissement des immobilisations	745,0	797,0	758,1
	8 881,8	6 712,5	6 785,9
	30 292,8	27 066,4	26 420,3

	2019		2018
	Budget	Réel	Réel
INVESTISSEMENTS			
Acquisition d'immobilisations			
Matériel et équipement	100,0	–	24,0
Équipement informatique et bureautique	500,0	118,1	752,2
Développement informatique	–	123,6	103,2
	600,0	241,7	879,4

Élément 2 : Commission de la représentation électorale

Année financière terminée le 31 mars 2019
(en milliers de dollars)

	2019		2018
	Budget	Réel	Réel
DÉPENSES			
Rémunération			
Salaires et avantages sociaux des commissaires	3,2	0,8	3,4
Fonctionnement			
Services de transport et de communication	2,9	–	1,9
Services professionnels, administratifs et autres	–	–	11,9
Fournitures et approvisionnement	–	–	1,1
	2,9	–	14,9
	6,1	0,8	18,3

	2019		2018
	Budget	Réel	Réel
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES			
Les dépenses de la CRE se regroupent comme suit :			
Administration	3,5	0,8	1,3
Palier provincial	–	–	13,3
Palier scolaire	2,6	–	3,7
	6,1	0,8	18,3

Élément 3 : Activités électorales

Année financière terminée le 31 mars 2019
(en milliers de dollars)

	2019		2018
	Budget	Réel	Réel
DÉPENSES			
Rémunération			
Salaires et avantages sociaux des employés	3 965,0	4 384,4	1 830,8
Salaires et avantages sociaux du personnel électoral	47 042,4	46 240,1	1 821,4
	<u>51 007,4</u>	<u>50 624,5</u>	<u>3 652,2</u>
Fonctionnement			
Services de transport et de communication	8 081,4	6 438,5	2 331,3
Services professionnels, administratifs et autres	11 324,6	11 136,5	1 382,7
Loyers	4 392,7	4 549,5	248,1
Fournitures et approvisionnement	561,4	403,6	1 829,7
Autres dépenses	6,0	3,3	5,5
Amortissement des immobilisations	705,0	720,1	623,7
	<u>25 071,1</u>	<u>23 251,5</u>	<u>6 421,0</u>
Transfert¹	<u>26 738,8</u>	<u>28 527,5</u>	<u>11 145,3</u>
	<u>102 817,3</u>	<u>102 403,5</u>	<u>21 218,5</u>

1. Les dépenses de transfert comprennent le soutien financier annuel aux entités politiques (détails à la note 7), les remboursements de dépenses électorales et, lors d'élections générales, une allocation supplémentaire ainsi qu'un appariement électoral aux contributions.

	2019		2018
	Budget	Réel	Réel
INVESTISSEMENTS			
Acquisition d'immobilisations			
Équipement informatique et bureautique	200,0	145,5	288,7
Développement informatique	1 000,0	1 079,6	304,3
	<u>1 200,0</u>	<u>1 225,1</u>	<u>593,0</u>

Élément 3 : Activités électorales

Notes complémentaires

Année financière terminée le 31 mars 2019
(en milliers de dollars)

	2019	2018
1. Répartition par activité électorale et projets spéciaux		
Élections générales du 1 ^{er} octobre 2018 (note 2)	83 367,4	–
Activités préparatoires :		
– élections générales du 1 ^{er} octobre 2018 (note 3)	4 168,7	1 564,1
– élections à venir	18,0	–
Réapprovisionnement en matériel électoral :		
– élections générales du 1 ^{er} octobre 2018	749,9	2 159,3
– élections à venir	32,1	–
Élections partielles :		
– du 10 décembre 2018, dans la circonscription électorale de Roberval (note 4)	552,2	–
– du 2 octobre 2017, dans la circonscription électorale de Louis-Hébert	–	544,3
– du 29 mai 2017, dans la circonscription électorale de Gouin	–	578,9
Activités liées aux directeurs du scrutin :		
– communications avec les directeurs du scrutin	248,3	253,1
– formation pour les activités électorales	31,0	124,1
– recrutement des directeurs du scrutin et de leur adjoint	4,1	165,0
– comité des directeurs du scrutin	13,5	–
– rencontre de mise à niveau	–	215,6
Mise à jour des sections de vote	21,3	35,4
Commission permanente de révision (note 5)	96,2	125,0
Élections municipales (note 6)	469,6	2 306,7
Élections scolaires	12,1	26,2
Affaires judiciaires	43,7	45,8
Enquêtes et poursuites provinciales	939,1	925,3
Vérification 20 ans	2,7	501,6
Avis sur le financement politique	38,1	24,9
Table citoyenne	17,0	195,1
Activités diverses	–	11,9
Amortissement des immobilisations	720,1	623,6
Soutien financier annuel aux entités politiques (note 7)	10 858,4	10 792,6
	<u>102 403,5</u>	<u>21 218,5</u>

Élément 3 : Activités électorales

Notes complémentaires

Année financière terminée le 31 mars 2019
(en milliers de dollars)

	2019	2018
2. Élections générales du 1^{er} octobre 2018		
Salaires et avantages sociaux des employés	2 312,0	—
Salaires et avantages sociaux du personnel électoral	44 474,0	—
Services de transport et de communication	4 990,6	—
Services professionnels, administratifs et autres	10 112,9	—
Loyers	4 393,1	—
Fournitures et approvisionnement	242,4	—
Remboursement des dépenses électorales (LE, art. 457 et 457.1)	10 830,0	—
Allocation supplémentaire (LE, art. 82.1)	6 012,4	—
	<u>83 367,4</u>	<u>—</u>
3. Activités préparatoires pour les élections générales du 1^{er} octobre 2018		
Salaires et avantages sociaux des employés	796,0	225,9
Salaires et avantages sociaux du personnel électoral	1 238,9	698,8
Services de transport et de communication	1 177,0	203,9
Services professionnels, administratifs et autres	193,2	173,9
Loyers	7,4	7,4
Fournitures et approvisionnement	6,2	4,2
Appariement électoral aux contributions (LE, art. 82.2)	750,0	250,0
	<u>4 168,7</u>	<u>1 564,1</u>
4. Élection partielle du 10 décembre 2018 : circonscription de Roberval		
Salaires et avantages sociaux des employés	33,3	—
Salaires et avantages sociaux du personnel électoral	307,3	—
Services de transport et de communication	29,4	—
Services professionnels, administratifs et autres	73,2	—
Loyers	31,6	—
Fournitures et approvisionnement	0,7	—
Remboursement des dépenses électorales (LE, art. 457)	76,7	—
	<u>552,2</u>	<u>—</u>

Élément 3 : Activités électorales

Notes complémentaires

Année financière terminée le 31 mars 2019
(en milliers de dollars)

	2019	2018
5. Commission permanente de révision		
Salaires et avantages sociaux des employés	17,2	23,5
Salaires et avantages sociaux du personnel électoral	48,6	66,5
Services professionnels, administratifs et autres	7,6	13,8
Loyers	22,8	21,2
	<u>96,2</u>	<u>125,0</u>
6. Élections municipales		
Salaires et avantages sociaux des employés	353,3	533,1
Service de transport et de communication	98,5	1 603,6
Services professionnels, administratifs et autres	15,4	94,9
Loyers	2,4	65,9
Fournitures et approvisionnement	–	9,2
	<u>469,6</u>	<u>2 306,7</u>
7. Soutien financier annuel aux partis politiques		
Remboursement des frais de vérification (LE, art. 112)	62,7	69,3
Allocation annuelle (LE, art. 82)	9 685,1	9 409,0
Appariement régulier aux contributions (LE, art. 82.2 et 82.4)	1 110,6	1 314,3
	<u>10 858,4</u>	<u>10 792,6</u>

5.3

Les ressources informationnelles

En 2018-2019, nous avons consacré beaucoup d'efforts afin de finaliser l'acquisition de matériel informatique, d'optimiser et de sécuriser nos systèmes d'information ainsi que d'assurer la robustesse des infrastructures qui les supportent pour les élections générales de 2018.

Le système de gestion des événements provinciaux (GEP) a été déployé et utilisé par près de 3 000 personnes pour une première fois dans plus de 180 bureaux de circonscription et dans près de 180 lieux de vote dans les établissements d'enseignement postsecondaire.

Nos équipes ont dû relever plusieurs défis de taille pendant une période courte, mais intense : le soutien aux utilisatrices et utilisateurs du système GEP (les directrices et directeurs du scrutin et leur personnel), la connectivité réseau et les télécommunications, l'utilisation intensive des services en ligne par les électrices, les électeurs et les partenaires ainsi que le déploiement d'équipement dans l'ensemble de la province.

Malgré la mise en œuvre de plusieurs mesures et la réalisation d'essais de charge avant la tenue des élections générales provinciales du 1^{er} octobre 2018, quelques pannes informatiques ont eu lieu pendant l'événement électoral. Nous avons trouvé les problèmes ayant causé ces pannes et une façon d'optimiser les services informatiques pour soutenir le processus de votation ; nous avons d'ailleurs déjà amorcé des travaux à cet égard. Grâce aux mesures obtenues lors de cette première utilisation à l'échelle provinciale, nous pourrions effectuer des essais de charge plus réalistes en vue des prochaines élections générales et, ainsi, assurer le niveau de disponibilité nécessaire.

5.3.1 L'état d'avancement des principaux projets

En 2018-2019, nous avons amorcé ou terminé une quinzaine d'initiatives liées aux technologies de l'information. Plusieurs d'entre elles sont liées à la modernisation des systèmes d'information et de nos infrastructures technologiques, et d'autres sont liées à l'amélioration de notre offre de service en ligne.

Trois principaux projets sont en cours de réalisation. Le tableau suivant décrit brièvement ces projets et présente leur état d'avancement au 31 mars 2019.

Tableau 28 Principaux projets en matière de ressources informationnelles		
Projet en cours au 31 mars 2019	Cible 2018-2019	État d'avancement
Développement du nouveau Registre des entités autorisées (REA) Projet majeur de restructuration de nos systèmes d'information, incluant la mise en place d'une technologie plus récente, qui aura des répercussions importantes sur l'efficacité de nos activités.	100 %	90 %
Gestion intégrée des événements municipaux et scolaires Développement d'un nouveau système qui permettra d'assurer le suivi et la gestion des événements municipaux et scolaires.	50 %	38 %
Gestion des réclamations de contributions Projet de développement permettant de gérer les réclamations de contributions non conformes aux entités politiques.	100 %	82 %

La gouvernance en sécurité de l'information

La gouvernance en matière de sécurité de l'information constitue un enjeu important et prioritaire. En 2018-2019, nous avons finalisé le plan d'action triennal consacré à la sécurité de l'information et nous avons mis en œuvre les mesures d'atténuation de risques appropriées. Les systèmes soutenant notre processus démocratique sont protégés avec toute l'attention requise et notre institution met en place des processus de saine gestion en matière de sécurité de l'information. Nous sommes en contact avec le Centre de sécurité des télécommunications du Canada et avec les autres administrations électorales canadiennes pour discuter des enjeux liés à ce sujet. De plus, nous participons aux rencontres et aux travaux d'un comité pancanadien sur la question.

5.3.2 Les coûts liés aux ressources informationnelles

Tableau 29 Sommaire des dépenses et des investissements liés aux ressources informationnelles (en milliers de dollars)		
Ressources informationnelles	Dépenses et investissements réels ¹	
	2018-2019	2017-2018
Activités d'encadrement	724,7	689,1
Activités de continuité	4 142,6	4 211,9
Projets	1 719,8	1 292,3
Activités électorales ²	1 041,6	2 234,0
Total	7 628,7	8 427,3

1. Les dépenses associées à l'amortissement des immobilisations sont exclues.

2. Les activités électorales comprennent les coûts des élections générales et des élections partielles ainsi que ceux qui sont liés aux activités préparatoires et au réapprovisionnement en matériel électoral.



6. L'APPLICATION DES LOIS ET DES POLITIQUES

Les lois électorales

La *Loi électorale* stipule certaines exigences quant au contenu du rapport annuel du directeur général des élections. Ce rapport doit notamment rendre compte des plaintes reçues et de leur traitement, des activités d'information et de formation, des activités dans le domaine international et de la gestion de la liste électorale permanente.

La présente section permet de répondre à ces exigences de la *Loi*. Notons que la qualité des renseignements contenus dans la liste électorale permanente, les activités d'information et les activités internationales ont été traitées au chapitre 3, dans les sections sur les objectifs 1.1, 1.3 et 3.1 du plan stratégique 2014-2018 (prolongé en 2019), de même qu'au chapitre 4, qui porte sur la *Déclaration commune de services aux citoyens*.

6.1.1 Les activités de formation

En 2016, de nouvelles dispositions aux lois électorales provinciales et municipales ont été adoptées. Depuis, toute personne qui agit à titre de représentant officiel ou d'agent officiel d'une entité politique autorisée a l'obligation de suivre une formation donnée par Élections Québec. En fonction de leur rôle, ces personnes doivent suivre leur formation au plus tard 10 ou 30 jours suivant leur nomination.

Dans ce contexte, nous avons développé une plateforme de formation en ligne, qui est accessible depuis le 1^{er} janvier 2017 pour les intervenants municipaux et depuis le 27 novembre 2017 pour les intervenants provinciaux. Pour en savoir davantage sur les formations suivies sur cette plateforme, notamment en ce qui a trait aux agentes officielles et agents officiels de personnes candidates dans le cadre des élections générales provinciales de 2018, vous pouvez consulter le rapport *Financement politique : Bilan et perspectives 2018*.

L'équipe de formatrices et formateurs en financement politique a également offert des formations présentiels, comme à l'habitude, sur la production des rapports financiers annuels. Nous avons offert quatre formations aux intervenants provinciaux, du 4 au 7 février 2019, et trois autres aux intervenants municipaux, du 11 au 14 février 2019.

Par ailleurs, dans le cadre des élections générales provinciales, nous avons offert en juin et en août 2018 six séances de formation présentiels à quelques agentes officielles et agents officiels de partis politiques sur les règles de contrôle des dépenses électorales.

En période d'élections, les directrices et directeurs du scrutin ont également organisé des activités de formation s'adressant au personnel électoral, avec l'aide de leur adjoint, de leur adjointe ou d'une assistante ou d'un assistant à la formation (pour plus d'information sur les activités de formation du personnel électoral, voir la [page 51](#)).

De plus, nous avons tenu une démonstration Web sur la préparation de la paie, qui était destinée aux aides aux finances des 125 circonscriptions électorales, en août 2018. Même si cette formation était facultative, 119 personnes y ont assisté, à distance, à l'aide d'une plateforme interactive.

Le tableau suivant présente les activités de formation présentielle réalisées par Élections Québec en 2018-2019.

Tableau 30			
Activités de formation présentielle réalisées en 2018-2019			
	Groupe ciblé	Nombre de séances	Nombre de participants
Palier provincial – élections	<ul style="list-style-type: none"> Directeurs du scrutin Directeurs adjoints du scrutin Membres du réseau de soutien 	1	17
	Rencontre préévénement à l'intention des : <ul style="list-style-type: none"> Directeurs du scrutin Directeurs adjoints du scrutin Membres du réseau de soutien 	1	258
Palier provincial – financement	<ul style="list-style-type: none"> Agents officiels de partis politiques 	6	27
	<ul style="list-style-type: none"> Représentants officiels d'instances de partis politiques 	4	37
Palier scolaire – élections	<ul style="list-style-type: none"> Représentants de commissions scolaires 	2	24
Palier municipal – financement	<ul style="list-style-type: none"> Représentants officiels d'un parti politique 	3	25

6.1.2 Le traitement des plaintes, les enquêtes et les poursuites

Le Bureau des plaintes analyse toutes les plaintes que nous recevons à nos bureaux, conformément à la Politique de traitement des plaintes. Si son analyse implique la commission d'une infraction, nous ouvrons un dossier juridique et entamons une enquête en vue de recueillir, le cas échéant, la preuve de la commission d'une infraction. Dans le contexte d'un événement électoral, le nombre de plaintes reçues et traitées connaît une augmentation importante. Les personnes plaignantes sont informées des suites données à leurs plaintes, qu'un dossier soit ouvert ou non.

Le directeur général des élections peut également, de sa propre initiative (à la suite, par exemple, d'une vérification ou d'un événement dont il a pris connaissance), examiner une situation et, si nécessaire, faire enquête pour s'assurer du respect des lois électorales dont l'administration et la surveillance lui sont confiées.

Lorsqu'une enquête nous permet d'avoir des motifs raisonnables et probables de croire en la commission d'une infraction aux lois électorales, le directeur général des élections peut intenter une poursuite pénale, puisqu'il est désigné comme poursuivant public. Le fardeau de preuve qui lui incombe est celui d'une preuve hors de tout doute raisonnable.

La résolution d'un dossier, de son ouverture à son dénouement, peut s'étaler sur plusieurs exercices financiers, en raison notamment des délais inhérents aux enquêtes et à l'analyse de la preuve ainsi qu'aux délais et aux incidents judiciaires. Soulignons également qu'une seule enquête peut mener à un ou à plusieurs constats d'infraction, contre plus d'un contrevenant, et pour différentes infractions, ou ne donner lieu à aucun constat d'infraction, selon les circonstances.

Les plaintes relatives à l'application des lois électorales

Au cours de l'exercice 2018-2019, le Bureau des plaintes a traité 1020 plaintes, 517 commentaires et 853 demandes d'information, qui ont permis d'ouvrir 62 dossiers juridiques. Les tableaux suivants présentent la répartition de 984 des plaintes reçues en fonction de leur objet et du palier électif auquel elles se rapportent. Les 36 autres plaintes traitent de sujets sur lesquels le directeur général des élections n'a aucune autorité ou qui ne relèvent pas du domaine électoral (par exemple, du vandalisme ou la profération de menaces).

Tableau 31
Plaintes traitées en matière de scrutin du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019

<i>Loi électorale</i>			
Accessibilité d'un bureau de vote	12	Personnel électoral (embauche, formation, rémunération, destitution)	59
Affichage électoral	52	Publicité durant la période d'interdiction	15
Bulletin de vote	4	Publicité électorale – contenu	9
Bureau de vote itinérant	1	Publicité sur les lieux d'un bureau de vote	42
Candidats aux élections	20	Secret du vote	4
Carte électorale	1	Sollicitation par les partis politiques	9
Commission de révision	4	Temps alloué par l'employeur pour voter	37
Déclaration de candidature	2	Tentative de voter plus d'une fois	1
Dépouillement du vote	8	Tentative d'influencer le vote	8
Déroulement du vote – journée du vote	19	Tenue de l'élection	3
Déroulement du vote – vote par anticipation	29	Usurpation du nom d'Élections Québec	6
Emplacement des endroits de gestion	4	Utilisation de la liste électorale à d'autres fins que celles prévues par la <i>Loi</i>	5
Emplacement du bureau de vote	88	Vote au bureau du directeur du scrutin	45
Entrave au travail du personnel électoral	3	Vote au domicile de l'électeur	4
Exercice du droit de vote	69	Vote dans les établissements d'enseignement	13
Identification de l'électeur	10	Vote dans les hôpitaux	2
Impossibilité de voter	1	Vote dans les installations d'hébergement	18
Inscription sur la liste électorale	76	Vote de l'électeur détenu	1
Modalités de vote	4	Vote hors circonscription	5
Organisation de l'élection	4	Vote hors Québec	39
Total partiel			736

Tableau 31 (suite)
Plaintes traitées en matière de scrutin du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019

Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités

Activité de nature partisane d'un employé municipal	1	Publicité sur les lieux d'un bureau de vote	2
Affichage électoral	3	Publicité sur les lieux d'un registre	2
Déclaration de candidature	3	Résultats du scrutin	1
Déclenchement des élections	1	Temps alloué par l'employeur pour voter	1
Éligibilité d'un candidat	2	Tentative d'influencer le vote	1
Impossibilité de voter	1	Tenue d'un registre	2
Inscription sur la liste électorale	1	Utilisation de la liste électorale à d'autres fins que celles prévues par la <i>Loi</i>	2
Total partiel			23
Total global – scrutin			759

Tableau 32
Plaintes traitées en matière de financement du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019

Loi électorale

Activité de financement	2	Dépense électorale	28
Contribution illégale	9	Dépense électorale non autorisée par un agent officiel	79
Contribution politique	2	Irrégularité au rapport de dépenses électorales	1
Couverture médiatique	15	Irrégularité au rapport financier	1
Débat des chefs	2	Publicité électorale non identifiée conformément à la <i>Loi</i>	46
Demande d'autorisation	2	Répartition d'espace gratuit dans un journal	1
Dépense de parti avant autorisation	2	Sollicitation de contributions sans y être autorisé	1
Dépense de parti non autorisée par le représentant officiel	5		
Total partiel			196

Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités

Contribution illégale	2	Emprunt non conforme	2
Dépense de parti	1	Financement d'une campagne électorale	1
Dépense de parti avant autorisation	1	Financement d'une campagne à la direction d'un parti	1
Dépense électorale	6	Irrégularité au rapport de dépenses électorales	10
Dépense électorale non autorisée par un agent officiel	3	Prix différent du prix courant pour une dépense électorale	1
		Rapport financier non produit	1
Total partiel			29
Total global – financement			225

Les dossiers juridiques

Au 1^{er} avril 2018, 493 dossiers juridiques étaient en cours de traitement. Au 31 mars 2019, 46 poursuites liées à ces dossiers avaient été initiées et 212 de ces dossiers avaient été fermés.

Au cours de l'exercice 2018-2019, nous avons ouvert 216 nouveaux dossiers : 62 découlant de plaintes et 154 à l'initiative du directeur général des élections, à la suite d'un examen ou d'une vérification. Les tableaux suivants présentent la répartition des dossiers ouverts en 2018-2019 en fonction de leur objet et des lois électorales auxquels ils se rapportent.

Tableau 33 Dossiers ouverts en matière de scrutin du 1 ^{er} avril 2018 au 31 mars 2019				
Sujet	Dossiers fermés	Dossiers en cours	Total	Poursuites intentées durant l'exercice
<i>Loi électorale</i>				
Personne ayant voté deux fois	1		1	
Congé aux étudiants le jour du scrutin		1	1	
Contrefaçon d'un document d'Élections Québec		1	1	
Dépouillement du vote		1	1	
Entrave au personnel électoral		1	1	
Inscription sur la liste électorale permanente		1	1	
Publicité sur les lieux d'un bureau de vote		2	2	
Secret du vote		1	1	
Temps alloué par l'employeur pour voter	1	10	11	
Tentative d'influencer le vote		1	1	
Travail d'un membre du personnel électoral		2	2	
Utilisation de la liste électorale		1	1	
Total partiel	2	22	24	0
<i>Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités</i>				
Déclaration de candidature	1	2	3	
Publicité sur les lieux d'un bureau de vote		3	3	
Temps alloué par l'employeur pour voter		1	1	
Utilisation de la liste électorale		1	1	
Total partiel	1	7	8	0
Total global – scrutin	3	29	32	0

Tableau 34
Dossiers ouverts en matière de financement du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019

Sujet	Dossiers fermés	Dossiers en cours	Total	Poursuites intentées durant l'exercice
<i>Loi électorale</i>				
Contribution illégale	4	28	32	1
Dépense de parti avant autorisation		2	2	
Dépense électorale non autorisée par un agent officiel	1	23	24	
Rapports non produits ou produits hors délai	7	1	8	5
Sollicitation de contributions et dépenses avant autorisation		1	1	
Total partiel	12	55	67	6
<i>Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités</i>				
Activité de financement		1	1	
Contribution illégale	7	40	47	
Emprunt non conforme		1	1	
Irrégularité au rapport de dépenses électorales		1	1	
Rapports non produits ou produits hors délai	49	18	67	51
Total partiel	56	61	117	51
Total global – financement	68	116	184	57

Les poursuites

Au 1^{er} avril 2018, 16 poursuites intentées en matière de financement et d'élections n'avaient pas connu leur dénouement. À ce nombre s'ajoutent 85 poursuites engagées en 2018-2019, pour un total de 101 poursuites en cours.

Les tableaux suivants présentent les poursuites engagées en 2018-2019²⁰ et celles qui ont connu leur dénouement au cours de l'exercice en fonction de leur objet et de la loi à laquelle elles se rapportent.

Tableau 35 Poursuites entamées ou conclues en 2018-2019 en matière de scrutin			
Infraction	Contrevenant	Issue	Amende
<i>Loi électorale</i>			
Publicité partisane sur les lieux d'un bureau de vote [352, 565]	Bernard Drainville (1 constat – 2 chefs d'infraction)	Plaidoyer de culpabilité	500 \$
		Retiré	
	Martine Desjardins	Plaidoyer de culpabilité	500 \$
Demander à être inscrit sur la liste électorale d'une section de vote en sachant qu'on n'a pas le droit d'y être inscrit [199, 551.1(5°), 567]	Jean-Philippe Ruel	Coupable	5 000 \$
Déclarer faussement qu'une signature d'appui à sa déclaration de candidature a été apposée en sa présence [552(4°)]	Christian Girard	Coupable	2 500 \$
Voter sans en avoir le droit [2, 553.1(3°), 567]	Ronald Gagnon*	En cours	
	Stéphano Bolduc*	En cours	
<i>Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités</i>			
Voter sans en avoir le droit [LERM, art. 52, 586 (8°), 639]	Alexandre Cayer	Coupable	500 \$
	François Lafontaine*	Plaidoyer de culpabilité	500 \$

20. Les poursuites entamées au cours de l'exercice sont indiquées par un astérisque (*).

Tableau 36
Poursuites entamées ou conclues en 2018-2019 en matière de financement

Infraction	Contrevenant	Issue	Amende
<i>Loi électorale</i>			
Transmettre un faux rapport de dépenses électorales [559(2°), 567]	Pierre Séguin	Plaidoyer de culpabilité	5 000 \$
Porter ou tenter de porter atteinte à la liberté de vote [557, 567]	Robert Cutler	Plaidoyer de culpabilité	5 000 \$
Aider une personne à solliciter une contribution sans être représentant officiel ou désigné par celui-ci [92, 564, 566]	Gilles Noël*	Plaidoyer de culpabilité	1 500 \$
Aider à transmettre un faux rapport financier [559.0.1(1°), 566, 567]	Michel Lepage*	Coupable	5 000 \$
	Gilles Noël*	Plaidoyer de culpabilité	5 000 \$
Fabriquer un faux reçu pour une contribution [559.1(2°)]	Harold Lebel*	En cours	
	Pierre Drolet-Massue*	Plaidoyer de culpabilité	5 000 \$
Solliciter une contribution sans être représentant officiel ou autorisé par celui-ci [92, 564]	Guy Leblanc* (2)	En cours	
	Claude Gilbert* (2)	En cours	
Recueillir une contribution sans être représentant officiel ou autorisé par celui-ci [93, 564]	Daniel Cadoret*	En cours	
Omettre de transmettre le rapport financier d'une instance de parti [117, 563]	Peter Deslauriers*	Plaidoyer de culpabilité	500 \$
	Malek-Michel Jamali*	Plaidoyer de culpabilité	500 \$
	Djaouida Sellah*	Plaidoyer de culpabilité	500 \$
Omettre de transmettre le rapport financier du parti [113, 563]	Jean-François Paradis*	Plaidoyer de culpabilité	500 \$
Omettre de transmettre le rapport de dépenses de campagne [127.16 et 563]	Marc-André Audet*	Plaidoyer de culpabilité	500 \$
Verser une contribution ayant pour effet de dépasser le maximum permis [127.15, 127.7, 564.2]	Pierre-Karl Péladeau*	En cours	

Tableau 36 (suite)
Poursuites intentées ou conclues en 2018-2019 en matière de financement

Infraction	Contrevenant	Issue	Amende
<i>Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités</i>			
Omettre de transmettre le rapport financier additionnel [485, 626, 642]	François Provost	Coupable	500 \$
	Pierre Morabito*	Plaidoyer de culpabilité	500 \$
Verser une contribution sans avoir la qualité d'électeur [429, 610(2°), 641.1(1°)]	Simon Laroche	Coupable	500 \$
	Réjean Hébert	Coupable	5 000 \$
Omettre de transmettre le rapport de dépenses électorales [492, 626, 642]	Hélène Lebrun*	Coupable	150 \$
	Matthieu Slattery*	Coupable	40 \$
	Michel Guilbault*	Coupable	500 \$
	Durval Da Ponte*	Retiré	
	Jonathan Cloutier*	Retiré	
	Sengtiane Trempe*	Coupable	500 \$
	Edmond Héту*	Plaidoyer de culpabilité	200 \$
	Ian Brochu*	En cours	
	Howard Wallace*	Plaidoyer de culpabilité	500 \$
	Cynthia Nichols*	Retiré	
	Jeannine Landry*	Coupable	400 \$
	Louis-Clément Tremblay*	Plaidoyer de culpabilité	500 \$
	Victor Hugo Castro*	Plaidoyer de culpabilité	500 \$
	Lucien Parizeau*	Plaidoyer de culpabilité	350 \$
	Monique Dallaire*	Plaidoyer de culpabilité	500 \$
	André Gendron*	Retiré	
	Martin Lévesque*	Plaidoyer de culpabilité	500 \$
Monica Minville*	Coupable	300 \$	
George Fourniotis*	Plaidoyer de culpabilité	500 \$	
François Gauvreau*	Plaidoyer de culpabilité	350 \$	
Johanne Légaré*	Plaidoyer de culpabilité	200 \$	
Daniel Laforest*	Coupable	350 \$	
Jason Vietri*	Coupable	500 \$	
Gilles Bouchard*	Plaidoyer de culpabilité	200 \$	

Tableau 36 (suite)
Poursuites intentées ou conclues en 2018-2019 en matière de financement

Infraction	Contrevenant	Issue	Amende
<i>Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (suite)</i>			
Omettre de transmettre le rapport de dépenses électorales [492, 626, 642] (suite)	Isabelle Trudeau* (2)	Retiré	
		Plaidoyer de culpabilité	200 \$
	Annie-Claude Bacon*	Retiré	
	Nathalie Fontaine*	Coupable	400 \$
	Carl Tremblay*	Coupable	500 \$
	Blak D. (David) Blackburn*	Coupable	500 \$
	Karine McNicoll*	Coupable	500 \$
	Marc Barrette*	Plaidoyer de culpabilité	500 \$
	Éric Arsenault*	Coupable	500 \$
	David Inglis*	Coupable	500 \$
	Peter Koutroumanis*	Coupable	500 \$
	Tommaso Di Paola*	Coupable	500 \$
	Marc Langevin*	Coupable	500 \$
	Richard St-Michel*	Coupable	500 \$
	Jean-Pierre Roy*	Plaidoyer de culpabilité	500 \$
	Yanick Chiasson*	Coupable	500 \$
	Sylvain Guérin*	Coupable	500 \$
Bernard St-Jacques*	Plaidoyer de culpabilité	500 \$	
Maxime Loranger*	Coupable	500 \$	
Sylvain Rhéaume	Coupable	500 \$	
Joseph Klein*	En cours		
Célyne Lessard*	En cours		
Omettre de transmettre le rapport financier du parti [479, 626, 642]	Traian Jurj*	Coupable	1 500 \$
	Alexandra Ouellette-Thiffault*	Plaidoyer de culpabilité	350 \$
	François Dubreuil*	Coupable	300 \$
	Célyne Lessard*	En cours	
Recueillir une contribution de plus de 100 \$ en argent comptant [436, 612(2°), 641]	Michel Foisy*	Plaidoyer de culpabilité	1 000 \$

Tableau 36 (suite)
Poursuites intentées ou conclues en 2018-2019 en matière de financement

Infraction	Contrevenant	Issue	Amende
<i>Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (suite)</i>			
Recueillir une contribution sans être représentant officiel ou autorisé par celui-ci [433, 611, 641]	Brigitte Cyr*	En cours	
Recueillir une contribution d'une personne faite autrement qu'à même ses propres biens [610(1°), 641]	Jean-Claude Boutet*	En cours	
Verser une contribution sans avoir la qualité d'électeur [429, 610(2°), 641]	Denis Bolduc*	En cours	
	Perry Wong*	En cours	
Solliciter une contribution d'un non-électeur [429, 610 (1°) a), 641.1]	Laurent Proulx*	En cours	
Aider un donateur à être remboursé pour sa contribution [430, 610(2°) b.2), 637 et 641.1]	Lyse Baril*	En cours	
	François Renaud*	En cours	
	Johanne Gosselin*	En cours	
	Sylvain Gauvin*	En cours	
Verser une contribution ayant fait l'objet d'un remboursement [430, 610(2°) b.2), 641.1]	Roland Lepage*	En cours	
	Éric Bertrand*	En cours	
	Ghislain Chouinard*	En cours	
	Marcel Beaumont*	En cours	
	Marcel Frenette*	En cours	
	Pierre Boiteau*	En cours	

6.2

La protection des renseignements personnels et l'accès à l'information

Élections Québec et la Commission de la représentation électorale sont assujetties à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1). Bien qu'elles ne soient pas assujetties au *Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels*, elles ont adopté la Politique sur la diffusion de l'information et la protection des renseignements personnels. Celle-ci accentue notre volonté d'être plus transparents : nous nous assujettissons volontairement aux obligations prévues dans le *Règlement*.

Conformément à l'engagement pris dans cette politique, la présente section fait état des activités relatives à l'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels.

6.2.1 La protection des renseignements personnels

Au cours de l'exercice 2018-2019, nous avons révisé notre plan d'action triennal en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels, qui vise à renforcer nos actions et nos processus en cette matière.

En réponse aux inquiétudes exprimées par les parlementaires à la suite de l'affaire Cambridge Analytica, nous avons produit une étude sur l'encadrement des partis politiques en matière de protection des renseignements personnels. Cette publication de février 2019 comprend neuf recommandations.

En vue des élections provinciales de 2018, nous avons produit un plan d'intervention afin de gérer les atteintes majeures à la vie privée qui pourraient survenir à la suite d'une perte, d'un vol ou d'un accès non autorisé à des renseignements personnels pendant la période électorale. Nous avons également mis à la disposition du personnel des directrices et directeurs du scrutin un module d'autoformation sur la protection des renseignements personnels.

6.2.2 L'accès à l'information

Au cours de l'exercice 2018-2019, nous avons reçu 137 demandes en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*. De ce nombre, 88 demandes visaient à obtenir des documents (64 %) et 49 demandes visaient l'accès à des renseignements personnels (36 %).

Tableau 37
Répartition des demandes d'accès reçues en 2018-2019

	Demandes d'accès à des documents	Demandes d'accès à des renseignements personnels	Total
Demandes acceptées	27	16	43
Demandes acceptées partiellement ¹	49	22	71
Demandes refusées en totalité	5	6	11
Demandes visant des documents que nous ne détenons pas	5	4	9
Demandes annulées	1	1	2
Demande en traitement au 31 mars 2019	1	0	1
Total de demandes reçues	88	49	137

Délai moyen de traitement des demandes : 9 jours

1. Nous avons refusé l'accès à certains des documents ou des renseignements demandés conformément aux restrictions prévues par la *Loi*.

Parmi les 134 demandes auxquelles nous avons répondu au cours de l'exercice 2018-2019, nous en avons traité 126 (94 %) dans un délai de 20 jours (incluant les fins de semaine et les jours fériés) et sept (5 %) à l'intérieur d'un délai supplémentaire de 10 jours, prolongé conformément aux dispositions prévues à la *Loi*. Exceptionnellement, nous avons répondu à une demande (moins de 1 %) au-delà du délai de 30 jours, puisque nous avons dû donner un avis à un tiers concerné par la demande.

Les articles suivants de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* ont été invoqués pour motiver une acceptation partielle ou un refus total :

- les articles 9, 14 et 15, concernant les modalités du droit d'accès ;
- les articles 23 et 24, concernant des renseignements fournis par des tiers ;
- l'article 28, concernant des renseignements ayant des incidences sur l'administration de la justice ;
- l'article 29, concernant des renseignements pouvant réduire l'efficacité d'un dispositif de sécurité ;
- l'article 31, concernant des opinions juridiques ;
- l'article 37, concernant des recommandations ou des avis faits depuis moins de dix ans ;
- l'article 39, concernant des analyses produites dans un processus décisionnel ;
- l'article 48, concernant des renseignements relevant de la compétence d'un autre organisme ;
- les articles 53, 54, 56 et 59, concernant la confidentialité des renseignements personnels ;
- l'article 67, concernant la communication de renseignements personnels sans le consentement des personnes concernées.

Les articles suivants ont également été invoqués pour motiver une acceptation partielle ou un refus total :

- les articles 40.39 et 40.42 de la *Loi électorale*;
- l'article 9 de la *Charte des droits et libertés de la personne*.

Parmi les décisions rendues par la personne responsable de l'accès aux documents depuis le 1^{er} avril 2018, deux ont fait l'objet d'une demande de révision auprès de la Commission d'accès à l'information. Le demandeur de l'une d'entre elles s'est désisté depuis.

Au cours de l'année 2018-2019, aucune mesure d'accommodement n'a été demandée pour faciliter le droit d'accès d'une personne handicapée. Le tableau suivant permet de comparer les types de demandes reçues au cours des cinq derniers exercices.

Tableau 38			
Évolution du nombre de demandes d'accès reçues			
Exercice financier	Nombre de demandes d'accès à des documents	Nombre de demandes d'accès à des renseignements personnels	Total
2018-2019	88	49	137
2017-2018	82	78	160
2016-2017	80	12	92
2015-2016	51	31	82
2014-2015	66	25	91

6.2.3 Les demandes d'accès aux listes électorales

Au cours de l'exercice 2018-2019, nous avons reçu 46 demandes d'accès à des renseignements personnels inscrits sur les listes électorales. Les 42 demandes que nous avons acceptées provenaient d'électrices et d'électeurs qui désiraient obtenir des renseignements les concernant.

Les quatre demandes refusées provenaient de tiers qui n'étaient pas autorisés à recevoir de renseignements relatifs aux électrices et aux électeurs sans leur consentement.

Conformément à la *Loi électorale*, les partis politiques ainsi que les députées et députés de l'Assemblée nationale peuvent obtenir la liste électorale en janvier, avril et septembre de chaque année (les députés peuvent obtenir la liste de leur circonscription seulement). La *Loi électorale* prévoit également que les listes électorales soient accessibles aux partis politiques et aux personnes candidates lors d'une élection. Le tableau de la page suivante fait état des listes électorales qui ont été transmises aux partis politiques et aux députées et députés au cours de l'exercice 2018-2019.

Tableau 39
Transmission des listes électorales aux partis politiques et aux députés

	Nombre de partis politiques ayant obtenu des listes électorales	Nombre de députés ayant obtenu la liste électorale de leur circonscription
Avril 2018	7	17
Élections générales du 1^{er} octobre 2018	5	–
Janvier 2019	4	15

Au cours des élections générales du 1^{er} octobre 2018, 279 personnes candidates sur 940 ont obtenu la liste électorale de leur circonscription.

Conformément à la *Loi sur les jurés*, nous avons transmis, au cours de l'exercice 2018-2019, à la demande des shérifs, des listes électorales nécessaires à la confection des listes de jurés pour les 36 districts judiciaires du territoire québécois.

Par ailleurs, nous avons également transmis des listes électorales à la demande des municipalités et des commissions scolaires, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* et à la *Loi sur les élections scolaires*.

6.3

La divulgation des actes répréhensibles

Le tableau ci-dessous présente les informations requises par la disposition de l'article 25 de la *Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics*²¹.

Tableau 40 Divulgation des actes répréhensibles – Reddition de comptes 2018-2019	
Article 25 de la <i>Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics</i>	Nombre de divulgations ou de communications
1. Divulgations reçues par le responsable du suivi des divulgations	0
2. Divulgations auxquelles nous avons mis fin en application du paragraphe 3° de l'article 22	S. O.
3. Divulgations fondées	S. O.
4. Divulgations reçues , réparties selon chacune des catégories d'actes répréhensibles visées à l'article 4 :	
• Une contravention à une loi du Québec, à une loi fédérale applicable au Québec ou à un règlement pris en application d'une telle loi ;	S. O.
• Un manquement grave aux normes d'éthique et de déontologie ;	S. O.
• Un usage abusif des fonds ou des biens d'un organisme public, y compris de ceux qu'il gère ou détient pour autrui ;	S. O.
• Un cas grave de mauvaise gestion au sein d'un organisme public, y compris un abus d'autorité ;	S. O.
• Le fait, par un acte ou une omission, de porter gravement atteinte ou de risquer de porter gravement atteinte à la santé ou à la sécurité d'une personne ou à l'environnement ;	S. O.
• Le fait d'ordonner ou de conseiller à une personne de commettre un acte répréhensible nommé précédemment.	S. O.
5. Communication de renseignements effectué en application du premier alinéa de l'article 23	S. O.

21. L.Q. 2016, chapitre 34.

6.4

La Politique linguistique

Élections Québec et la Commission de la représentation électorale ont adopté une politique linguistique en 2010. Mise à jour en 2018, elle s’inspire de la Politique gouvernementale relative à l’emploi et à la qualité de la langue française dans l’Administration, de la Politique d’utilisation du français dans les technologies de l’information et des communications ainsi que de la Directive concernant la gestion des contrats d’approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics.

Notre politique linguistique tient compte de nos missions respectives et des besoins particuliers de nos différentes clientèles, notamment en période électorale. Le droit de vote et le droit de soumettre sa candidature à une élection étant garantis par la *Charte des droits et libertés de la personne*, nous devons informer adéquatement les électrices et les électeurs, et ce, peu importe la langue dans laquelle ils s’expriment. C’est pourquoi notre politique linguistique comprend des mesures spéciales qui nous permettent de transmettre de l’information dans d’autres langues que le français lors d’événements électoraux.

6.5

La Politique de la recherche

Les responsabilités du directeur général des élections en matière de recherche sont inscrites dans les lois électorales.

La Politique de la recherche encadre nos activités de recherche et de veille afin qu’elles s’insèrent de façon cohérente et proactive dans la réalisation de notre mission, de nos orientations et de nos objectifs stratégiques et qu’elles contribuent à créer un climat de réflexion et de discussion favorable à l’innovation.

Pendant l’exercice 2018-2019, au terme des auditions sur le projet de loi 185, la *Loi reportant la prochaine élection scolaire générale et permettant au gouvernement d’y prévoir l’utilisation d’un mode de votation à distance*, l’Assemblée nationale du Québec a adopté à l’unanimité une motion mandatant Élections Québec pour réaliser une étude d’opportunité sur l’introduction d’un mode de votation à distance. Les travaux relatifs à ce mandat ont commencé dans les semaines qui ont suivi cette motion et sont toujours en cours.

Également, depuis l’adoption du décret 6 du 16 janvier 2019, Élections Québec prête son expertise dans le cadre d’une consultation menée par la ministre de la Justice sur les impacts techniques, sur les aspects organisationnels et logistiques et sur les délais de mise en œuvre d’un nouveau mode de scrutin.

La recherche chez Élections Québec comprend également des mandats d’initiative. En 2018-2019, en vue d’orienter notre réflexion sur les moyens à mettre en œuvre pour stimuler la participation électorale et pour améliorer nos services, nous avons profité du contexte des élections générales provinciales d’octobre 2018 pour réaliser deux sondages postélectoraux auprès des électrices et des électeurs.

Parallèlement, nous avons continué à construire l’expertise institutionnelle sur des enjeux d’actualité, comme les dépenses préélectorales dans un contexte d’élections générales à date fixe. De même, pour la troisième année consécutive, nous avons produit un sondage de rétroaction ainsi qu’un rapport concernant l’expérience des écoles participant au programme d’éducation à la démocratie *Vox populi : Ta démocratie à l’école !* De plus, la recherche a soutenu les travaux de la Table citoyenne en produisant des guides de préparation à ses rencontres.

L’un des objectifs spécifiques de la recherche et de la veille stratégique est de contribuer au maintien et au développement de l’expertise et des connaissances de l’institution en matière électorale. Ainsi, au cours de l’exercice 2018-2019, nous avons offert aux membres du personnel 11 articles de veille et six conférences portant sur nos travaux de recherche et sur nos activités de coopération internationale.

Enfin, la Politique de la recherche encourage l’établissement de partenariats avec le milieu universitaire et celui de la recherche. Depuis 2007, une entente de partenariat avec la Chaire de recherche sur la démocratie et les institutions parlementaires de l’Université Laval nous permet d’intégrer les sujets liés à notre mission aux préoccupations de la recherche universitaire. Cette entente encourage une réflexion plus large sur des enjeux sociaux en matière de participation électorale et de démocratie et permet d’intéresser la relève universitaire et professionnelle aux enjeux liés à notre mission. Cette année, dans le cadre de ce partenariat, nous avons réalisé des travaux visant à établir le profil démographique des personnes votantes et non votantes. Cette entente a par ailleurs été renouvelée, en 2018-2019, pour une durée de cinq ans.

6.6

Le développement durable

Bien que nous ne soyons pas assujettis à la *Loi sur le développement durable*²², nous rendons compte de nos activités en cette matière depuis 2009-2010, dans la foulée de l'adoption de la première stratégie gouvernementale de développement durable. Dans le *Rapport annuel de gestion 2011-2012*, nous exprimions le souhait de nous doter d'une stratégie qui nous serait propre afin de mieux structurer nos actions dans ce domaine. Cette démarche s'est concrétisée avec l'adoption des plans stratégiques 2014-2018 (prolongés en 2019), dont les axes d'intervention ont été jumelés à des principes issus de la *Loi* auxquels nous avons intégré des mesures en matière de développement durable. Le chapitre 3, portant sur les résultats 2018-2019, reflète d'ailleurs cette harmonisation.

Les encadrés qui suivent présentent quelques mesures réalisées en 2018-2019, conformément aux objectifs ou aux activités courantes, qui participent à la démarche de développement durable. Ils reprennent plus particulièrement chacun des sept principes de développement durable retenus dans les plans stratégiques 2014-2018, sans exclure les neuf autres²³. Bien qu'elles ne soient associées qu'à un principe, ces mesures prennent souvent en considération d'autres principes; ils contribuent donc à plusieurs dimensions du développement durable.

1- Santé et qualité de vie

Les mesures et les actions suivantes favorisent la santé des membres du personnel :

- la programmation annuelle Votre accès santé ;
- l'offre d'activités physiques à tarif préférentiel ;
- les équipements favorisant la pratique d'activités physiques (aire de stationnement pour vélos, douches) ;
- le Programme d'aide aux employés ;
- le service d'ergonomie préventif.

Les mesures et les actions suivantes contribuent à la qualité de vie des membres du personnel :

- le programme d'accueil pour tous les nouveaux employés et employées, les étudiants et étudiantes ainsi que les stagiaires ;
- l'accompagnement offert aux membres du personnel qui reviennent au travail à la suite d'une absence prolongée ;
- les aires de repos à l'intérieur et à l'extérieur des édifices.

22. *Loi sur le développement durable*, RLRQ, chapitre D-8.1.1.

23. Les 16 principes de développement durable sont définis dans la *Loi sur le développement durable*.

2- Équité et solidarité sociales

Les mesures et les actions suivantes favorisent l'équité sociale :

- les mesures spéciales pour favoriser l'exercice du droit de vote (p. ex., le vote à domicile, dans les établissements d'enseignement et dans les installations d'hébergement) ;
- l'ajout, sur les outils de communication destinés aux électrices et aux électeurs, d'un logo présentant une personne en fauteuil roulant en mouvement afin de décrire le caractère accessible ou non des bureaux de vote pour les personnes à mobilité réduite. La conception du logo pour signaler un lieu de vote non accessible a été réalisée avec la collaboration du Comité accessibilité ;
- l'élaboration d'un manuel de l'électeur simplifié, à l'occasion des élections provinciales du 1^{er} octobre 2018. Ce document décrivait, sous forme de courts textes et à l'aide d'images, les grandes étapes pour voter, le tout dans un langage facile à comprendre. Cet outil, qui se voulait à la portée de toutes et tous, était disponible également en version anglaise et sur notre site Web événementiel, et pouvait être commandé gratuitement ;
- la création d'une affiche et d'un modèle de lettre d'attestation de résidence occasionnelle à l'intention des personnes vivant une situation d'itinérance, afin d'encourager et de faciliter l'exercice du droit de vote de ces électrices et de ces électeurs ;
- la disponibilité, dans tous les bureaux de vote, d'une trousse d'accessibilité comprenant notamment une loupe lumineuse, un crayon avec un embout permettant une meilleure prise, un gabarit de vote en braille, une affiche agrandie présentant les personnes candidates, etc. ;
- la possibilité de commander une version simplifiée du manuel de l'électeur, une version audio sur CD ou une version vidéo, sur DVD, en langue des signes québécoise ;
- la possibilité de consulter, sur le site Web, le manuel de l'électeur en 25 langues différentes ;
- la promotion du principe d'équité au cœur des règles encadrant le financement politique ;
- la promotion du Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées ;
- l'offre d'une formation gratuite dans les écoles primaires et secondaires, peu importe leur localisation géographique (programme *Vox populi : Ta démocratie à l'école*) ;
- la possibilité de communiquer avec nous par l'entremise d'un appareil télécriteur (ATS) pour les personnes sourdes et malentendantes.

La mesure suivante contribue à la solidarité sociale :

- les activités organisées à l'occasion de la campagne d'entraide.

3- Efficacité économique

Les mesures suivantes permettent une plus grande efficacité économique :

- l'envoi des informations relatives à l'inscription sur la liste électorale dans un même document pour l'ensemble des électrices et électeurs inscrits à une même adresse, jusqu'à concurrence de cinq inscriptions, ce qui réduit les coûts d'impression et d'envoi ;
- l'emprunt de loupes à Élections Canada pour aider les personnes ayant des limitations visuelles lors des élections générales ;
- l'analyse des statistiques de consultation de nos documents d'information, afin de vérifier la pertinence de les rééditer ou de revoir leur contenu ou encore leur format de diffusion, de façon à s'assurer qu'ils répondent adéquatement aux besoins des électrices et des électeurs ainsi que du personnel électoral, le cas échéant ;
- le souci de calculer toujours plus précisément la quantité de matériel électoral à produire, afin d'éviter les surplus, et la réutilisation de matériel résiduel lors d'élections partielles ;
- la mise à jour des systèmes de gestion informatisés et la conception d'applications modernes pour accroître notre efficacité et celle de nos clientèles ;
- l'utilisation du site sécurisé permettant aux municipalités de télécharger des listes d'électeurs domiciliés (qui étaient auparavant transmises par envoi postal).

La mesure suivante encourage l'économie locale :

- le souci constant de travailler avec des fournisseurs locaux.

4- Participation et engagement

Les mesures suivantes encouragent la participation citoyenne à la vie démocratique :

- les campagnes de communication pour promouvoir la démocratie et la participation des citoyens ;
- l'utilisation des médias sociaux pour informer les citoyens et les encourager à participer à la vie démocratique ;
- l'application permettant de vérifier en ligne son inscription sur la liste électorale, et ce, en tout temps, sans avoir à se déplacer ;
- l'application permettant de s'inscrire en ligne au vote hors Québec, pour les électrices et les électeurs à l'extérieur du Québec ;
- les programmes et les projets d'éducation à la démocratie réalisés notamment auprès des jeunes, des enseignantes et enseignants, des intervenantes et intervenants jeunesse et des nouveaux arrivants, qui sont décrits dans la zone d'éducation à la démocratie du site Web institutionnel et promus dans les médias sociaux.

Les mesures suivantes favorisent les échanges avec les citoyens et avec nos partenaires :

- la mise en place de la Table citoyenne et du Comité accessibilité ;
- le Centre de renseignements, qui a d'ailleurs expérimenté, à compter de juillet 2018, un nouveau moyen de communiquer avec sa clientèle : le clavardage ;
- une présence active sur les médias sociaux, y compris des réponses aux questions qui nous y sont posées ;
- la participation du Service de l'éducation à la démocratie à différentes tribunes, comme les écoles citoyennes de l'Institut du Nouveau Monde, des congrès d'enseignantes et d'enseignants et des colloques organisés par des partenaires.

La mesure suivante favorise l'engagement :

- la participation des directrices et directeurs du scrutin à la prise de décisions par l'entremise d'un comité et de rencontres préélectorales et postélectorales.

5- Accès au savoir

La mesure suivante contribue au développement du savoir :

- les activités de recherche.

Les mesures suivantes contribuent à la diffusion du savoir :

- les formations données aux différents acteurs en matière d'élections, de financement et de représentation électorale ;
- la formation donnée aux membres du personnel sur la gestion d'un événement électoral ;
- les formations données aux nouveaux arrivants et aux citoyens issus de l'immigration à propos du système électoral québécois (programme *Je vote au Québec*) ;
- l'animation d'ateliers d'information, lors des dernières élections provinciales, portant sur les mesures que nous mettons en place pour faciliter l'exercice du vote des personnes ayant des limitations fonctionnelles ;
- le développement de nouveaux sites Web, comme celui pour les élections générales, dans le souci de rendre les contenus accessibles à tous ;
- la publication et la diffusion de nos rapports et de nos autres publications sur notre site Web ;
- la participation à des colloques ou à des séminaires à titre de conférenciers ;
- le site Web consacré à la carte électorale du Québec, qui présente, en plus de la délimitation établie par la CRE, un historique des circonscriptions électorales de même que l'origine et la signification des toponymes des 125 circonscriptions.

Les mesures suivantes favorisent le partage du savoir au sein des deux institutions :

- le portail de veille stratégique, qui diffuse de l'information sur des sujets d'intérêt pour le personnel ;
- les conférences-midi permettant au personnel d'échanger sur des sujets variés ;
- les activités de transfert de connaissances et de soutien à la relève ;
- le projet de gestion des documents numériques, qui organise le savoir afin de le rendre accessible aux membres du personnel ;
- les rencontres du comité des directrices et directeurs du scrutin, qui favorisent les discussions entre eux et le personnel d'Élections Québec.

6- Partenariats et coopération

Les partenariats et les collaborations avec les organismes publics favorisent le partage d'informations et une efficacité accrue :

- les partenariats avec différents organismes, dont l'Assemblée nationale du Québec, pour l'éducation à la démocratie, et la Régie de l'assurance maladie du Québec, pour la mise à jour de la liste électorale permanente ;
- la collaboration avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'avec le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur pour l'organisation des élections, le financement politique et le contrôle des dépenses électorales pour les élections municipales et scolaires ;
- la participation à ACRIGéo, une approche de coopération en réseau regroupant 22 ministères et organismes pour le partage d'informations géographiques ;
- le partenariat de production avec trois ministères pour la réalisation de la géobase Adresses Québec.

Les partenariats et les collaborations avec le milieu de la recherche favorisent la production du savoir, le partage des connaissances et la formation d'une relève qui s'intéresse à la sphère électorale :

- le partenariat avec la Chaire de recherche sur la démocratie et les institutions parlementaires de l'Université Laval.

Les partenariats et les collaborations à l'échelle canadienne et internationale favorisent l'échange de pratiques d'excellence en matière électorale :

- la participation aux conférences des administrateurs d'élections du Canada, au Comité consultatif des partenaires électoraux et à des groupes pancanadiens d'échange d'expertise ;
- les programmes d'accueil de délégations étrangères ;
- l'administration du Secrétariat général du Réseau des compétences électorales francophones ;
- la collaboration avec l'Organisation internationale de la Francophonie et la participation aux activités du Council on Governmental Ethics Laws.

7- Production et consommation responsables

Les mesures suivantes permettent de réduire la consommation de papier :

- la bibliothèque virtuelle pour les directrices et directeurs du scrutin provinciaux ;
- la bibliothèque virtuelle pour les présidentes et présidents d'élection pour les élections municipales générales et partielles ;
- les extranets, qui fournissent, en format électronique, de la documentation de référence (guides, formulaires, directives) en matière de scrutin, de financement politique et de représentation électorale aux partenaires municipaux et scolaires, ainsi qu'aux entités politiques provinciales et municipales ;
- le formulaire en ligne de demande de listes d'électeurs domiciliés pour les élections municipales ;
- la transmission de la version électronique de la liste électorale aux personnes candidates ;
- la diminution du nombre d'impressions de la liste électorale grâce au système Gestion des événements provinciaux (GEP) et au marquage du vote en ligne pour les votes au bureau du directeur du scrutin et dans les établissements d'enseignement ;
- la transmission d'une note invitant à consulter la version électronique d'une nouvelle publication plutôt que l'envoi d'un document papier à divers partenaires.

Les mesures suivantes permettent de réduire la consommation de carburant et d'énergie :

- l'offre de formations en ligne ;
- des lumières extérieures et intérieures DEL ;
- la participation au programme L'abonne BUS du Réseau de transport de la Capitale (RTC) ;
- la fermeture automatique de l'éclairage en dehors des heures normales de travail ;
- l'utilisation d'une écotecnologie de refroidissement par l'air extérieur pour la climatisation de la salle des serveurs ;
- la programmation par défaut des photocopieurs et des imprimantes pour imprimer en noir et blanc et recto verso ;
- la fermeture de la climatisation, de la ventilation et du chauffage en dehors des heures normales de travail ;
- la programmation d'une séquence de délestage des charges électriques afin de limiter l'appel de puissance du bâtiment de notre siège social pendant les périodes de pointe.

Les mesures suivantes favorisent l'achat responsable de biens :

- l'utilisation du babillard de la gestion des surplus gouvernementaux, notamment pour l'achat d'ameublement pour les postes de travail ;
- l'utilisation de papier recyclé ou de papier provenant de forêts bien gérées, fabriqué en Amérique et, si possible, au Québec ;
- l'utilisation de produits biodégradables ayant un minimum d'impact écologique pour l'entretien des édifices.

Les mesures suivantes favorisent le recyclage et la réutilisation :

- le service de recyclage, en collaboration avec la Ville de Québec et l'entreprise Recyclage Vanier ;
- la récupération des cartouches d'encre, des téléphones cellulaires, des piles et du vieux câblage ;
- le recyclage, lorsque possible, de tous les types de métaux provenant de vieux mobilier non réutilisable ;
- l'ajout de modules de récupération (pour le papier, le verre et le métal) sur tous les étages et la campagne de sensibilisation diffusée sur l'intranet ;
- la réutilisation d'urnes et d'isolaires affichant notre ancienne signature visuelle pour les simulations dans les écoles avec le programme *Électeurs en herbe*.



7. LES RECOMMANDATIONS

Chaque année, nous dressons dans notre rapport annuel de gestion une liste de recommandations qui visent à améliorer notre système électoral et à en faciliter l'administration. Au terme de ce cycle de planification stratégique, et pour faire suite à nos observations, il nous apparaît aujourd'hui essentiel d'amorcer une réflexion pour réviser en profondeur nos lois électorales. Ces lois doivent être en mesure d'assurer une administration électorale efficace et adaptée aux besoins et réalités d'aujourd'hui. Il en va de la modernité de notre système électoral.

Dans l'attente de cette réforme de nos lois électorales, nous réitérons ici certaines propositions de modifications qui nous permettraient d'être une institution plus agile. Certaines de ces recommandations sont issues de nos rapports précédents, d'autres sont nouvelles.

7.1

Modifier la *Loi électorale* en ce qui concerne le personnel électoral

7.1.1 Confier le recrutement de l'ensemble du personnel électoral aux directrices et directeurs du scrutin

Lors d'un événement électoral, les partis politiques autorisés ont la responsabilité de fournir des recommandations de personnel, notamment pour les journées de vote par anticipation et pour le jour des élections.

Les postes qui doivent être dotés à partir de ces recommandations sont ceux de scrutatrice ou scrutateur, de secrétaire et, pour le jour des élections uniquement, de préposée ou préposé à la liste électorale (PALE). Les partis politiques doivent soumettre leurs recommandations au plus tard le 17^e jour précédant celui des élections (art. 312).

Pour les plus récentes élections générales du 1^{er} octobre 2018, près de 55 000 recommandations devaient être fournies aux directrices et directeurs du scrutin pour pourvoir les postes précédemment mentionnés.

Le 16 août 2018, une entente administrative a été conclue avec les quatre partis politiques représentés à l'Assemblée nationale. Ces derniers s'engageaient à transmettre la liste du personnel électoral recommandé pour le 29 août (le 33^e jour précédant les élections), ce qui donnait une plus grande marge de manœuvre aux directrices et directeurs du scrutin pour doter les postes demeurés vacants, le cas échéant.

Malgré le contexte d'élections à date fixe, qui aurait dû faciliter le travail de recommandation des partis politiques, les statistiques relatives au recrutement qui ont été recueillies lors des élections générales du 1^{er} octobre 2018 témoignent d'une augmentation substantielle des postes comblés par les directeurs du scrutin comparativement aux élections de 2014. En effet, en 2018, les directrices et directeurs du scrutin ont pourvu 70 % des postes pour les journées de vote par anticipation et pour le jour des élections, comparativement à 49 % lors de l'élection de 2014.

Nous recommandons que la *Loi électorale* soit modifiée afin de laisser aux directrices et directeurs du scrutin l'entière responsabilité de recruter le personnel électoral dès la prise du décret ordonnant la tenue d'une élection.

7.1.2 Abolir le poste de préposé à la liste électorale

Les données recueillies lors des élections générales de 2018 au sujet du recrutement du personnel électoral mettent en lumière la difficulté de recruter des préposées et préposés à la liste électorale (PALE). En 2018, les directrices et directeurs du scrutin ont dû pourvoir 70 % des postes de PALE.

En dépit de l'entente administrative mentionnée à la recommandation précédente, les directrices et directeurs du scrutin n'ont pas été en mesure de pourvoir tous les postes de PALE. Malgré l'exigence stipulée à l'article 310.1 de la *Loi électorale*, plus de 20 % de ces postes sont demeurés vacants. C'est quatre fois plus qu'aux élections générales de 2014.

Le directeur général des élections a dû recourir de nouveau à l'article 490 de la *Loi électorale*, afin de permettre au secrétaire de cumuler ses fonctions et celles de PALE pour les bureaux de vote où les recommandations des partis politiques et le recrutement du directeur du scrutin n'ont pas été suffisants pour pourvoir tous les postes.

Le recours à cette procédure démontre que le recrutement pour ce type de poste est très ardu. Cela confirme aussi que le secrétaire peut cumuler les deux tâches sans que cela nuise à la qualité de son travail ou au déroulement du vote. D'ailleurs, des statistiques recueillies lors d'un projet pilote mené à l'occasion de l'élection partielle de Chicoutimi, en avril 2016, démontrent que le travail réalisé par les secrétaires comporte moins d'erreurs que celui réalisé par les PALE. Dans les 91 sections de vote analysées, le pourcentage moyen d'erreur des secrétaires était de 4,3 %, alors que celui des PALE était de 9,6 %.

C'est pourquoi nous proposons d'abolir le poste de PALE et de confier aux secrétaires la tâche de compiler le numéro de ligne des électrices et électeurs ayant voté. Non seulement cette mesure contribuerait à réduire les difficultés liées au recrutement du personnel électoral vécues par les directrices et directeurs du scrutin, elle permettrait également d'économiser près de quatre millions de dollars par élection, le tout sans nuire à la qualité du service aux électeurs.

7.1.3 Permettre l'embauche de personnel électoral dès l'âge de 16 ans

Afin de mieux répondre aux besoins de main-d'œuvre en période électorale, nous recommandons que la *Loi électorale* soit modifiée pour permettre l'embauche de membres du personnel électoral dès l'âge de 16 ans, ce qui aurait pour effet d'élargir le bassin de candidatures potentielles.

Le recrutement du personnel électoral constitue un défi, tant pour les partis politiques, qui doivent fournir des recommandations aux directrices et directeurs du scrutin, que pour ces derniers, qui doivent pallier le manque de recommandations des partis politiques. En vertu de la *Loi électorale*, les membres du personnel électoral doivent avoir la qualité d'électeur (LE, art. 136). Au Québec, il faut donc avoir 18 ans pour travailler à l'occasion d'une élection.

Cette exigence concerne seulement le palier provincial. En effet, la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* et la *Loi sur les élections scolaires* ne prévoient pas de critère particulier concernant l'âge du personnel électoral, ce qui permet aux présidentes et présidents d'élection d'embaucher des jeunes de moins de 18 ans. En outre, la *Loi électorale* n'impose pas de restriction de ce type pour le recrutement de bénévoles ou l'embauche de personnel par les partis politiques en période électorale. Au Canada, 10 des 14 administrations électorales, dont celle de l'Ontario, celle de la Colombie-Britannique et Élections Canada, permettent l'embauche de jeunes de moins de 18 ans, parfois même de moins de 16 ans. La majorité des administrations électorales canadiennes qui permettent l'embauche de personnel de moins de 18 ans restreignent cependant le type d'emploi qu'il peut occuper. Dans un souci de flexibilité, nous croyons que l'application de telles restrictions devrait être laissée à la discrétion du directeur général des élections.

En outre, cette modification aurait pour avantage de contribuer au développement d'une relève dont les compétences en matière de nouvelles technologies seraient un atout, dans un contexte où ces dernières sont appelées à intégrer de plus en plus les lieux de vote. De surcroît, l'embauche de jeunes de moins de 18 ans permettrait d'offrir à ces futures électrices et futurs électeurs une occasion de se familiariser avec le processus électoral et de mieux le comprendre, ce qui contribuerait ainsi à l'éducation à la démocratie. Le développement des connaissances de ces jeunes et l'éveil de leur intérêt pourraient avoir une influence positive sur la participation électorale.

7.1.4 Confier des responsabilités de supervision du personnel électoral au préposé à l'information et au maintien de l'ordre (PRIMO)

Nous recommandons qu'une personne ait le mandat de superviser le personnel électoral dans chaque endroit de gestion afin d'assurer le respect des dispositions de la *Loi électorale*.

Le personnel électoral doit assimiler une grande quantité d'information et exécuter des tâches parfois complexes, et ce, sur une longue période de travail. En outre, c'est en fin de journée, à l'occasion du dépouillement, que le travail à réaliser devient plus complexe et qu'il requiert le plus d'attention de la part du personnel électoral. Par ailleurs, il y a souvent de la confusion chez le personnel qui travaille à différents paliers électifs (scolaire, municipal et fédéral), car les façons de faire et les procédures ne sont pas exactement les mêmes. Dans chaque lieu de vote, nous croyons qu'il serait utile que le personnel électoral bénéficie du soutien d'une personne-ressource pour répondre à des questions liées à ses tâches, surtout lorsque surviennent des cas particuliers.

C'est pourquoi nous proposons de confier des responsabilités de supervision du personnel électoral à une personne nommée par la directrice ou le directeur du scrutin, qui pourrait être le PRIMO ou tout autre membre du personnel désigné à cette fin. Cette personne devrait suivre une formation spécifique afin de mieux encadrer le personnel et d'être en mesure de réagir aux situations particulières qui peuvent survenir dans les lieux de vote. Cette fonction de supervision ne remettrait pas en cause l'imputabilité du personnel électoral, mais lui permettrait de se référer à une personne formée lorsque des situations particulières surviennent, comme lorsqu'une électrice ou un électeur a besoin d'assistance.

Le rôle de supervision s'exercerait aussi lors de la fermeture des urnes : cette personne pourrait s'assurer que tous les documents sont correctement remplis et que l'exercice est effectué selon les instructions données par Élections Québec.

Un tel superviseur pourrait exercer ce même rôle lors du dépouillement des votes anticipés, soit le vote par anticipation, le vote dans les installations d'hébergement, le vote itinérant et au domicile de l'électeur, le vote au bureau du directeur du scrutin et le vote dans les établissements d'enseignement.

7.2

Modifier la *Loi électorale* afin d'harmoniser les modalités relatives aux différents types de vote

Au cours des dernières années, la *Loi électorale* a été modifiée en diverses occasions afin d'introduire de nouveaux types de vote permettant de mieux répondre aux besoins variés des différents groupes d'électrices et d'électeurs et d'assurer, le plus possible, l'accessibilité et la convivialité du vote. Ainsi, en plus d'avoir accès au vote ordinaire, le jour des élections, et aux deux jours de vote par anticipation, les électeurs peuvent maintenant voter au bureau de la directrice ou du directeur du scrutin.

Certains électeurs ont également la possibilité de voter dans un établissement d'enseignement, dans une installation d'hébergement, à leur domicile ou même à l'extérieur de leur circonscription. Toutefois, des modalités différentes s'appliquent à chacun de ces types de vote, ce qui complexifie l'offre de service. Ainsi, même si les électeurs disposent de plusieurs options pour exercer leur droit de vote, ils peuvent ne pas savoir de quels types de vote ils peuvent se prévaloir et en ignorer les modalités. Cette situation rend également la tâche d'informer les électrices et les électeurs plus difficile.

Afin d'améliorer et de simplifier les services offerts à l'électorat, nous recommandons que la *Loi électorale* soit modifiée en vue d'harmoniser certaines modalités relatives aux différents types de vote. Cette recommandation se décline de différentes façons.

Tout d'abord, nous souhaitons que le vote au bureau d'une directrice ou d'un directeur du scrutin soit ouvert à tous les électeurs, que ces derniers soient domiciliés dans la circonscription ou non. Cette modification aurait pour avantage de permettre à l'ensemble des électrices et des électeurs de se prévaloir des modalités associées au vote hors circonscription, si c'est plus pratique pour eux. À l'heure actuelle, ce type de vote est réservé à certaines catégories d'électeurs : ceux qui résident temporairement dans la circonscription et ceux qui sont membres du personnel électoral sans être domiciliés dans la circonscription.

Nous espérons un assouplissement semblable pour le vote dans les établissements d'enseignement, afin que tous les électeurs puissent y exercer leur droit de vote. Actuellement réservé aux étudiantes et étudiants des établissements visés (LE, art. 301.25), ce type de vote pourrait, entre autres, être utile pour le personnel travaillant dans ces établissements. Ces modifications sont rendues possibles grâce aux technologies et aux façons de faire actuelles, qui nous permettent d'offrir cette flexibilité aux électrices et aux électeurs sans faire de compromis pour maintenir l'intégrité de la liste électorale.

Nous souhaitons, par ailleurs, une harmonisation des modalités relatives au vote itinérant et au vote au domicile de l'électeur. Ces deux modalités de vote s'adressent essentiellement à la même clientèle, c'est-à-dire les électrices et les électeurs incapables de se déplacer pour des raisons de santé; elles diffèrent uniquement par le lieu de résidence des électeurs (une installation d'hébergement ou leur domicile). Malgré ces similitudes, les exigences en ce qui a trait à l'inscription pour ces deux types de vote diffèrent. En effet, pour voter à son domicile, un électeur doit transmettre une demande écrite avec la signature d'un témoin (LE, art. 301.19), ce qui n'est pas exigé pour le vote itinérant. Nous souhaitons que les dispositions de la *Loi électorale* concernant ces deux types de vote soient revues pour en faciliter l'accès aux électrices et électeurs vulnérables, et ce, sans distinction quant à leur lieu de résidence.

Enfin, nous estimons qu'une uniformisation non seulement des façons de faire, mais aussi des jours et des heures d'ouverture des différents types de vote, aiderait les électrices et les électeurs à retenir les options qui leur sont proposées pour exercer leur droit de vote. Cette uniformisation permettrait de simplifier et d'améliorer notre offre de service ainsi que l'information que nous devons transmettre aux électeurs.

7.3

Réduire la période de révision de la liste électorale à l'occasion d'une élection

La liste électorale permanente, instaurée il y a 20 ans, fait l'objet d'une mise à jour continue qui a fait diminuer le taux de révision en période électorale. Grâce à des ententes avec différents partenaires, dont la Régie de l'assurance maladie du Québec et le Service québécois de changement d'adresse, nous obtenons la grande majorité des changements d'adresse des électrices et des électeurs. Nous pouvons également y intégrer les jeunes à partir de 17 ans et demi. Ainsi, lorsqu'une élection est déclenchée, nous disposons d'une liste électorale à jour, dont le niveau de fiabilité fait l'envie de plusieurs administrations électorales au Canada et ailleurs dans le monde.

Lors des élections générales de 2018, le taux de révision de la liste électorale était de 1,0 %, le nombre de demandes étant à la baisse grâce à la qualité de la liste électorale permanente. La composition des commissions de révision ainsi que le nombre de jours et d'heures au cours desquels elles siègent n'ont pourtant pas été revus pour s'adapter à cette nouvelle réalité. Chaque commission est composée de quatre membres et siège 12 heures par jour, la semaine, et 8 heures par jour, les samedis et les dimanches, pendant 18 jours consécutifs. Le nombre de demandes n'est pas suffisant pour combler toutes ces heures, alors les commissions de révision sont sous-utilisées pendant une grande partie de cette période. De plus, la réduction de la période de révision électorale représenterait une économie estimée à près de 200 000 \$ par jour.

C'est pourquoi nous proposons de réduire la période de révision de la liste électorale à l'occasion d'une élection et de concentrer cette période dans la seconde moitié du calendrier électoral, pour une meilleure harmonisation avec la période de vote.

7.4

Réviser la *Loi électorale* afin de donner plus de latitude au directeur général des élections sur la manière d’informer les électeurs

7.4.1 Mettre à la disposition des électrices et des électeurs une vitrine d’information qui les renseignerait sur les personnes candidates, leurs priorités et leur programme électoral, en toute neutralité et impartialité

Promouvoir la participation électorale et les mesures mises en place pour favoriser l’exercice du droit de vote s’inscrit parmi nos grandes priorités. Il s’agit d’une cible ambitieuse, puisque le taux de participation des électrices et des électeurs québécois tend à diminuer, particulièrement celui des plus jeunes générations.

L’information est l’un des facteurs déterminants de la participation électorale. En effet, des études révèlent que le manque d’information sur les personnes candidates, les partis et leur programme constitue l’une des raisons de l’abstention. Nous croyons qu’une plateforme d’information neutre et impartiale contribuerait à favoriser la participation électorale. C’est pourquoi nous recommandons de mettre à la disposition des électrices et des électeurs une vitrine d’information qui les renseignerait sur les personnes candidates, leurs priorités et leur programme électoral. Cet outil permettrait de vulgariser et de simplifier le processus électoral, en plus de faire ressortir les enjeux des candidats et les modalités entourant la tenue des élections, et ce, en toute neutralité et impartialité.

Actuellement, nous diffusons le nom des personnes candidates sur le site Web de notre institution. Cette nouvelle vitrine permettrait d’ajouter un texte comportant les mêmes balises pour tous, que les personnes candidates rédigerait elles-mêmes. Toutes les personnes candidates d’une même circonscription auraient ainsi le même poids, sur une seule et même tribune, pour se faire connaître des électrices et des électeurs.

En rendant cette vitrine opérationnelle, nous viendrions combler un besoin d’information qui constitue un levier essentiel à la participation électorale. Cette recommandation est fondée sur le principe que des électeurs informés et engagés sont essentiels à une démocratie vigoureuse.

7.4.2 Améliorer l’information s’adressant aux électrices et aux électeurs

La *Loi électorale* précise à plusieurs reprises les moyens de communication que nous devons utiliser pour informer les électrices et les électeurs. Nous recommandons de revoir le libellé de certains articles de la *Loi* afin que nous puissions avoir plus de latitude sur la manière d’informer les électeurs. La multiplicité des moyens de communication d’aujourd’hui et leur évolution constante offrent des occasions d’informer l’électorat différemment, tout en nous permettant d’être plus agile, comme institution.

Par exemple, le libellé de l'article 134 de la *Loi électorale* précise qu'on doit faire parvenir à chaque habitation un manuel informant les citoyens au sujet du droit de vote, de la liste électorale et de sa révision, du financement des partis politiques et des candidats indépendants, du contrôle des dépenses électorales et des modalités de participation aux élections.

Un tel libellé est très contraignant. Il pourrait être modifié pour plutôt mentionner que le directeur général des élections doit rendre accessible aux électeurs l'information sur les diverses modalités entourant l'exercice du droit de vote aux électrices et aux électeurs.

7.5

Modifier la *Loi électorale* afin de tenir les élections partielles à date fixe à deux moments de l'année, au printemps et à l'automne

Depuis le 14 juin 2013, la *Loi électorale* fixe la date des élections générales au Québec au premier lundi d'octobre, tous les quatre ans. Nous estimons que la tenue d'élections à date fixe comporte des avantages indéniables.

Le fait de connaître la date des élections facilite leur planification et leur organisation. Cette mesure permet à notre institution, aux partis politiques ainsi qu'aux personnes candidates de se préparer pour l'événement de façon plus efficace et productive.

Présentement, à partir de la vacance d'un poste à l'Assemblée nationale, nous devons être prêts à tenir une élection partielle en tout temps, et nous investissons des efforts importants dans ces préparatifs jusqu'à l'élection. La tenue d'élections partielles à date fixe contribuerait à une meilleure efficacité administrative.

Si les élections partielles se tenaient à date fixe, les commissions scolaires auraient la possibilité de prévoir des journées pédagogiques les jours d'élections. Cette mesure faciliterait grandement leur gestion du calendrier scolaire, puisque la *Loi électorale* spécifie que « le jour du scrutin est jour de congé pour les élèves de toute école d'une commission scolaire située dans une circonscription où se tient une élection » (article 306).

Cette mesure faciliterait aussi les démarches liées au recrutement et à la formation du personnel électoral, des enjeux importants en période électorale.

Réviser la *Loi électorale* en matière de protection des renseignements personnels dans le domaine électoral

Depuis plusieurs années, nous recommandons de réviser en profondeur différentes lois électorales en matière de protection des renseignements personnels des électrices et des électeurs. Pour fournir un éclairage sur les enjeux liés à la protection des renseignements personnels détenus par les partis politiques, nous avons publié, le 20 février 2019, le rapport *Partis politiques et protection des renseignements personnels*, qui recommande :

1. D'assujettir les partis politiques provinciaux autorisés à un encadrement législatif général en matière de protection des renseignements personnels ;
2. D'assujettir les partis politiques municipaux autorisés à un encadrement législatif général en matière de protection des renseignements personnels ;
3. De prévoir des obligations similaires pour les députées, les députés, les candidates et les candidats aux élections provinciales, municipales et scolaires, avec les adaptations nécessaires ;
4. De retirer le sexe et la date de naissance des électrices et des électeurs des listes électorales transmises aux députés, aux candidats et aux partis politiques, et ce, à tous les paliers électoraux ;
5. De modifier la *Loi électorale* afin de cesser la transmission de renseignements permettant d'identifier des électrices et des électeurs vulnérables ou de révéler leur adresse temporaire à l'extérieur du Québec ;
6. De préciser, dans les lois électorales, les fins pour lesquelles les députés, les candidats et les partis politiques peuvent utiliser ou communiquer les renseignements issus des listes électorales ;
7. De transmettre les listes électorales aux partis politiques provinciaux et aux députées et députés une seule fois par année en dehors d'une période électorale ;
8. De communiquer les listes électorales aux candidats, aux députés et aux partis politiques uniquement en version électronique, selon les modalités déterminées par le directeur général des élections ;
9. Que l'Assemblée nationale mandate une commission spéciale sur l'encadrement des partis politiques à l'égard de la protection des renseignements personnels afin d'étudier les recommandations du directeur général des élections.

7.7

Modifier la *Loi électorale* pour permettre aux personnes qui résident temporairement dans les centres de traitement des dépendances ou dans les centres de fin de vie d'exercer leur droit de vote

Les dispositions de la *Loi électorale* relatives au vote par anticipation dans les installations d'hébergement, les centres hospitaliers ou de réadaptation ainsi qu'au domicile de l'électeur ne s'appliquent pas aux électrices et aux électeurs domiciliés ou hébergés dans une ressource de traitement des dépendances. Pourtant, ces électeurs ne peuvent se déplacer à l'extérieur pour exercer leur droit de vote, compte tenu des exigences du programme d'intervention appliqué dans ces ressources ou d'une ordonnance du tribunal.

Le 5 septembre 2018, dans le contexte des élections générales à venir en octobre 2018, le directeur général des élections a pris une décision spéciale, en vertu de l'article 490 de la *Loi électorale*, pour permettre aux électrices et aux électeurs hébergés ou domiciliés dans des ressources communautaires ou privées offrant de l'hébergement en dépendance d'exercer leur droit de vote.

Nous recommandons donc de modifier la *Loi électorale* afin d'y ajouter des dispositions relatives aux électrices et électeurs domiciliés ou hébergés dans ces ressources, afin qu'ils aient la possibilité d'exercer leur droit de vote.

Nous recommandons également que cette modification législative s'applique aux électrices et électeurs hébergés dans des centres offrant des soins de fin de vie.

Intégrer l'éducation à la démocratie dans le parcours scolaire des jeunes

Nous croyons que l'éducation à la démocratie est une démarche qui doit commencer tôt dans la vie, bien avant l'âge du vote. Plusieurs recherches confirment que plus un enfant prend conscience tôt du précieux héritage qu'est celui de vivre dans une société démocratique, plus il sera en mesure d'en faire un usage actif.

L'école constitue un environnement privilégié pour s'initier aux valeurs démocratiques. Au primaire comme au secondaire, les élèves y développent, en plus de leurs habiletés cognitives, leurs aptitudes à communiquer, à vivre en harmonie avec les autres et à comprendre la société dans laquelle ils vivent. D'ailleurs, les résultats de plusieurs études révèlent les effets positifs d'expériences de socialisation politique en milieu scolaire sur le parcours des jeunes.

Dans le cadre des programmes *Vox populi : Ta démocratie à l'école !* et *Électeurs en herbe*, qui permettent à des milliers d'élèves d'expérimenter la démocratie dans leur milieu scolaire, nous faisons le même constat : l'école, telle une microsociété, est un endroit de socialisation qui permet aux jeunes d'acquérir des connaissances, de développer des compétences et, surtout, de vivre des expériences les incitant à participer avec confiance à la vie démocratique.

À la lumière de nos observations sur le terrain et de conclusions d'études sur le sujet, nous croyons que l'éducation à la démocratie doit s'inscrire dans le parcours scolaire des futures électrices et futurs électeurs, afin qu'ils aient l'occasion de développer des compétences civiques leur permettant d'exercer une citoyenneté active et responsable.

Ainsi, nous recommandons que les différents acteurs concernés (le milieu de l'éducation, les organismes communautaires, les parents, etc.) se mobilisent et mènent une réflexion sur la place que devrait occuper l'éducation à la démocratie dans le cheminement scolaire des jeunes Québécois. Élections Québec, à titre d'institution démocratique, se porte volontaire pour contribuer activement aux discussions, compte tenu de sa vision et de son expertise.

